# CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES TERRITOIRES DE SCOT AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS - PREMIERS RÉSULTATS - VERSION AVRIL 2009

RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME DE LA FAÇADE MÉDITERRANÉENNE

# LES TERRITOIRES DE SCOT OBSERVÉS PAR LES AGENCES

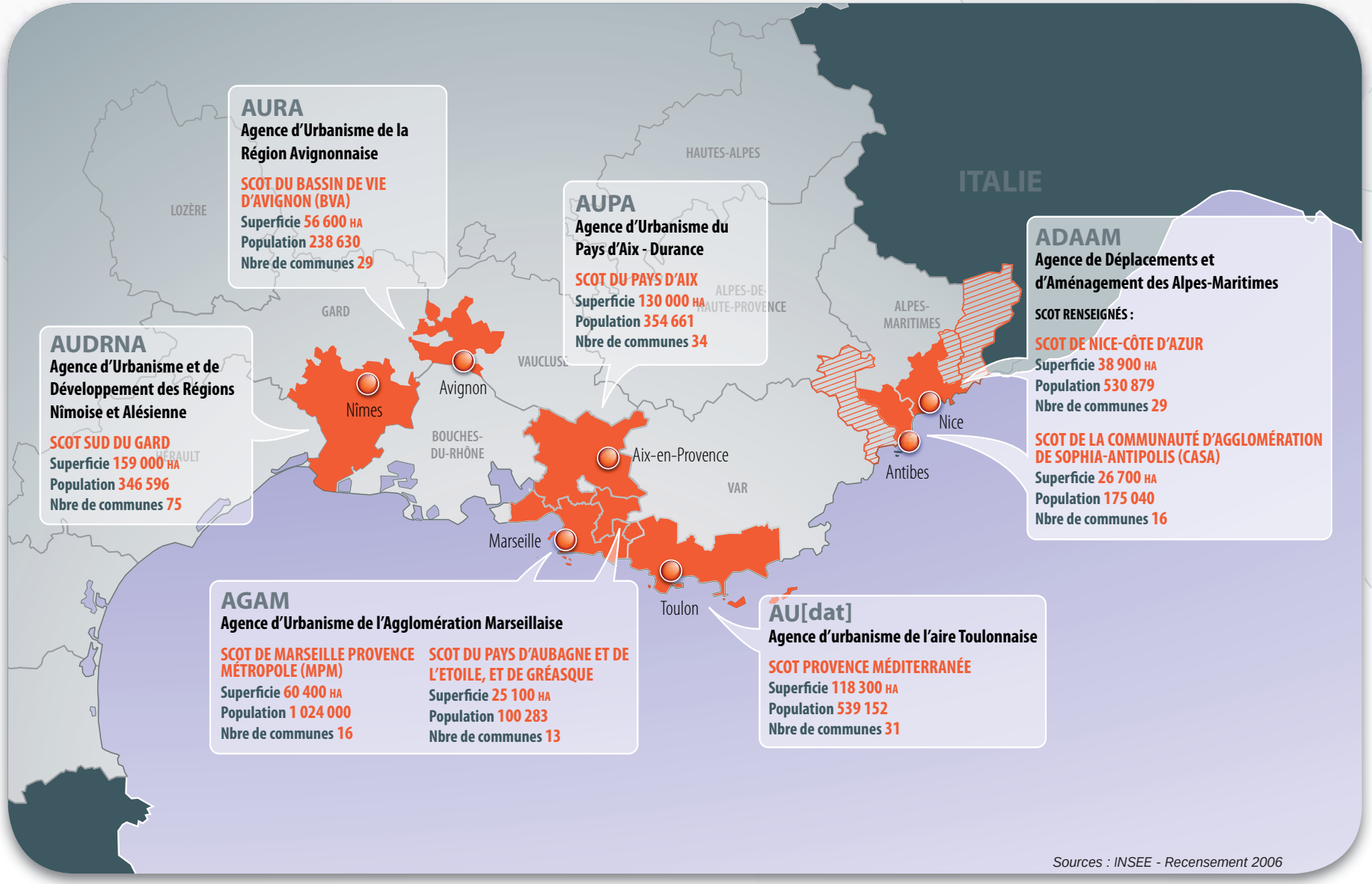

## LE CONTEXTE

Les préoccupations environnementales sont au cœur des débats et de l'actualité, notamment avec les projets de lois issus du Grenelle de l'Environnement. Ces conclusions concernent directement les territoires et les politiques d'aménagement : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est en lien avec la planification territoriale et les déplacements, de même, la protection de la biodiversité, par la mise en place d'une trame verte, et des ressources agricoles s'oppose à une consommation effrénée des espaces disponibles. Devant les menaces que laisse entrevoir un développement non maîtrisé, l'inscription des territoires dans le développement durable apparaît comme incontournable.

*« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »*

(Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Gro-Harlem-Brundtland – avril 1987).

En effet, les pressions multiples induites par nos modes de vie affectent le « capital nature » et les ressources naturelles, dégradent la qualité de vie ou le cadre de vie pour finalement porter atteinte à l'attractivité locale.

Le principe de développement maîtrisé est désormais soutenu par les politiques internationales, nationales et locales. Cependant, il pose la question suivante :
« comment poursuivre le développement des territoires tout en préservant le cadre et la qualité de vie ? »

Pour répondre à cette interrogation, de nombreux travaux ont été réalisés, en France comme à l'étranger, afin de mettre au point des séries d'indicateurs sur les thèmes de la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans les territoires. Toutefois, ces réflexions ne répondent que partiellement aux problématiques des territoires méditerranéens du fait d'un certain nombre de spécificités notamment :

- Des conditions climatiques, et en particulier un très fort ensoleillement, facteur d'attractivité d'une part mais facteur d'accentuation de la pollution atmosphérique d'autre part ;
- La très grande vulnérabilité vis à vis des risques naturels (incendies de forêts, inondations, ruissellement urbain...) ;
- La proximité de la frange littorale méditerranéenne, autre élément d'attractivité ;
- La présence de paysages emblématiques et d'un patrimoine naturel de grande valeur.

La nécessité de disposer d'un référentiel d'indicateurs permettant d'évaluer l'inscription des territoires du Sud de la France dans une démarche de développement durable est à l'origine de la démarche poursuivie par le Réseau des Agences d'Urbanisme au sein de la FNAU.

## LES FINALITÉS DE LA DÉMARCHE

L'objectif premier est de disposer d'un outil d'aide à la décision permettant d'évaluer le développement des territoires en terme de durabilité.

La conception d'une grille d'indicateurs prenant en compte les trois dimensions du développement durable : environnementale, sociale et économique, dans les territoires de la façade méditerranéenne, observés par les agences d'urbanisme, répond à une triple finalité :

1. apprécier l'évolution des territoires dans le temps sous l'angle du développement durable et de la qualité de vie ;
2. disposer d'un outil d'alerte et d'interpellation pour guider ou orienter les politiques publiques, définir des objectifs et élaborer des stratégies d'action ;
3. construire une base de travail commune, première contribution à l'élaboration d'un observatoire du développement durable de l'espace méditerranéen d'une part et d'une méthodologie commune d'évaluation environnementale des SCoT d'autre part.

## LES PARTICIPANTS

La démarche s'inscrit dans le cadre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

### Le CEREFI

Le Centre d'Economie Régional, de l'Emploi et des Firmes Internationales (CEREFI) de l'Université d'Aix-en-Provence, dirigé par le Professeur Gilbert Benayoun, avait travaillé à la mise au point d'un référentiel d'indicateurs destiné à évaluer le processus de croissance en terme de durabilité du Pays d'Aix. Compte tenu de cette expérience, l'équipe du CEREFI (Gilbert Benayoun, Yvette Lazzeri et Emmanuelle Moustier) a été sollicitée en amont pour poursuivre ces travaux dans le cadre du réseau des agences du Sud, en apportant son expertise et en animant le groupe de travail.

### Les agences participantes

Six agences d'urbanisme participent actuellement à cette démarche.

D'Ouest en Est :

- AUDRNA (Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne) ;
- AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise) ;
- AGAM (Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise) ;
- AUPA (Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix – Durance) ;
- AU[dat] (Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise) ;
- ADAAM (Agence de Déplacement et d'Aménagement des Alpes Maritimes).

L'Agence d'Urbanisme Catalane, récemment créée, n'a pas pu apporter sa contribution pour la première production du groupe de travail. Toutefois la démarche reste ouverte, et la participation de cette agence pourra enrichir le référentiel d'indicateurs et élargir le champ des territoires mesurés.

## LA MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

La méthodologie d'élaboration du référentiel a été construite autour de trois principes :
- prendre en compte les trois dimensions du développement durable ;
- disposer d'indicateurs fiables, construits sur des données facilement mobilisables ;
- réaliser un référentiel adapté à des non spécialistes.

Compte tenu des disparités géographiques des territoires d'intervention des six agences d'urbanisme, les périmètres SCoT sont retenus comme échelle géographique de référence sauf mention particulière : ville centre, zone d'emploi, département...

Chaque indicateur est issu d'un consensus entre agences et a été déterminé en fonction d'une série de critères :
- la pertinence de l'indicateur au regard des objectifs de la démarche ;
- la facilité d'accès aux données sources pour l'ensemble des agences partenaires ;
- une échelle géographique adaptée aux territoires observés ;
- la pérennité des sources d'informations et la fréquence d'actualisation des données.

## LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE

Les indicateurs retenus correspondent à une première phase de la démarche. Il convient de préciser que ce travail s'inscrit dans un processus évolutif et itératif. Les indicateurs existants évolueront en particulier en affinant la vision « développement durable » et de nouveaux indicateurs pourront compléter et/ou améliorer le référentiel de base.
La poursuite de la démarche aura pour objectif de consolider le référentiel en recherchant la plus grande pertinence possible des indicateurs au regard :
- des tendances actuelles et des pratiques sur les territoires,
- des finalités et des objectifs déclinés dans le référentiel.

Des indicateurs de constat seront complétés par des indicateurs d'action et/ou de réponse aux objectifs, et des profils de territoire seront établis.

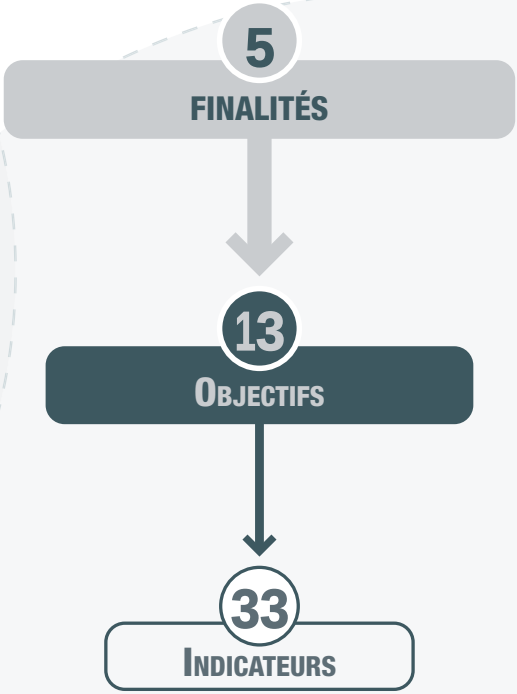
5
FINALITÉS
13
OBJECTIFS
33
INDICATEURS

# GRILLE DES INDICATEURS

*Les échelles d'études sont les périmètres SCoT (sauf * mention particulière)*

| Finalités | Objectifs | Indicateurs |
|---|---|---|
| I Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre | 1 Émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent $CO_2$ |
| | Promouvoir les énergies renouvelables | 2 Poids des installations solaires dans le parc de logement |
| II Préservation de la biodiversité, protection et gestion des milieux et des ressources | Réduire et valoriser les déchets | 3 Quantité de déchets ménagers collectés par habitant* |
| | Préserver les milieux naturels | 4 Taux d'occupation artificielle des sols<br>5 Taux de superficie des espaces protégés<br>6 Taux d'artificialisation du littoral |
| | Réduire et maîtriser la consommation d'eau | 7 Quantité d'eau potable consommée par habitant* |
| III Accès à une bonne qualité de vie | Réduire et maîtriser la pollution de l'air | 8 Occurence de l'indice ATMO médiocre à très mauvais*<br>9 Part des émission de polluants atmosphériques liés au trafic routier |
| | Promouvoir la diversité des modes de transport | 10 Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail |
| | Prévenir et maîtriser les risques naturels et technologiques | 11 Taux de communes à risques couvertes par un PPRNP approuvé<br>12 Taux de superficie des surfaces incendiées<br>13 Taux de superficie des zones potentiellement inondables |

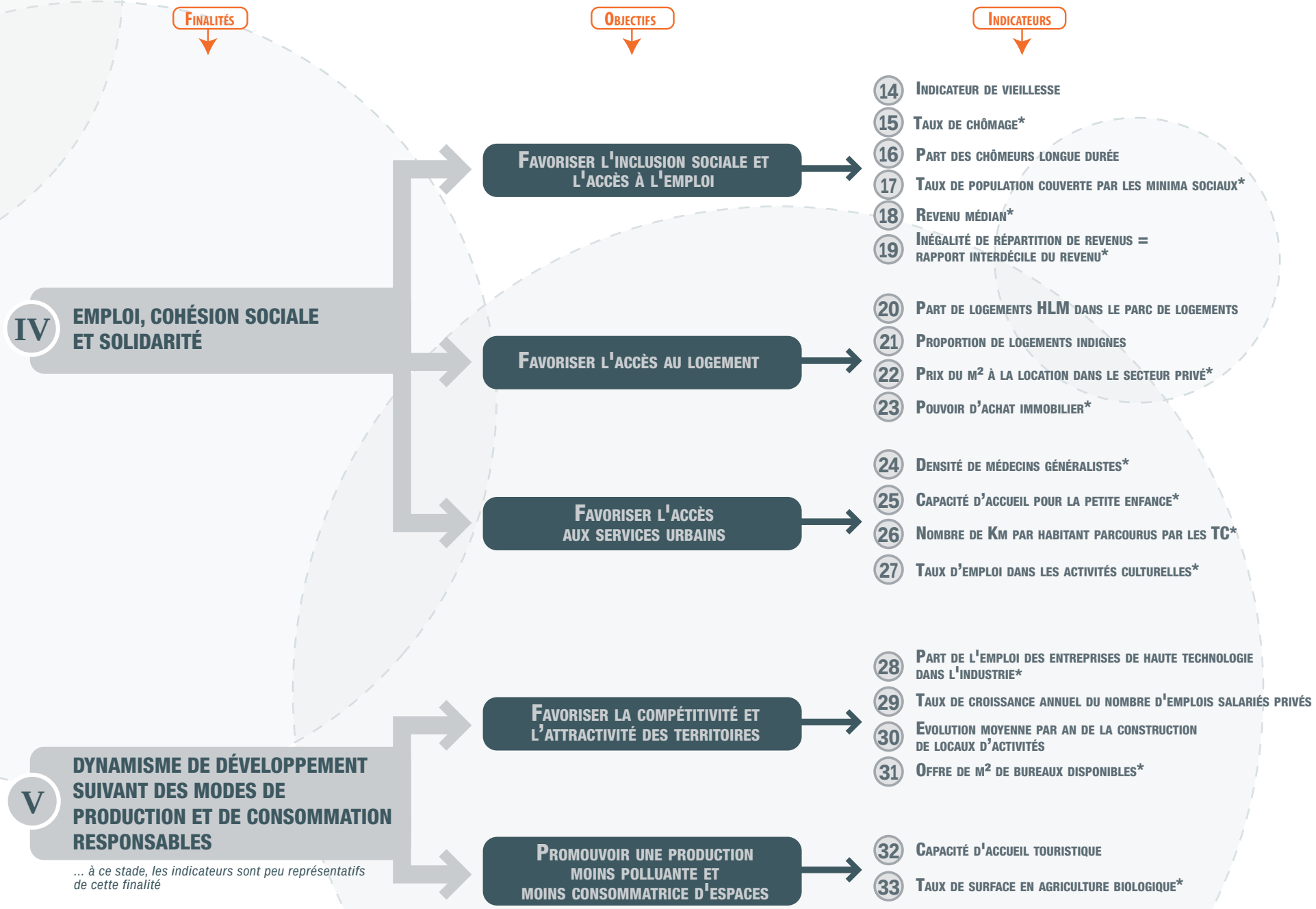
Finalités
Objectifs
Indicateurs
IV
EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
Favoriser l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi
14 Indicateur de vieillesse
15 Taux de chômage*
16 Part des chômeurs longue durée
17 Taux de population couverte par les minima sociaux*
18 Revenu médian*
19 Inégalité de répartition de revenus = rapport interdécile du revenu*
Favoriser l'accès au logement
20 Part de logements HLM dans le parc de logements
21 Proportion de logements indignes
22 Prix du m² à la location dans le secteur privé*
23 Pouvoir d'achat immobilier*
Favoriser l'accès aux services urbains
24 Densité de médecins généralistes*
25 Capacité d'accueil pour la petite enfance*
26 Nombre de Km par habitant parcourus par les TC*
27 Taux d'emploi dans les activités culturelles*
V
DYNAMISME DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES
... à ce stade, les indicateurs sont peu représentatifs de cette finalité
Favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires
28 Part de l'emploi des entreprises de haute technologie dans l'industrie*
29 Taux de croissance annuel du nombre d'emplois salariés privés
30 Evolution moyenne par an de la construction de locaux d'activités
31 Offre de m² de bureaux disponibles*
Promouvoir une production moins polluante et moins consommatrice d'espaces
32 Capacité d'accueil touristique
33 Taux de surface en agriculture biologique*

# Le référentiel

PARTIE I

# 01 \ ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) EN TONNES ÉQUIVALENT $CO_2$

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Il existe plusieurs gaz à effet de serre dont la nocivité est différente. Ils n'ont pas tous le même effet sur le réchauffement climatique. Plutôt que de mesurer les émissions de chaque gaz, on utilise une unité commune - l'équivalent $CO_2$ ou l'équivalent carbone - très utile puisqu'elle est l'unité d'échange des crédits d'émission prévue par le Protocole de Kyoto.
Ce dernier a défini les réductions d'émissions (8% pour les pays européens) à l'horizon 2008-2012. La France s'est engagée à ne pas émettre, en 2010, plus de gaz à effet de serre qu'elle n'en émettait en 1990, soit 144 millions de tonnes équivalent carbone.

## MÉTHODE DE CALCUL

tonne du gaz X le pouvoir de réchauffement global (PRG) du gaz

Les émissions sont pondérées par leur pouvoir de réchauffement global (PRG). De par leurs caractéristiques physico-chimiques, la contribution à l'effet de serre de chaque gaz est différente et se mesure grâce à leur PRG. Plus précisément, le PRG est l'unité de mesure de l'effet d'un gaz sur le réchauffement climatique par rapport à celui du $CO_2$ sur une période de 100 ans. Il suffit de multiplier le PRG d'un GES à la quantité émise de ce gaz pour connaître son émission en tonne équivalent $CO_2$. Par exemple, le méthane a un PRG de 21, ce qui signifie qu'il a un pouvoir de réchauffement 21 fois supérieur au $CO_2$. Aussi, si une entreprise émet 1 tonne de méthane on lui compte une émission de 21 tonnes de $CO_2$.

## UNITES DE MESURE

tonnes équivalent $CO_2$ par an et par habitant.

## TENDANCE SOUHAITEE

À la baisse

## PRECISIONS SUR LES TERMES UTILISES

- Chaque GES a un PRG différent en fonction de ses propriétés physico-chimiques : $CO_2$ = 1, $CH_4$ = 21, $N_2O$ = 310, PFC= 5 700 ou 11 900 selon le gaz, $SF_6$ = 22 200, HFC = 120 à 12 000 selon le gaz.
- L'estimation des rejets de polluants est issue d'un calcul théorique qui croise de nombreuses données manipulées sous SIG telles que des données de consommations énergétiques (statistiques SESSI, données de l'observatoire régional de l'énergie…), des données sur les transports (co mptages et modélisations de trafics des gestionnaires des réseaux routiers, données de l'observatoire régional des transports…), des données environnementales et géographiques (données IGN, recensement agricole, données météorologiques…), des données socio-économiques (recensement INSEE, données SIRENE, statistiques industrielles…), des données réglementaires d'émissions (déclarations industrielles, auto-surveillances…). Cette liste est non exhaustive mais traduit la complexité du traitement de l'information.

## LIMITES ET ORIENTATIONS POSSIBLES

Plusieurs gaz à effet de serre sont comptabilisés dans le cadre des accords de Kyoto : le dioxyde de carbone ($CO_2$), le méthane ($CH_4$), le protoxyde d'azote ($N_2O$), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre ($SF_6$). Seuls les trois premiers gaz ($CO_2$, $CH_4$ et $N_2O$) sont pris en compte dans les calculs, les gaz fluorés étant peu documentés à ce jour dans la base de données utilisée. Il serait intéressant de compléter l'analyse par les bilans Carbone de l'Ademe engagés sur certains territoires et qui rendent compte des six gaz pris en compte dans les accords de Kyoto.

Les gaz fluorés seront ajoutés à l'inventaire régional des émissions en 2009, ce qui permettra d'apporter ultérieurement une précision à l'indicateur calculé ici.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | ND | Atmo PACA/ Inventaire régional des émissions en PACA 2004 (Version 2009) | | | | | | |
| Période concernée | ND | Données sur les émissions de 2004 / INSEE, RGP 99 | | | | | | |
| Temporalité | ND | Pour Paca : données sur les émissions actualisées tous les 5 ans | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | ND | SCoT BVA partie PACA | SCOT | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Données communales | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| Atmo PACA | ND | CITEPA |
| Données sur les émissions de 2004 / INSEE, RGP 99 | | 2004 |
| 5 ans | | ND |

# ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) EN TONNES ÉQUIVALENT $CO_2$

n°01

## Résultats

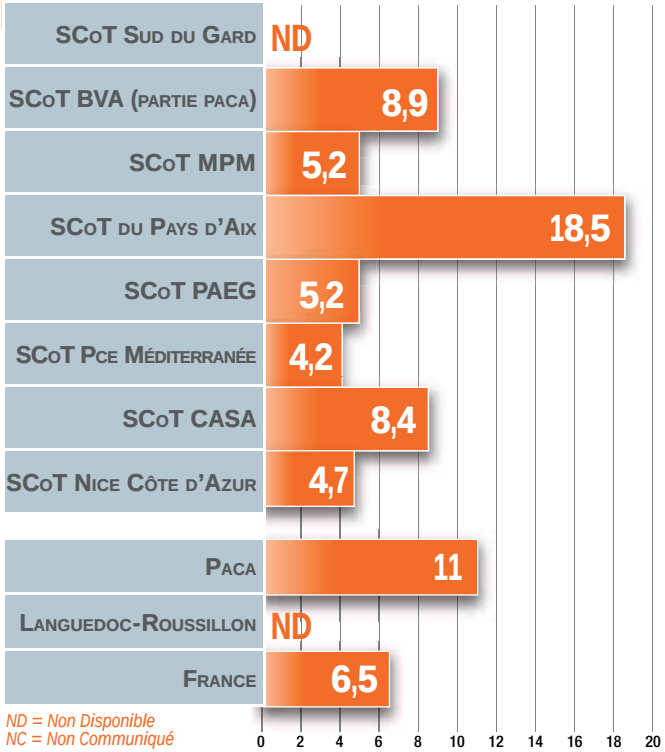


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Données non disponibles.

**SCoT du BVA partie PACA**
À l'échelle de la partie vauclusienne du SCoT, c'est le secteur du transport routier qui émet le plus de GES. Il est suivi par le secteur résidentiel et tertiaire qui, sur la seule ville centre, est même responsable de la plus grande partie des émissions.

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Disposant d'une moyenne assez faible en terme de production de GES par habitant, MPM se positionne comme le troisième producteur de GES à l'échelle régionale. Ceci est lié, en particulier, au poids de population de MPM. Malgré une production de GES par habitant plus élevée, PAEG, ne représente qu'une faible part des émissions régionales compte-tenu de son poids démographique.

**SCoT du Pays d'Aix**
La quantité très élevée de GES est essentiellement due à la présence de la Centrale Thermique de Provence, localisée sur la commune de Meyreuil, qui représente à elle seule 56 % des émissions de GES de l'ensemble du Pays d'Aix avec 3,6 ktonnes (10 t par habitant). Après le secteur énergétique, ce sont les transports routiers qui sont la principale source d'émissions (1,5 ktonne) puis, à parts relativement équivalentes, les secteurs de l'industrie et le résidentiel/tertiaire (0,6 ktonne).

**SCoT Provence Méditerranée**
Sur l'aire toulonnaise, 45% des émissions de GES proviennent des transports routiers. 36% proviennent de l'activité résidentielle/tertiaire. L'activité industrielle ne représente qu'une faible part des émissions de GES : 18%. Le territoire de l'aire toulonnaise représente seulement 4% des émissions de PACA, alors qu'il représente 11,5% de la population régionale.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Le secteur des transports constituerait le premier émetteur de $C0_2$, ceci est dû notamment à l'importance du trafic aéroportuaire de Nice Côte d'Azur et l'utilisation des véhicules particuliers (36% des émissions transport de personne). Après ce secteur, ce sont les procédés industriels qui seraient la principale source d'émission du territoire avant le bâtiment.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

A l'échelle de PACA, le Pays d'Aix (avec 12% des émissions régionales) est le deuxième territoire émetteur de GES en équivalent $CO_2$ après le territoire de l'ouest de l'étang de Berre** (27% des émissions régionales) et devant Marseille Provence Métropole (10% des émissions régionales). Sur l'arc méditerranéen, les principaux secteurs sources de pollution sont l'industrie au sens large (incluant le traitement des déchets et le secteur énergétique) et les transports routiers (24% des émissions régionales). Le secteur résidentiel et tertiaire contribue également pour beaucoup aux émissions de gaz à effet de serre (14% des émissions régionales).

Dans les territoires du Sud, la tendance est à la croissance des émissions sous l'effet de l'augmentation de la population, des activités et du trafic routier. Un des leviers possibles pour renverser cette tendance réside probablement dans les politiques d'aménagement de l'espace, ainsi que dans la conception du bâti.

** *Il s'agit du SCOT de la CA de l'Ouest Etang de Berre et du SAN du Nord-Ouest de l'étang de Berre. Ce territoire ne fait pas partie du périmètre d'observation des agences du Sud, les données correspondantes ne sont donc pas présentées dans cette fiche.*

# 02 \ POIDS DES INSTALLATIONS SOLAIRES RÉALISÉES DANS LE PARC DE LOGEMENT

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

La prise de conscience des gouvernements sur la nécessité d'engager des plans d'actions en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies propres et renouvelables, doit se répercuter localement pour tenter d'atteindre les objectifs assignés par l'Europe. Les collectivités locales disposent d'un certain nombre de clés qui permettront d'atteindre ces engagements. Elles sont notamment à même de prévoir un aménagement du territoire économe en énergie et de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, de mobiliser les acteurs économiques et sociaux de leur territoire, de montrer l'exemple en développant leur propre politique d'économie.

Cet indicateur illustre le marché du solaire thermique individuel, filière qui présente un potentiel important de développement sur l'arc méditerranéen par le climat largement favorable.

## MÉTHODE DE CALCUL

Surface de panneaux solaires installés en 2006 dédiés au solaire thermique individuel ÷ nombre total de logement

## UNITÉS DE MESURE

m² / logement

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la hausse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

Les installations solaires thermiques individuelles = les chauffe-eau solaires (CESI) + les systèmes solaires combinés (SSC).

## LIMITES ET ORIENTATIONS POSSIBLES

Puisque l'indicateur concerne les installations individuelles, il semblerait plus pertinent de le rapporter au nombre de logements individuels de chacun des territoires et de s'intéresser parallèlement aux installations collectives qui sont complémentaires.
Au-delà du solaire thermique individuel encore peu significatif, il semble pertinent d'évaluer les projets de parcs éoliens, de solaire photovoltaïque et de bois énergie (en puissance installée) sous réserve de la disposition des données auprès des partenaires (DIREN, DRIRE, observatoire régional de l'énergie en PACA).
Il serait en effet intéressant d'avoir une représentation globale des opérations existantes et en cours à l'heure où le Grenelle de l'environnement prévoit une augmentation significative de la part des énergies renouvelables d'ici 2020 de l'ordre de 23% de la consommation d'énergie finale.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | PACA | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Région Languedoc-Roussilon | Observatoire Régional de l'Energie de PACA - Logement : données FILOCOM | | | | | | | Observatoire Régional de l'Energie de PACA - Logement : données FILOCOM | ND | |
| Période concernée | Surface de panneaux en 2007 données FILOCOM de 2005 | Surface de panneaux en 2006 - Données FILOCOM de 2005 | | | | | | | Surface de panneaux en 2006 - Données FILOCOM de 2005 | | |
| Temporalité | Annuelle | | | | | | | | Annuelle | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | SCoT BVA partie PACA | SCoT | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Données communales | | | | | | | | | | |
| Observations* | ND | +145% | +125% | +123% | +75% | +111% | +209% | +174% | +130% | | |

*Evolution de la surface de panneaux installés entre 2005 et 2006*

# POIDS DES INSTALLATIONS SOLAIRES RÉALISÉES DANS LE PARC DE LOGEMENT

n°02

## Résultats

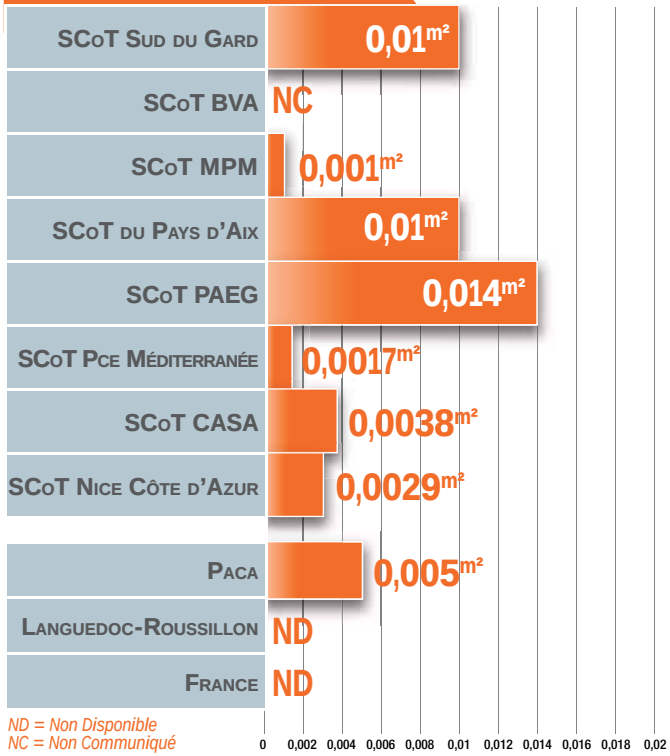


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
La Région Languedoc-Roussillon est engagée dans le développement des énergies renouvelables et participe au financement d'une partie des équipements des particuliers, des entreprises ou des collectivités. En 2007, 1 862 m² de panneaux solaires dédiés au solaire thermique individuel ont été installés. Ce chiffre en progression reste néanmoins très faible lorsqu'il est rapporté au parc de logements.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
L'utilisation du solaire thermique dans l'habitat individuel se développe sur MPM. Mais avec 81% de logements collectifs dans la CU, l'indicateur, tel qu'il est calculé ici, ne peut pas être élevé. Le SCoT aubagnais dispose d'un habitat individuel prédominant et d'une filière solaire soutenue par la communauté d'agglomération.

**SCoT du Pays d'Aix**
La CPA soutien la filière et facilite l'acquisition des chauffe-eaux et chauffages solaires auprès des particuliers notamment par l'attribution de subventions et la publication d'un guide sur l'intégration architecturale. Toutefois, rapportée au nombre total de logements, cette dynamique encourageante reste encore peu significative.

**SCoT Provence Méditerranée**
L'installation de systèmes solaires thermiques est quasi inexistante dans le parc de logements individuels sur l'aire toulonnaise. Toutefois, les collectivités locales sont de plus en plus mobilisées sur la problématique d'intégration des énergies renouvelables dans leur politique d'aménagement et de développement, notamment à travers la création de parcs solaires photovoltaïques.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Le solaire thermique individuel sur les deux SCOT reste encore marginal. Conscientes que le département représente le premier gisement solaire de France les collectivités territoriales notamment le Conseil Général encouragent depuis plusieurs années l'équipement des logements par le biais d'aides financières. Ces démarches engendrent aujourd'hui un effet positif sur la dynamique d'installation.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Le marché du solaire thermique individuel est en plein développement : +130% d'augmentation entre 2005 et 2006 en région PACA. En 2007, 1 862 m² de panneaux solaires dédiés au solaire thermique individuel ont été installés dans le sud du Gard.
Malgré le développement continu du marché, les installations restent peu significatives rapportées au parc de logement total à l'image des territoires de l'arc méditerranéen.

Force est de constater que le coût des installations ne cesse d'augmenter (+5% entre 2005 et 2006, +6% entre 2006 et 2007). Aujourd'hui, le coût moyen d'un CESI fourni et posé s'élève à 5 687 € HT. Les aides locales sont des mesures incitatives permettant de réduire le coût des installations pour les particuliers. Sur l'arc méditerranéen, les régions, plusieurs EPCI et communes soutiennent la filière solaire. Il est important de poursuivre les efforts pour soutenir la réalisation des installations et contribuer à la performance énergétique des bâtiments qui est aujourd'hui une priorité nationale.

# 03 \ QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTES PAR HABITANT

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**Les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent les déchets produits par les ménages y compris les déchets dits «occasionnels» tels que les encombrants, les déchets verts et les déchets de bricolage. Ce sont également les déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages (définition Ademe).**

## MÉTHODE DE CALCUL

**Quantité de déchets ménagers collectés par an ÷ Population**

## UNITÉS DE MESURE

**kg/an/habitant**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**à la baisse**

## LIMITES ET ORIENTATIONS POSSIBLES

**Une partie des écarts constatés au niveau des résultats de cet indicateur proviennent de variantes dans la méthode de comptabilisation : prise en compte des déchets ménagers simples ou des déchets ménagers et assimilés (déchets d'activités, assimilables aux déchets ménagers) selon les territoires.**

**La prise en compte de la production individuelle de déchets ne suffit pas à caractériser son impact sur l'environnement et le cadre de vie. Cet indicateur pourrait être complété par des données relatives aux modes de traitement des déchets (incinération / compostage), l'évolution des normes et l'âge des usines d'incinération, ainsi que la part du tri et du recyclage.**

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | SITOM Sud du Gard | SIDOMRA | EPCI Estimation pop MPM : agam 2005 | EPCI, service déchets ménagers | EPCI Estimation pop PAEG : agam 2005 | Bilan données SITTOMAT / SIVOM BLL / Pierrefeu / Collobrières | EPCI | |
| Période concernée | 2007 | 2005 | 2007 | 2007 | 2006 | 2006 | 2005 | |
| Temporalité | Annuel | | | | ND | Annuel | | |
| Échelle territoriale concernée | Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères du Sud Gard | Syndicat mixte | EPCI ( = SCoT) | | EPCI | SCoT | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | |
| Observations | Ordures ménagères : 324 kg/hab Collecte sélectvie : 87 kg/hab Décheteries : 171 kg/hab | | Déchets ménagers + assimilés Pop MPM 2005 = (1002000 ha) | 242 039 Tonnes en 2007 : - collecte traditionnelle = 399 kg/hab - collecte sélective = 49kg/hab - déchetterie = 255 kg/hab | PAE = agglo | Ordures ménagères + déchets issus de la collecte sélective HORS déchets de déchetterie | Le 06 connaît une fréquentation touristique importante et de plus en plus lissée dans l'année | |

| | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|
| Sources | ND | | ADEME |
| Période concernée | | | 2006 |
| Temporalité | | | Annuel |
| Échelle territoriale concernée | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | | | |
| Observations | | | Ordures ménagères + déchets issus de la collecte sélective |

# QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS PAR HABITANT

n°03

## Résultats

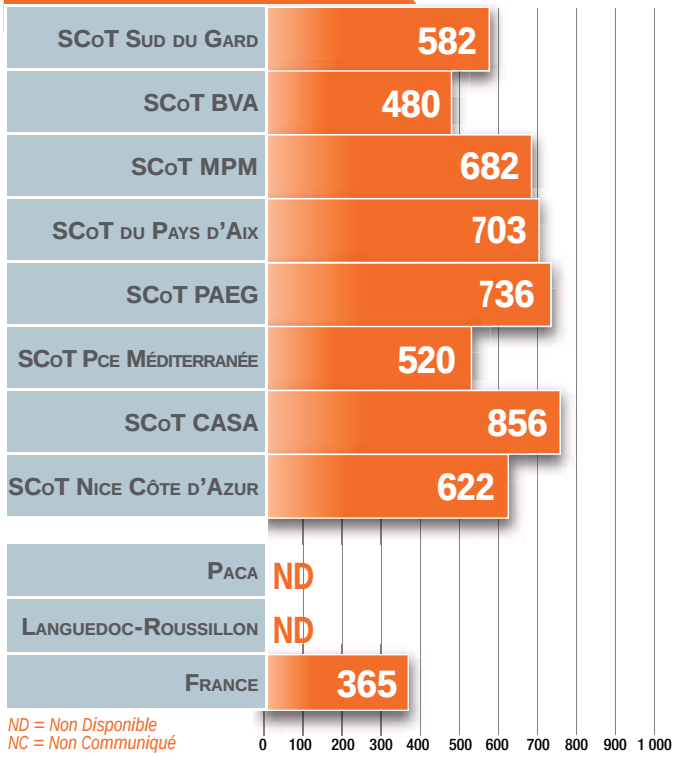


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Pour le SITOM Sud Gard, les 582 kg de déchets ménagers collectés par habitant sont constitués de 324 kg d'ordures ménagères, de 87 kg issus de la collecte sélective et de 171 kg en provenance des déchetteries. La quantité d'ordures ménagères collectée par habitant a diminué par rapport à 2006 (330 kg/hab), alors que la collecte sélective est passée de 80 kg/hab à 87 kg/hab.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Pour MPM, le tonnage de déchets collectés diminue en 2007, alors qu'il était en augmentation continuelle (706 T/hab en 2006 avec la même base de calcul). Parallèlement le taux de valorisation du gisement total est resté à 26%. Pour faire face à l'importante production, la CA PAE a choisi de considérer les déchets comme une ressource, support d'une politique économique à développer.

**SCoT du Pays d'Aix**
Ce ratio a augmenté par rapport à 2006. Les capacités de collecte sont notamment plus importantes. A titre d'exemple, chaque année de plus en plus d'habitants sont desservis par la collecte sélective en porte à porte. Trois nouvelles déchetteries sont également prévues pour 2009-2010 par la CPA. En 2007, un tiers des DMA était valorisé, le reste étant traité par enfouissement.

**SCoT Provence Méditerranée**
La forte production de déchets (520 kg/hab/an contre 365 kg/hab/an en France) s'explique en grande partie par l'économie touristique. Les efforts des collectivités locales en matière de sensibilisation et de maillage des équipements de tri et de collecte sélective portent leurs fruits puisque les quantités de déchets issus de la collecte sélective augmentent régulièrement.

**SCoT CASA**
La quantité de déchets ménagers par habitant est sur les deux SCOT importante. Sur Nice-côte d'Azur elle est évaluée à 1,7 kg/j/hab et sur la CASA à 2,3kg/j/hab. Ces valeurs notamment pour la CASA s'expliquent en grande partie par l'attractivité touristique du territoire, la présence d'un tissu économique dynamique. En 2007, on constate sur ces deux espaces une baisse du tonnage collecté.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La production de déchets ménagers est une conséquence directe des modes de consommation et de production actuels. Selon l'ADEME, la quantité de déchets ménagers produits en France augmente d'environ 1% chaque année et dépasse aujourd'hui 1 kg par personne et par jour.

En 2000, à l'échelle de la région PACA, les déchets ménagers et assimilés (DMA) proviennent à 43% des Bouches-du-Rhône, à 21,8% des Alpes Maritimes, à 21% du Var et à 11% du Vaucluse. La production des DMA étant avant tout liée à la démographie, l'apport de l'agglomération de Marseille explique la part importante des Bouches-du-Rhône dans la production régionale.
En 2000, les modes de traitement des DMA varient fortement selon les territoires : le stockage en CET concerne 89,9% du gisement des Bouches-du-Rhône et 60,2% du gisement du Var. L'incinération (considérée comme une filière de valorisation énergétique) concerne 62,7% du gisement des Alpes Maritimes, 49,5% du gisement du Vaucluse, 58,8% du gisement du Sud Gard et plus de 80% du gisement du SCoT Provence Méditerranée. Le tri et le compostage représentent en 2000 une faible part du traitement des DMA.

Les Bouches-du-Rhône se singularisent par la plus grande décharge à ciel ouvert d'Europe : le CET de Saint-Martin-de-Crau, qui reçoit près des 2/3 des déchets du département. 62% du gisement total de déchets de la CU MPM y sont acheminés par voie ferrée. La fermeture de ce site, initialement prévue en 2002 dans le cadre de la loi du 13/07/1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement, est conditionnée par la mise en service d'une solution de substitution qui fait actuellement débat.

# 04 \ TAUX D'OCCUPATION ARTIFICIELLE DES SOLS

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'artificialisation croissante des terres, de par son caractère généralement irréversible, constitue un legs négatif aux générations futures. Ses incidences sur l'environnement sont nombreuses : imperméabilisation des sols et augmentation du risque d'inondation, consommation d'espaces fragiles et de terres agricoles, dégradation des paysages, etc.
L'occupation artificielle des sols recouvre : les zones urbanisées (tissu urbain continu, discontinu, bâti diffus), les zones industrielles ou commerciales, les réseaux routier et ferroviaire, les réseaux de communication et espaces associés, les zones portuaires, les aéroports, les extractions de matériaux, les décharges et chantiers, les espaces verts urbains, les équipements sportifs et de loisirs.

## MÉTHODE DE CALCUL

( Surfaces des sols artificialisés ÷ Superficie du territoire ) x 100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

stabilisation (ou évolution maîtrisée)

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

La nomenclature retenue est celle de niveau 1 d'OCSOL simplifiée à 3 postes (territoire agricole, territoire naturel et territoire artificialisé).
Des données plus fines pourront être ponctuellement disponibles à l'échelle de certains territoires de SCOT en lien avec des études spécifiques conduites sur ces territoires. Elles ne permettent pas une mesure homogène de l'ensemble des territoires.

## LIMITES DE L'INDICATEUR ET ORIENTATIONS POSSIBLES

La version d'OCSOL disponible et utilisée est la version 0. Il s'agit d'une version intermédiaire qui va être évaluée et améliorée jusqu'en 2009. Au vu des tests « qualité » de l'auRa, notons par exemple que sur le Vaucluse, les espaces artificialisés sont sous-évalués et les espaces naturels surévalués au détriment des espaces agricoles. L'utilisation des données OCSOL se limite donc au potentiel de cette version 0.
Pour produire des analyses plus fiables, plusieurs précautions ont été prises : les traitements sont réalisés à des échelles macro, sur une nomenclature simplifiée. Chaque chiffre pris individuellement a peu d'intérêt. Seules les comparaisons de territoires sont pertinentes.

Pour refléter au mieux la réalité, il serait intéressant de modifier le mode de calcul de cet indicateur et de rapporter les surfaces artificialisées à la superficie totale du territoire hors grands ensembles naturels protégés / sanctuarisés (ex : massif des calanques, la Sainte Victoire…) pour avoir une plus juste estimation de la « consommation » des espaces qui font réellement l'objet de la pression foncière. Il serait également pertinent de regarder l'évolution 1999-2006 en perspective avec l'évolution de la population pour avoir une estimation de la consommation foncière par ménage supplémentaire. Pour compléter cette analyse, en regardant, sur la même période, la part des logements individuels et collectifs sur les logements autorisés, il serait possible de mettre en lumière les modes de développement et avoir une autre estimation de la consommation foncière par type de logement autorisé à partir de ratios moyens.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Base Ocsol 2006 V0 –Crige PACA et SIG Languedoc Roussillon | | | | | | | | Ocsol 2006 | | ND |
| Période concernée | 2006 | | | | | | | | 2006 | | |
| Temporalité | 1999-2006 | | | | | | | | 1999-2006 | | |
| Échelle territoriale concernée | SCOT | | | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | | | | |
| Observations* | EN =37% / EA=52% | EN =26% / EA=55% | EN =61% / EA=6% | EN =60% / EA=25% | EN =66% / EA=10% | EN =67% / EA=16% | EN =65% / EA=5% | EN =64% / EA=7% | EN : 76%<br>EA : 17% | EN : 63% / EA : 31% | ND |

*EN = espaces naturels (= forêts et milieux semi-naturels + zones humides+ surfaces en eau) / EA= espaces agricoles*

# TAUX D'OCCUPATION ARTIFICIELLE DES SOLS

n°04

## Résultats

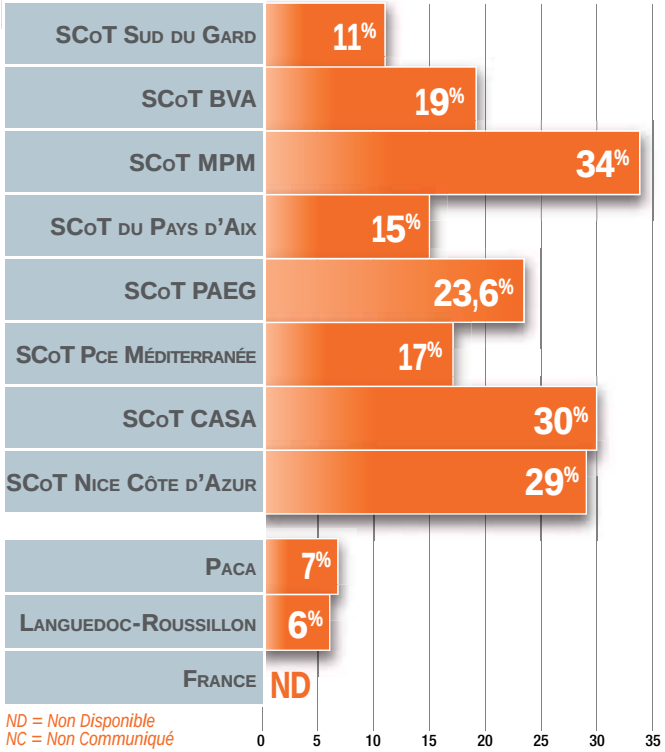


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le Sud du Gard est un grand territoire disposant de vastes espaces agricoles et naturels. Le faible taux ne doit pas masquer le fait que l'artificialisation des sols concerne tout de même 176 km² éclatés en 80 sites urbains. En outre, le territoire n'échappe pas au phénomène de périurbanisation qu'il est difficile d'appréhender par l'intermédiaire de ces seules données.

**SCoT BVA**
Le SCoT du BVA est l'un des rares territoires éloignés du littoral à être aussi artificialisé. Mais ce territoire se distingue surtout par une composante d'espaces naturels particulièrement faible.

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
La tâche urbaine de MPM a progressé de 30% en 30 ans. L'impact a été fort sur l'agriculture, qui ne représente plus que 6% du territoire (étude agriculture MPM : 2,2%). De vastes ensembles naturels occupent encore plus de 60% de l'espace. La topographie préserve le territoire du PAEG de l'urbanisation qui s'est développée dans les vallées et qui a grignoté les piémonts avec un habitat diffus représentant plus de 10% du territoire.

**SCoT du Pays d'Aix**
Plus de 80 % du Pays d'Aix est couvert par des espaces naturels ou agricoles. Cette donnée, associée à la source et la nomenclature retenues, masque la réalité représentée par la présence d'une urbanisation diffuse en zones naturelles et agricoles.

**SCoT Provence Méditerranée**
La présence d'espaces agro naturels nombreux et structurants explique la faible part des espaces urbains sur la totalité du territoire. En 30 ans (1972 à 2003) le mode de développement qui a permis d'accueillir la population et les activités économiques a engendré un doublement de la superficie des espaces artificialisés, représentant une consommation moyenne d'environ 350 hectares/an.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
La proportion des espaces artificialisés est aussi importante sur les deux SCOT, compte tenu du poids de population et du fort développement pavillonnaire depuis 1990 dans le Moyen-Pays. Néanmoins, les contraintes réglementaires et topographiques sur ce territoire, maintiennent une part non négligeable d'espaces naturels.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

L'espace méditerranéen français dispose de vastes unités naturelles et agricoles constituant des atouts indéniables pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire. De grands sites remarquables et emblématiques (la Camargue, le massif des Calanques, la montagne Sainte Victoire, la Durance, les îles d'Hyères, le massif des Maures, l'Estérel, le Mercantour…) offrent autant de richesses en biodiversité qu'en paysage et bénéficient, pour la plupart d'entre eux, de mesures de protection. Parallèlement, la façade méditerranéenne subit de fortes pressions démographiques et urbaines.

Les taux d'occupation artificielle des sols affichés par les grandes agglomérations sont largement supérieurs aux moyennes régionales avec des taux plus élevés sur les territoires littoraux de Nice et de Marseille. Selon la DIREN PACA, la bande littorale présente encore le plus fort taux annuel de construction avec le littoral breton. Néanmoins, le rythme de construction annuel a diminué de moitié entre 1990 et 2003 dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Il a augmenté de 20% dans les Bouches-du-Rhône sur la même période. En Languedoc-Roussillon, l'impact de l'organisation a été moins fort qu'en PACA compte tenu de l'épaisseur de la plaine littorale. Cependant, la maîtrise de la croissance urbaine représente un enjeu important pour la préservation de ce territoire qui intègre de vastes espaces humides essentiels à la préservation de la biodiversité.

# 05 \ TAUX DE SUPERFICIE D'ESPACES PROTÉGÉS

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Les espaces protégés comprennent les zones Natura 2000, les sites classés et inscrits, les réserves naturelles, les arrêtés de biotopes, les Espaces Naturels Sensibles du CG, les propriétés du Conservatoire du Littoral, les parcs nationaux et régionaux. L'indicateur s'inscrit dans la volonté locale, nationale ou européenne de préserver les milieux naturels et les espèces qui y vivent, d'assurer la conservation et la gestion durable du patrimoine naturel et des paysages.

## MÉTHODE DE CALCUL

( Surface d'espaces protégés ÷ Surface du territoire ) x 100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la hausse

## PRECISIONS SUR LES TERMES UTILISES

Il est important de préciser que les espaces protégés au titre de la Loi littoral ne sont pas pris en compte dans les calculs.

## LIMITES DE L'INDICATEUR

Le rapport entre surface de territoire protégé et surface totale du territoire nécessite de se limiter aux espaces terrestres. L'indicateur ne prend pas en compte la désignation récente de sites Natura 2000 de grande ampleur sur le domaine maritime.
Les parcs naturels régionaux sont pris en compte dans les calculs, mais ils relèvent plus d'outils de gestion que d'outils de protection.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Diren LR | NC | Diren, CG | Diren PACA | Diren, CG | Diren PACA, CG83, Conservatoire du Littoral | DIREN | |
| Période concernée | 2007 | NC | 2007 | 2006 | 2007 | 2002-2004-2005-2006 | 2006 | |
| Temporalité | Variable selon le fournisseur de données | | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | |
| Observations | Les ENS ne sont pas disponibles sous format SIG | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| NR | ND | |

# TAUX DE SUPERFICIE D'ESPACES PROTÉGÉS

n°05

## Résultats

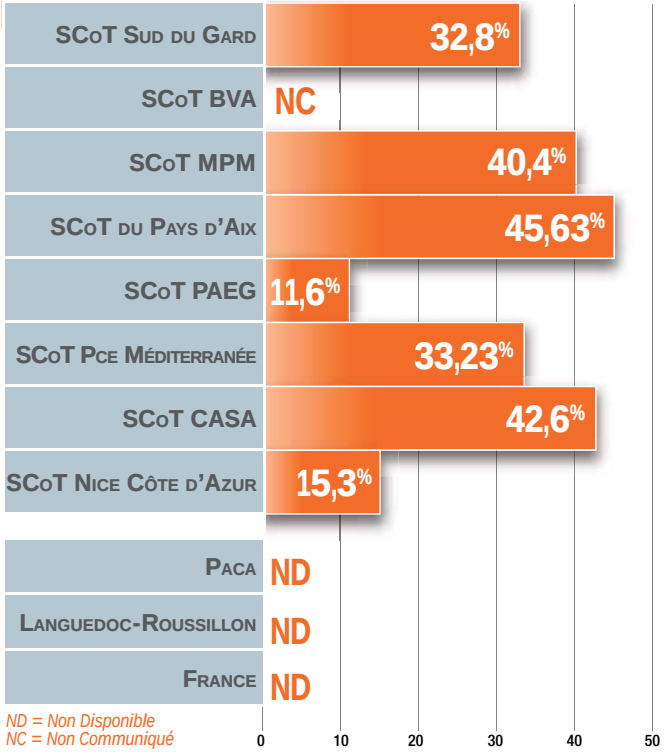


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le vaste territoire du Sud du Gard (1600 km²) composé d'une diversité de milieux et de paysages bénéficie d'une grande richesse environnementale. Les principaux espaces protégés concernent la mosaïque agricole du plateau des Costières sur lequel l'Outarde Canepetière en voie de disparition à l'échelle européenne a trouvé un milieu favorable, les massifs des Gorges du Gardon et la Camargue Gardoise dont le patrimoine écologique est exceptionnel.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
40,4% de la surface de MPM est concernée par une protection ou des sites Natura 2000. Ce fort taux de superficie d'espaces protégés s'explique par la présence de richesses naturelles exceptionnelles aux portes de la seconde métropole de France. 11,6% de la surface du SCoT PAECG sont dédiées à la protection de la nature, principalement au titre de Natura 2000.

**SCoT du Pays d'Aix**
Près de la moitié du territoire est soumis à des mesures de préservation qui relèvent soit de la gestion (Parc Naturel Régional du Luberon), soit de la réglementation (réserves de biosphère, réserves naturelles, sites classés, sites inventoriés Natura 2000...). Ces périmètres, qui ne présentent pas tous les mêmes niveaux de contraintes, permettent d'atténuer les pressions liées aux activités humaines.

**SCoT Provence Méditerranée**
Le tiers du territoire est protégé (environ 47 000 ha). Ces protections concernent essentiellement les espaces littoraux et l'arrière plan paysager de l'agglomération toulonnaise grâce aux sites classés des massifs Nord toulonnais. Natura 2000 vient compléter cette prise en compte de la richesse écologique en s'intéressant notamment aux grands espaces boisés des espaces rétro littoraux.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Les Alpes-Maritimes comptent de vastes espaces naturels remarquables. Ceux-ci sont protégés par des sites inscrits et des zones NATURA 2000. La diversité des milieux naturels azuréens, et le caractère urbain marqué de Nice Côte d'Azur, explique ces taux variables. La protection des espaces naturels des deux SCOT devrait être renforcée par la mise en place prochaine du PNR des Préalpes d'Azur.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La France et l'Union européenne ont pris un engagement : stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010. Les facteurs responsables de ce qui est considéré comme la 6ème grande phase d'extinction depuis l'apparition de la vie sur Terre sont multiples. La cause majeure restant la destruction ou la dénaturation des habitats naturels, conséquence de l'artificialisation des territoires.
A la croisée des influences alpines, méditerranéennes occidentales et méditerranéennes orientales, PACA est un « carrefour biogéographique » caractérisé par une grande diversité des milieux naturels. Le delta du Rhône, à cheval entre les régions PACA et Languedoc-Roussillon, est un espace reconnu pour son importance écologique : avifaune caractéristique, faune et flore typiques.
Sur la façade méditerranéenne, la protection et la gestion des richesses naturelles doit se conjuguer avec une pression foncière exacerbée, une démographie croissante et une activité touristique très développée. Héliotropisme et proximité du littoral en font un des secteurs géographiques les plus attractifs de France.
La concentration d'espaces protégés, associée à une diversité des outils relatifs à la conservation de la nature et des paysages, répondent à ce contexte méditerranéen. L'augmentation récente des surfaces dédiées au maintien de la biodiversité tient à l'intégration de nombreux sites méditerranéens terrestres et marins dans le réseau écologique européen Natura 2000.

# 06 \ TAUX D'ARTIFICIALISATION DU LITTORAL

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**Dans la hiérarchie des causes de la dégradation des richesses et des ressources naturelles, la dégradation des habitats naturels vient en première place. Sur le littoral méditerranéen, les écosystèmes marins de faible profondeur sont particulièrement affectés par les aménagements littoraux et les modifications sont irréversibles.**
**L'indicateur évalue l'emprise des aménagements gagnés sur la mer par rapport au trait de côte initial. Il donne une indication sur la dégradation par l'aménagement des habitats naturels des petits fonds marins (de 0 à 10m et de 10m à 20m).**

## MÉTHODE DE CALCUL

**( linéaire du littoral artificialisé ÷ linéaire de littoral initial ) x 100**

## UNITÉS DE MESURE

**%**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**stabilisation**

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

**L'artificialisation du trait de côte (définition MEDAM) correspond au taux d'artificialisation du trait de côte, par les ports, ports abri, terre-pleins, plages alvéolaires, appontements et endigages d'embouchure.**

| | SCoT Sud du Gard | SCoT MPM | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|
| Sources | MEDAM* | | | | |
| Période concernée | 2006 | | | | |
| Temporalité | Période non régulière d'actualisation | | | | |
| Échelle territoriale concernée | Le Grau du Roi | SCoT (hors Etang de Berre) | SCoT | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune du littoral | | | | |
| Observations | | Littoral marin uniquement. L'étang de Berre n'est pas disponible commune par commune sur le site Medam | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| Medam* | | ND |
| 2006 | | |
| Période non régulière d'actualisation | | |

*Meinesz A., Javel F., Longepierre S., Vaugelas J. de, Garcia D., 2006. Inventaire et impact des aménagements gagnés sur le domaine marin - côtes méditerranéennes françaises. Laboratoire Ecomers, Université de Nice-Sophia Antipolis. Publication électronique : www.medam.org.*

# TAUX D'ARTIFICIALISATION DU LITTORAL

n°06

## Résultats

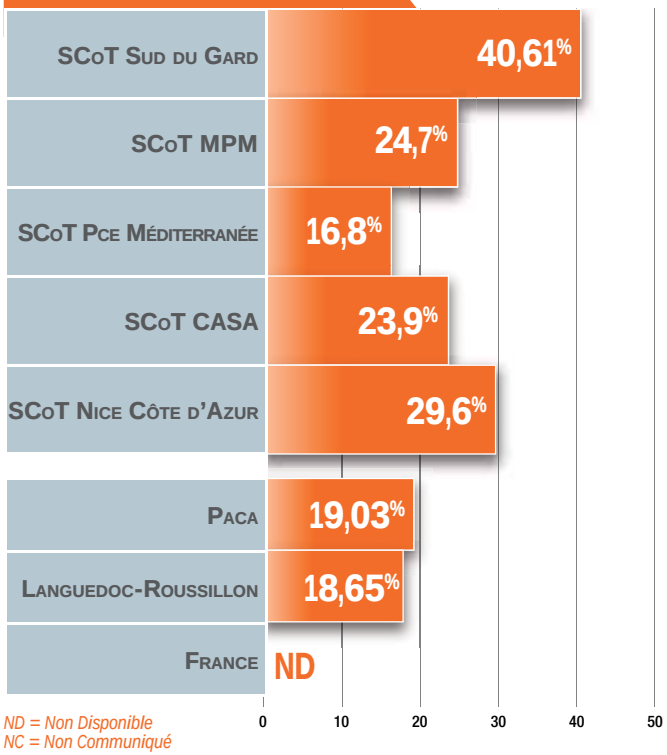


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le littoral gardois est constitué par la seule commune du Grau-du-Roi, dont le trait de côte est artificialisé sur 40,61% de sa longueur, soit 8,91 km. Plus de 80 % de cette emprise est occupée par des ouvrages portuaires. En effet, la création de la station balnéaire de Port Camargue s'est accompagnée de la construction de l'un des plus grands ports de plaisance européen qui compte près de 4 800 anneaux.

**SCoT MPM**
Le littoral de MPM se caractérise par 29 ports de plaisance, une activité navale en reconversion à La Ciotat et une façade maritime marseillaise historiquement très artificialisée (bassins Est du port autonome, plages artificielles du Prado, etc.). Malgré cela, des éléments naturels emblématiques du littoral valorisent ce territoire : les calanques de Marseille et de Cassis, les îles de Marseille et la Côte Bleue.

**SCoT Provence Méditerranée**
Sur les 290 km de linéaire côtier du territoire, environ 50 km sont artificialisés selon la source MEDAM, soit 16.8%. La part importante d'espaces agro naturels littoraux protégés explique en grande partie ce chiffre. La rade de Toulon, malgré quelques respirations boisées, reste l'espace le plus artificialisé (68 % du littoral de la commune de Toulon est artificialisé).

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Le littoral des Alpes Maritime compte un niveau d'artificialisation non négligeable lié à sa valorisation par le tourisme et à son caractère de «ville riviera ». Sur Nice-Côte d'azur, le pourcentage supérieur à celui observé sur la CASA est lié aux surfaces occupées par l'aéroport. Néanmoins, ces territoires comptent une côte rocheuse relativement préservée et des réserves naturelles intéressantes.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Le linéaire du littoral méditerranéen devenu artificiel est important (226 km sur l'ensemble de la côte méditerranéenne). Ainsi, des aménagements ont été construits devant 11% du littoral des côtes françaises de la Méditerranée pour les besoins liés au trafic maritime et plus encore pour l'activité touristique sous forme de ports, terre-pleins appontement et digue et plages alvéolaires… On citera pour le littoral étudié les ports de Marseille et de Toulon, les grands projets littoraux de Marina Baie des Anges et Port Camargue.

En dehors de l'aspect esthétique, l'artificialisation des côtes représente un impact sur l'évolution du trait de côte (érosion des plages…) et pour la répartition qualitative et quantitative des espèces médiolittorales. Les espèces se développant sur substrat rocheux sont favorisées mais certaines espèces fréquentes sur des roches naturelles ne recolonisent pas les amoncellements de roches artificielles.

# 07 \ QUANTITÉ D'EAU POTABLE CONSOMMÉE PAR HABITANT

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**Les comportements de solidarité (entre régions, pays, générations) qu'exigent le développement durable, la hausse tendancielle du prix de l'eau, les périodes consécutives de sécheresse invitent les usagers à une gestion plus économe de l'eau et les fournisseurs à un rendement élevé du réseau de distribution.**
**Un suivi temporel de la consommation d'eau permet ainsi de repérer les modifications de comportement dans l'usage et la distribution de l'eau.**

## MÉTHODE DE CALCUL

**Volume d'eau potable distribuée ÷ Population du territoire ÷ 366 j**

## UNITÉS DE MESURE

**Litre par jour par habitant**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**à la baisse**

## LIMITES ET ORIENTATIONS POSSIBLES

**Une partie des écarts constatés au niveau des résultats de cet indicateur proviennent de variantes dans la méthode de comptabilisation.**

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Rapport d'activités 2007 Service eau CA Nîmes Métropole | Rapport annuel Service Public Eau Potable | DEA MPM (EIE SCoT) Pop : recensement INSEE 2006 | Gestionnaire des Eaux | ND | Données du CG 83 | ND | |
| Période concernée | 2007 | 2005 | 2006 | 2004 | | 2003-2004-2005 | | |
| Temporalité | annuel | / | annuel | annuel | | / | | |
| Échelle territoriale concernée | CA Nîmes Métropole | CA | SCoT | Aix-en-Provence | | Moyenne sur le SCoT | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | Commune | Communes et ensemble Marseille + Allauch + Septèmes-les-Vallons | Commune | | / | | |
| Observations | • **Volume total facturé :** 14 799 500 m³ en 2007<br>• **Population estimée par les fermiers :** 222 155 habitants en 2007<br>• **Volume total mis en production :** 27 391 000 m³<br>• **Volume estimé pour les besoins en service :** 1 875 409 m³ | | | | | Ces consommations comprennent les besoins collectifs (sauf industrie + agriculture) mais ne comprennent pas les pertes en distribution | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| Ifen – Scees : enquête eaux et assainissement | | |
| 2004 | | |
| / | / | / |

# QUANTITÉ D'EAU POTABLE CONSOMMÉE PAR HABITANT

n°07

## Résultats

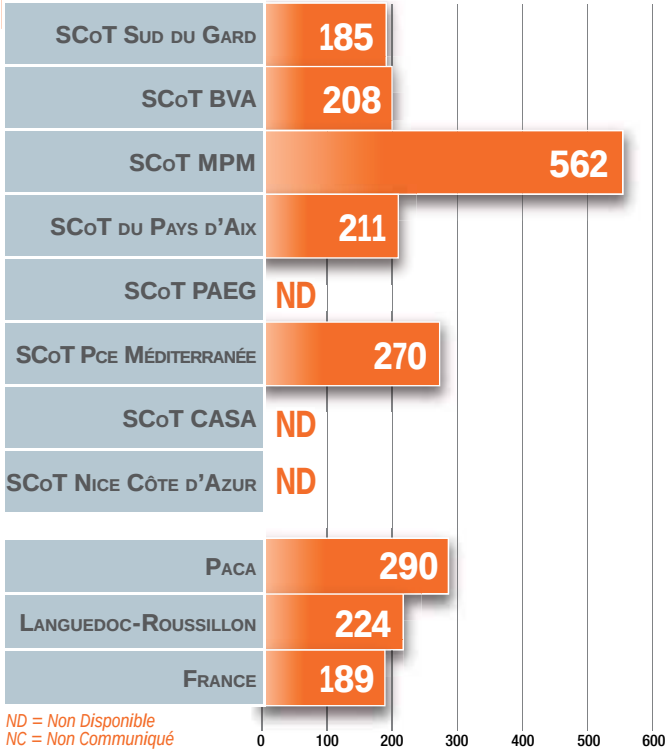


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
185 litres par jour et par habitant correspondent au volume total d'eau facturé dans la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole en 2007. L'eau facturée ne prend pas en compte les consommations d'eau pour les services et l'eau perdue dans le réseau. En outre, le territoire dispose d'un réseau étendu d'eau brute (BRL) qui limite le recours à l'eau potable pour des usages non domestiques.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM**
Le volume d'eau comptabilisé ici intègre différents usages. La quantité d'eau potable réellement consommée par habitant est difficile à évaluer compte tenu des données disponibles, mais elle ne devrait pas être significativement différente des autres territoires (150L/personne/jour à Marseille, selon l'association Ecoforum).

**SCoT du Pays d'Aix**
Aujourd'hui, un français consomme en moyenne 189 litres d'eau par jour. En pays d'Aix, la quantité d'eau potable consommée par habitant est largement supérieure à la moyenne française à l'image de la région PACA qui compte parmi les trois régions de France métropolitaine les plus consommatrices d'eau potable. Les prélèvements pour cet usage sont les plus élevés généralement dans les zones où la population permanente et saisonnière est importante.

**SCoT Provence Méditerranée**
La moyenne de consommation d'eau potable par habitant est de 270 litres/hab/jour. Ce chiffre qui se situe largement au-dessus de la moyenne nationale (189 litres/hab/jour) s'explique essentiellement par l'économie touristique du territoire mais également par un mode de vie et de développement très consommateur d'eau (piscines, arrosages de jardins…).

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
ND

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

PACA dispose d'une ressource en eau abondante avec la Durance et le Verdon, qui couvrent 75% des besoins en eau. L'agriculture consomme 2/3 des besoins en eau, les 25% restants sont alimentés par les nappes d'eau souterraines qui restent primordiales pour l'alimentation en eau potable de la région. L'aménagement du système hydraulique « Durance – Verdon » a permis de sécuriser l'approvisionnement en eau brute, via les réseaux gravitaires et a entrainé la mutation économique et agricole de ce territoire.
Les prélèvements en LR s'élèvent à 1,2 milliards de m3. 43 % sont utilisés pour le refroidissement des centrales à énergie, les consommations s'élèvent à 300 millions de m3 pour l'alimentation en eau potable (AEP) ainsi que pour l'irrigation et à 40 millions de m3 pour l'industrie. L'origine de l'eau est très différenciée : l'AEP étant majoritairement d'origine souterraine et l'eau d'irrigation plutôt superficielle. Dans un contexte où une grande partie des masses d'eau souterraines présente des risques de non atteinte du bon état écologique quantitatif et/ou qualitatif, la démarche prospective Aqua Domitia a identifié l'eau du Rhône et le réseau du BRL comme potentiels à exploiter pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Les territoires méditerranéens doivent faire face à des pressions de plus en plus fortes sur la ressource, qui mettent les écosystèmes aquatiques en danger. La croissance démographique et le développement touristique génèrent une augmentation continue des consommations d'eau. Dans un contexte climatique incertain où les spécificités du climat méditerranéen pourraient être exacerbées par le dérèglement climatique, l'économie de la ressource en eau est aujourd'hui nécessaire.

# 08 \ OCCURRENCE DE L'INDICE ATMO MÉDIOCRE À TRÈS MAUVAIS

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'indice ATMO permet de qualifier chaque jour la qualité de l'air sur les grandes villes françaises (de plus de 100 000 habitants). C'est un indice national, obligatoire sur l'ensemble du territoire national depuis janvier 2000. Il est destiné en premier lieu à l'information du public et permet de caractériser la pollution atmosphérique moyenne quotidienne.

## MÉTHODE DE CALCUL

Le mode de calcul de l'indice ATMO est défini par l'arrêté du 22 juillet 2004 et prend en compte quatre polluants : le dioxyde de soufre ($SO_2$), le dioxyde d'azote ($NO_2$), les particules en suspension (PS) et l'ozone ($O_3$). Pour chacun de ces polluants, un sous-indice de la qualité de l'air (variable de 1 à 10) est calculé chaque jour. L'indice ATMO est égal au sous-indice le plus élevé, ainsi déterminé pour chacun des quatre polluants.

L'indice ATMO varie ainsi de 1 à 10 : la qualité de l'air est d'autant plus dégradée que l'indice ATMO est élevé.

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Très bon | Très bon | Bon | Bon | Moyen | Médiocre | Médiocre | Mauvais | Mauvais | Très mauvais |

## UNITÉS DE MESURE

jours (ou fréquence) par an

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la baisse pour le mauvais, à la hausse pour le bon

## LIMITES DE L'INDICATEUR

L'indice ATMO répond à un souci d'information du public et constitue un indicateur représentatif de la qualité globale de l'air sur l'ensemble d'une agglomération. Cependant, il s'agit d'un indicateur qui n'est pas représentatif des situations particulières et des pointes de pollution qui peuvent être rencontrées au voisinage immédiat des sources de pollution (axes routiers, zones industrielles, ...). Par ailleurs, la valeur de l'indice ATMO étant calée sur celle du polluant dont le sous-indice est le plus élevé, il ne renseigne pas sur les niveaux atteints par les autres polluants, ni sur la pollution cumulée due aux quatre polluants.

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

L'agglomération est ici utilisée au sens des réseaux de mesure de la qualité de l'air (AASQA).

| | Nîmes | Avignon | Marseille | Aix-en-Provence | Aubagne | Toulon | Cannes-Antibes-Grasse | Nice | PACA | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Les associations de surveillance de la qualité de l'air (Atmo PACA Air LR) / L'ADEME et son site Internet buldair (bulletin national de la qualité de l'air) | | | | | | | | Atmo PACA | Air LR | ADEME |
| Période concernée | 2006 | | | | | | | | 2006 | | |
| Temporalité | Indice journalier | | | | | | | | Indice journalier | | |
| Échelle territoriale concernée | Agglo. de Nîmes | Agglo. d'Avignon | Agglo. de Marseille | Agglo. d'Aix-en-Provence | Agglo. d'Aubagne | Agglo. de Toulon | Agglo. de Cannes-Antibes-Grasse | Agglo. de Nice | Les 8 agglo. de plus de 100 000 hab. | Les 3 agglo. de plus de 100 000 hab. | Les 59 agglo. de plus de 100 000 hab. |
| Échelle territoriale la plus fine | Les agglomérations de plus de 100 000 habitants | | | | | | | | | | |
| Observations | 62%-37%-1% | 56%-43%-1% | 54%-45%-1% | 53%-42%-5% | 59%-39%-2% | 44%-55%-1% | 51%-48%-1% | 55%-43%-2% | 54%-44%-2% | 64%-35%-1% | 76%-23%-1% |

# OCCURRENCE DE L'INDICE ATMO MÉDIOCRE À TRÈS MAUVAIS

n°08

## Résultats

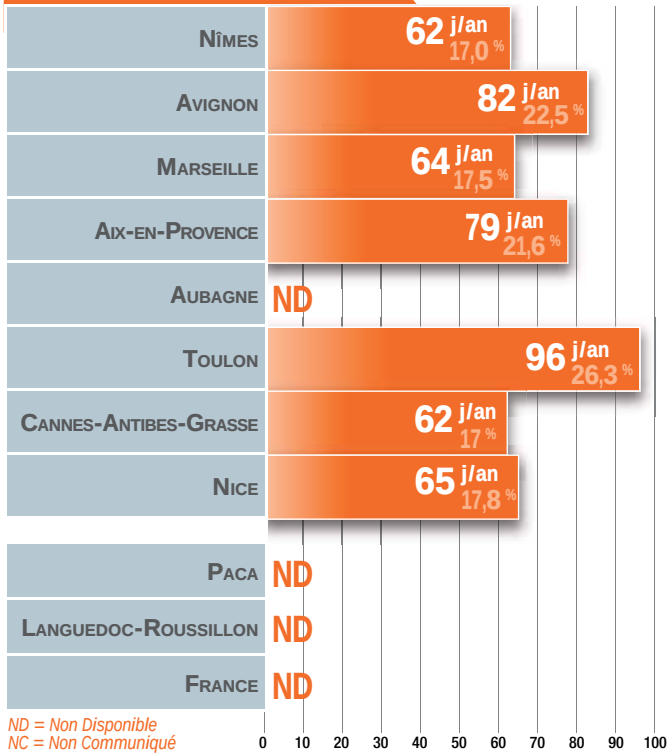


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**Nîmes**
Compte tenu de la faible présence d'industries polluantes, l'essentiel de la pollution du Sud du Gard provient des flux routiers et autoroutiers. La mise en œuvre d'une politique de transport alternative à la route devrait permettre d'améliorer la situation.

**Avignon**
Le territoire avignonnais souffre en seconde partie de journée d'une diffusion des émissions polluantes des industries de l'étang de Berre.

**Marseille**
À Marseille, la qualité de l'air est insuffisante près d'1 jour sur 5 en moyenne. Elle est impactée par le trafic routier, et pour partie par les émissions industrielles de la zone de l'Etang de Berre. L'indice ATMO n'est pas disponible pour la ville d'Aubagne (remplacé par un indice simplifié de la qualité de l'air), cependant le trafic routier et les émissions industrielles de Berre sont susceptibles d'y dégrader la qualité de l'air.

**Aix-en-Provence**
Par rapport aux autres territoires de l'arc méditerranéen on recense sur Aix le nombre le plus élevé de pics de pollution (avec 5% de jours dans l'année où l'indice est mauvais à très mauvais).

**Toulon**
Sur l'année 2006, la qualité de l'air sur l'agglomération toulonnaise peut être qualifiée de qualité moyenne (indice ATMO moyen : 4,8). La qualité de l'air est médiocre jusqu'à mauvaise, essentiellement pendant la période chaude de l'année, lorsque les concentrations en ozone sont élevées. La pollution automobile est prépondérante, avec des niveaux d'oxyde d'azote et de poussières dépassant certaines valeurs réglementaires.

**Nice et Cannes-Antibes-Grasse**
Les dépassements s'observent sur les deux agglomérations comme sur l'ensemble du département, essentiellement pour l'Ozone. Ils sont concentrés sur les mois de juillet, où les températures excessivement chaudes favorisent les réactions photochimiques, engendrant cette pollution atmosphérique.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Sur l'année 2006, pour les grandes villes de la façade méditerranéenne, l'indice ATMO se situe le plus souvent entre 3 et 5 avec une qualité de l'air variant majoritairement entre bonne et moyenne. Toutefois, on peut recenser un pourcentage non négligeable de journées polluées (supérieur à la moyenne nationale). En effet, l'indice a atteint 6, 7, 8 (voire 9, exceptionnellement) lors d'épisodes de pollution essentiellement entre mai et septembre. L'ozone est le principal responsable (pollution photochimique). Sur l'espace méditerranéen, la pollution à l'ozone est au premier rang des préoccupations.

Le territoire réunit en effet tous les ingrédients pour la formation du polluant : émissions automobiles et industrielles, périodes d'ensoleillement conséquentes, chaleur, vents faibles. Ainsi, la qualité de l'air a été de « médiocre » à « très mauvaise » plusieurs jours dans l'année pour l'ensemble des grandes villes de la façade méditerranéenne. Ce sont Toulon, Avignon et Aix qui ont été les plus touchées. Le seuil de recommandations à l'ozone a été dépassé 45 jours en 2006 en PACA et le seuil d'alerte européen a été franchi 9 jours cette année, à chaque fois en juillet : les niveaux maximums ont notamment été observés à Vitrolles, Nice, les Pennes Mirabeau, Aix et Sausset-les-Pins. Cette pollution n'est pas sans conséquence sur la santé humaine. L'OMS évalue à 21 000 le nombre de décès prématurés par an causés par l'ozone en Europe et le coût annuel de cette pollution est d'environ 11,9 milliards d'Euros pour les impacts sur la santé humaine. La région PACA est la région la plus touchée de France et la troisième région d'Europe la plus impactée par la pollution photochimique.

# 09 \ PART DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES LIÉES AU TRAFIC ROUTIER

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Parmi l'ensemble des polluants émis dans l'atmosphère, nous avons ciblé notre analyse sur les traceurs du trafic routier. Deux polluants ont été pris en compte : les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) et les oxydes d'azote ($NO_X$).
La part des transports routiers dans les émissions de polluants est importante par rapport aux autres secteurs d'activités et cette part est très nettement majoritaire dans les centres urbains : globalement en PACA, les transports routiers sont responsables de l'émission de plus de 50% des oxydes d'azote et des particules. En milieu urbain, leur part peut aller jusqu'à plus de 80% pour ces deux polluants.
Les oxydes d'azote ont comme origine principale le trafic routier. C'est le NO (monoxyde d'azote) qui est émis à la sortie du pot d'échappement, il est oxydé en quelques minutes en $NO_2$. La rapidité de cette réaction fait que le $NO_2$ est considéré comme un polluant primaire. On le retrouve en quantité relativement plus importante à proximité des axes de forte circulation et dans les centres-villes.
Les oxydes d'azote participent à la formation de l'ozone et concourent au phénomène des pluies acides ainsi qu'à l'eutrophisation des sols. C'est un gaz irritant pour les bronches.
Les particules sont un mélange complexe de substances organiques et minérales en suspension dans l'air, sous forme solide et/ou liquide. Elles sont de taille, de composition et d'origine diverses. Les particules sont, en grande partie, issues des combustions (diesel des véhicules automobiles notamment, combustibles domestiques solides, activités industrielles…) mais aussi de phénomènes de remise en suspension sous l'effet de la circulation routière, d'érosion des chaussées et d'abrasion des pneus et des freins.
Ses effets sur la santé sont une altération de la fonction respiratoire (chez l'enfant en particulier), une irritation des voies respiratoires inférieures, des effets mutagènes et cancérigènes et une mortalité prématurée.

## MÉTHODE DE CALCUL

Quantité émise de polluants liée au trafic routier ÷ km²

## UNITÉS DE MESURE

en tonnes/km²

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la baisse

## PRÉCISION SUR LES TERMES UTILISÉS

L'inventaire des émissions réalisé par Atmo PACA consiste en un calcul théorique des flux de polluants émis dans l'atmosphère. Ce calcul est généralement réalisé par un croisement entre les données dites primaires (statistiques, comptages, enquêtes, déclarations…) et des facteurs d'émissions issus de la littérature.

## LIMITES DE L'INDICATEUR

Il existe un inventaire portant sur l'année de référence 1999, cependant, les modes de calculs ont évolué par rapport à la version 2004, rendant peu pertinente une comparaison entre les deux versions d'inventaires. Les chiffres 2004 seront donc comparés aux versions ultérieures, lors de futures mises à jour.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | ND | AtmoPACA - Inventaire régional des émissions 2004 (version 2009) | | | | | | |
| Période concernée | | 2004 | | | | | | |
| Temporalité | | Inventaire actualisé tous les 5 ans | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | | SCoT BVA partie PACA | SCoT | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | | communes | | | | | | |
| Observations* | | NOx : 5,2%<br>PM10 : 5,1% | NOx : 10,7%<br>PM10 : 11,7% | NOx : 2,1%<br>PM10 : 0,2% | NOx : 2,5%<br>PM10 : 2,8% | NOx : 7,7%<br>PM10 : 8,7% | NOx : 3,1%<br>PM10 : 3,1% | NOx : 7,8%<br>PM10 : 8,1% |

| | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|
| Sources | Atmo PACA | ND | ND |
| Période concernée | 2004 | | |
| Temporalité | Inventaire actualisé tous les 5 ans | | |
| Observations* | PACA : 100% | | |

*Part des émissions dues aux transports routiers par rapport aux émissions totales de NOx et PM10 en PACA*

# PART DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES LIÉES AU TRAFIC ROUTIER

n°09

## Résultats

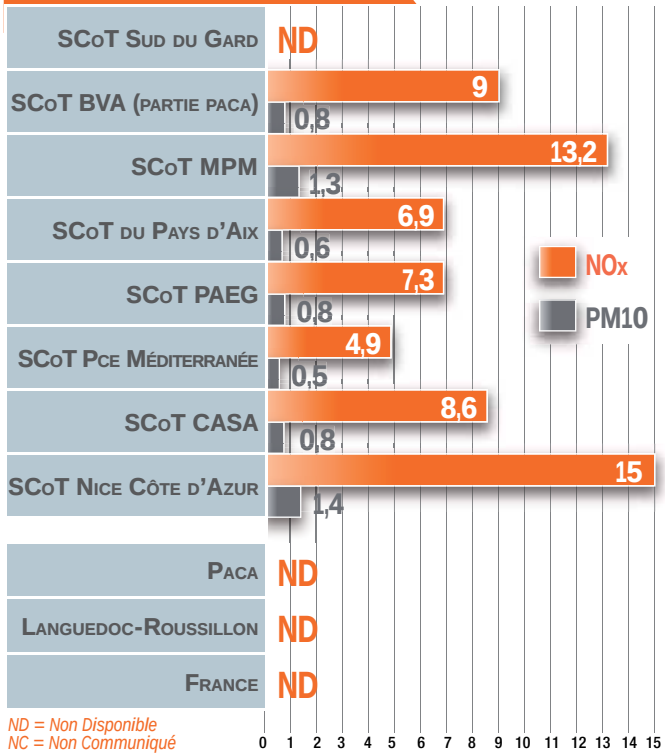


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
ND

**SCoT du BVA (partie PACA)**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Le résultat de MPM est caractéristique d'une grande agglomération. La CU représente plus d'un million d'habitants, dont 839 043 sur Marseille, qui se caractérise par une forte densité urbaine et de nombreuses activités génératrices de déplacements. La voiture particulière est le principal mode de déplacements dans le SCoT Aubagnais, mais le nombre de déplacements est moindre comparé à MPM et la densité urbaine du territoire est faible.

**SCoT du Pays d'Aix**
En 2004, les transports routiers étaient responsables de 47% des émissions de NOx et de 69% des émissions de PM10 sur la CPA, soit respectivement 6,9 et 0,6 tonnes/km². Ces densités d'émissions s'expliquent par la superficie du territoire de la CPA : 1 300 km², soit plus de 25% de la surface des Bouches-du-Rhône). Cette vaste surface explique aussi la densité d'habitant très faible sur ce territoire (275 hab/km²).

Cependant, en comparaison avec le bilan d'émissions régional issu du trafic routier : la CPA participe à hauteur de 12,1% pour les NOx et de 11,8% pour les PM10. Cette part importante de la CPA dans le bilan régional s'explique notamment par la présence de plusieurs axes routiers où le trafic est dense (autoroutes A7, A8, A51, A52…).

**SCoT Provence Méditerranée**
Etant donné la faiblesse des réseaux de transports en commun et de modes doux sur la bande littorale et sur le cœur de l'agglomération toulonnaise, le principal mode de déplacement reste la voiture. En 2004, le trafic routier est ainsi responsable de 76,7% des émissions de NOx et 68,2% des émissions de PM10. Les résultats (tonnes/km²) pour l'aire toulonnaise, faibles comparés aux autres SCoT, sont à relativiser car plus de 60% du territoire est constitué d'espaces naturels non habités.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Les rejets observés sur les deux territoires des Alpes-Maritimes sont principalement liés à l'utilisation d'énergie pour les transports et le chauffage. Sur Nice Côte d'Azur, les résultats sont caractéristiques des grands centres urbains et sont accentués par la présence de l'aéroport.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

L'indicateur indique une prépondérance des territoires de MPM et Nice Côte d'Azur. Ceci s'explique par le caractère très fortement urbain de ces zones : ce sont les 2 territoires qui ont une densité d'habitants très élevée (environ 1 500 hab/km²), avec une concentration des activités notamment liées aux transports (réseau routier dense, nombre de déplacements importants).

Les territoires d'Avignon, Aubagne et Sophia présentent des densités d'émissions < 10 tonnes/km² pour les NOx et < 1 tonne/km² pour les PM10. Ces territoires ont des densités d'habitants beaucoup moins élevées (environ 500 hab/km²) et présentent donc des activités liées au trafic routier moins importantes que sur Marseille et Nice.

Les Scot d'Aix et Toulon sont à étudier avec prudence. Ils présentent les densités d'émissions les moins élevées pour les NOx (6,9 et 4,9 tonnes/km²) et les PM10 (0,6 et 0,5 tonne/km²). Cependant, en termes de comparaison avec le bilan d'émissions régional, les parts d'émissions de ces 2 territoires sont d'environ 12% pour la CPA et 8% pour Toulon. Ceci s'explique par la vaste superficie de ces 2 Scot (1 300 et 1 200 km²) qui contribue logiquement à diminuer z indicateur.

# 10 \ PART DE LA VOITURE DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Les déplacements sont porteurs d'enjeux à la fois sociaux, économiques et environnementaux. Le transport routier est aujourd'hui le mode de transport (de personnes ou de marchandises) le plus utilisé mais aussi le plus dommageable, tant au niveau de l'environnement (consommation de ressources énergétiques, d'utilisation d'espace, émissions de polluants, notamment émissions de gaz à effet de serre) que de la santé publique (accidents, bruit), et du bien-être (congestion des grands centres urbains).
Le développement de modes de transport alternatifs à la voiture particulière constitue un levier privilégié de l'action publique pour l'amélioration de la qualité de vie des citadins. La problématique est complexe, elle touche à des pratiques quotidiennes et à des choix de vie.
L'indicateur permet de porter à connaissance les pratiques de déplacements Domicile-travail, mettant en évidence les modes les plus utilisés.

## MÉTHODE DE CALCUL

( Nombre de déplacements domicile travail effectués en voiture ÷ Ensemble des déplacements Domicile-travail ) x100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

Baisse de la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail au profit des autres modes de transport.

## DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

Il s'agit des navettes domicile travail des actifs occupés

## LIMITES ET ORIENTATIONS POSSIBLES

Les données seront actualisées avec les résultats du recensement 2006 de l'INSEE disponibles en juillet 2009. Pour chaque mode de transport, il sera intéressant de regarder l'évolution 1999-2006 et montrer ainsi l'effort des territoires pour offrir une alternative à la voiture. Ces résultats pourront être également enrichis par les enquêtes ménage plus globales qui font part de l'ensemble des déplacements. Pour les communes des Bouches-du-Rhône, les résultats de la dernière enquête ménage seront disponibles fin 2009.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | INSEE / RGP | | | | | | | |
| Période concernée | 1999 | | | | | | | |
| Temporalité | Prochain RGP : 2009 | | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | |
| Observations | Marche : 9,8%<br>Deux roues : 4,3%<br>TC : 3,8%<br>Plusieurs modes de transport : 6,3%<br>Pas de transport : 3,6% | | Marche : 10%<br>Deux roues : 3%<br>TC : 16%<br>Pas de transport : 2% | Marche : 7%<br>Deux roues : 2%<br>TC : 5%<br>Plusieurs modes de transport : 6%<br>Pas de transport : 3% | Marche : 7%<br>Deux roues : 2%<br>TC : 4%<br>Pas de transport : 2% | TC : 5,7% | Marche : 2%<br>Deux roues : 3%<br>TC : 5%<br>Plusieurs modes de transport : 8%<br>Pas de transport : 5% | Marche : 11%<br>Deux roues : 6%<br>TC : 11%<br>Plusieurs modes de transport : 8%<br>Pas de transport : 3% |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| RGP | | |
| 1999 | | |
| / | / | / |

# PART DE LA VOITURE DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

n°10

## Résultats

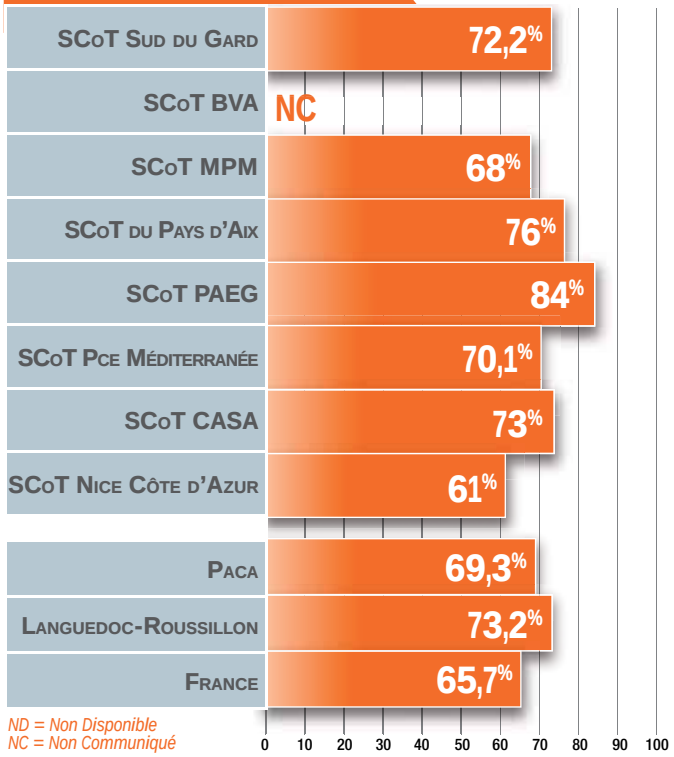


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le Sud du Gard apparaît comme l'un des territoires où l'offre de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle est relativement peu attractive. Cette dépendance à la voiture pose question en termes de pollution atmosphérique et de réchauffement climatique, mais aussi de budget carburant pour les ménages dont les revenus moyens sont faibles.

**SCoT BVA**
Depuis plus de 50 ans, le territoire avignonnais s'est développé par et pour la voiture.

**SCoT MPM & SCoT PAEG**
Les déplacements des habitants de MPM sont certes en majorité réalisés en voiture, mais la part des autres modes reste significative. Ce comportement est essentiellement du à la densité de la ville de Marseille et au réseau de métro et de tramway. Le territoire du SCOT d'Aubagne est lui fortement marqué par la prédominance de l'automobile, près de 70%, conséquence directe d'une urbanisation diffuse.

**SCoT du Pays d'Aix**
Si les données datent de 1999, elles indiquent des ordres de grandeur qui ont dû peu évoluer même si les parts des transports collectifs et du vélo ont dû probablement augmenter. La part de la voiture reste écrasante face aux autres modes de déplacement alors que les capacités du réseau routier à absorber la croissance du trafic sont épuisées et les points de blocage nombreux.

**SCoT Provence Méditerranée**
L'organisation multipolaire de l'agglomération toulonnaise et l'étalement urbain, réponse spatiale à la vitesse de la croissance démographique, n'ont pas été accompagnés d'une stratégie de développement d'une offre de transports en commun adaptée. Dans les années 90, la part modale des transports en commun a même été diminuée par deux.

**Scot Nice-Côte d'Azur et SCoT CASA**
La voiture particulière est le mode de déplacement majoritaire, mais sur la Côte d'Azur, on se déplace plus à pied et moins en transport collectif. Cette situation est liée à l'importance des espaces pavillonnaires à l'arrière du littoral, au retard accumulé depuis 2 décennies dans le développement de l'offre en transport en commun. L'importance du recours à la marche à pied notamment sur Nice Côte d'Azur s'explique par les fortes densités urbaines et de population.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La voiture est utilisée pour environ 2/3 des déplacements. Si l'on exclut la marche à pied, mode de déplacements réservé à des courtes distances, la voiture capte la croissance des déplacements et sa part de marché dans les déplacements mécanisés peut atteindre 90 %. Cette situation représente une tendance lourde en matière d'organisation du territoire, et d'habitudes des habitants, qu'il sera d'autant plus difficile d'infléchir qu'elle perdure.

Le développement et l'aménagement de nos territoires se sont appuyés sur l'usage de la voiture et la croissance du parc automobile associée à l'allongement des distances de déplacements produit une hausse exponentielle des trafics routiers. La poursuite de telles pratiques de déplacements apparaît inacceptable par les risques qu'elle fait encourir aux habitants (coûts et santé), et incompatible avec les projets de développement durable.

C'est sur les notions de cadre et de qualité de vie que s'appuient l'identité et l'attractivité de nos territoires. La fragilisation des atouts environnementaux est largement associée à la politique d'aménagement du territoire. La question centrale tourne autour de la localisation et des modes d'urbanisation. L'urbanisation influe sur tous les problèmes d'environnement qui lui sont associés, et sont perceptibles et vécus au quotidien par les habitants : circulation, stationnement, sécurité, transports, pollution, bruit.

# 11 \ TAUX DE COMMUNES À RISQUES COUVERTES PAR UN PPRNP APPROUVÉ

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (de la loi du 2 février 1995) ont pour objet de délimiter les « zones de danger » (= zones exposées aux risques) et « les zones de précaution » (= zones non directement exposées aux risques mais où des constructions, ouvrages ou aménagements pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux). Il s'agit donc d'un outil de prévention permettant d'orienter et de réglementer l'usage des sols en fonction des risques et de réduire la vulnérabilité des territoires déjà urbanisés.
Ils sont élaborés à l'échelle de la commune, ou de plusieurs communes d'un même bassin, à l'initiative du Préfet qui les prescrit. Après élaboration du zonage et du règlement, établi en concertation avec la ou les communes, le PPR est soumis à enquête publique, approuvé par arrêté préfectoral et publié. Le PPR approuvé constitue une servitude d'utilité publique et doit être annexé au POS ou PLU des communes. La réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous conditions.

## MÉTHODE DE CALCUL

Nombre de communes ayant un PPRNP approuvé ÷ nombre de communes exposées (par nature de risque naturel) X100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

couverture totale des communes exposées à un ou plusieurs risques

## DÉFINITIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

Le PPR remplace depuis 1995 (au titre de l'article 562-6 du Code de l'Environnement) les documents réglementaires instituant des servitudes au titre des risques naturels : les Plans d'exposition aux risques (PER), les Plans de surfaces submersibles (PSS), les périmètres de risques en application de l'article R111-3 du Code de l'Urbanisme, les Plans des Zones Sensibles aux Incendies de Forêts (PZSIF). La loi Barnier a en effet abrogé les procédures antérieures en précisant que celles déjà approuvées valent PPR. Ces dernières sont prisent en compte dans les calculs.

Risques naturels pris en compte :
- mouvement de terrain (M)
- séisme (S)
- feux de forêt (F)
- inondation (I)

## LIMITES DE L'INDICATEUR

L'indicateur relatif au taux de communes couvertes par un PPRNP approuvé témoigne d'un engagement public pour la prévention contre les risques naturels. D'autres indicateurs mesurant l'exposition des populations aux risques naturels permettraient de suivre l'évolution de cette exposition et l'efficacité in fine des mesures mises en oeuvre en matière de prévention des risques.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | DDE 30 | | DDRM 13 et 84 | | | DDRM 83 | DDRM 06 | |
| Période concernée | 2008 | | 2005 | | | 2007 | | |
| Temporalité | Mise à jour mensuelle de la base par les services instructeurs | | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | |
| Total des communes présentant au moins un risque naturel | 75 | 26 | 18 | 34 | 13 | 31 | 16 | 29 |
| Observations | Suite aux inondations de 2002, un certain nombre de PPR approuvés antérieurement sont aujourd'hui caducs. | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| ND | | |

# TAUX DE COMMUNES À RISQUES COUVERTES PAR UN PPRNP APPROUVÉ

n°11

## Résultats

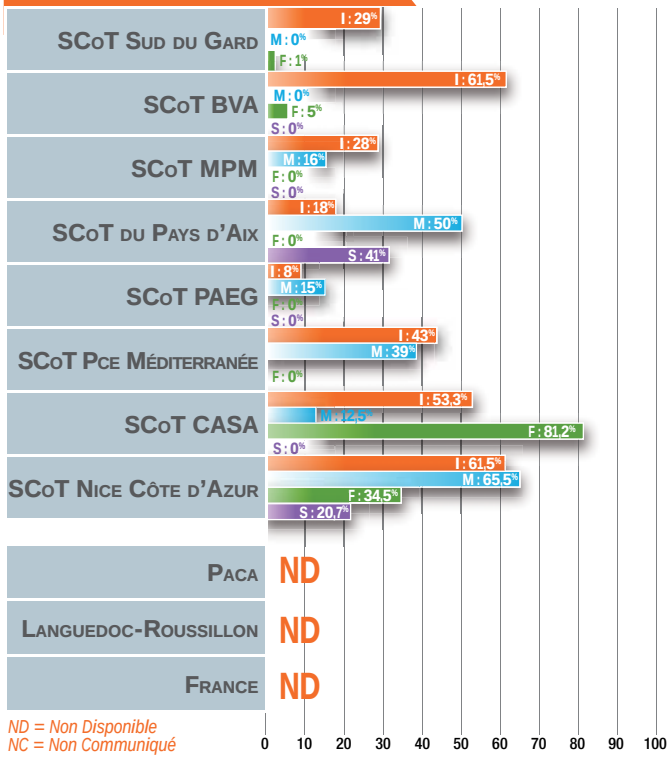


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le risque inondation est devenu prépondérant dans le Sud du Gard après les événements catastrophiques de 1988, 2002, 2003 et 2005. Le caractère exceptionnel des inondations de 2002 a remis en cause l'ensemble des PPR et entraîné la prescription de nouveaux PPR. Compte tenu de la lourdeur des procédures, seules 22 communes sur 75 (29%) disposent aujourd'hui d'un PPR « post 2002 » approuvé.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Hormis le risque sismique, toutes les communes de MPM et de PAEG sont soumises aux autres risques naturels. Le régime climatique méditerranéen et les modes d'occupation du sol amplifient la vulnérabilité des territoires. Le nombre de PPR approuvés est très limité, notamment dans PAEG. La question demeure de l'équilibre entre prévention des risques et développement.

**SCoT du Pays d'Aix**
Toutes les communes sont exposées aux risques naturels. Ces derniers sont intensifiés par la géographie physique, le régime climatique méditerranéen et la croissance continue de l'urbanisation. Aux risques naturels s'ajoutent les risques technologiques en lien avec l'attractivité du territoire et les multiples activités qui s'y développent. Face aux enjeux, les communes à risques couvertes par un PPR approuvé restent encore limitées.

**SCoT Provence Méditerranée**
Le SCoT Provence Méditerranée est touché par les inondations de plaine, par les crues torrentielles et par les ruissellements urbains ; l'élaboration des PPRI est faiblement avancée sur l'Ouest toulonnais. Le risque feux de forêt touche l'ensemble du territoire même si aucun des 8 PPRIF prescrits n'est approuvé. Le territoire est également concerné par le risque mouvements de terrain.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Le département est exposé à tous les risques naturels. Le risque inondation est principalement pris en considération compte tenu du caractère anthropisé des vallées et d'une montée en crues rapides des cours d'eau. Plus spécifiquement, si la CASA a portée une attention particulière aux incendies compte tenu de ses surfaces boisées, la topographie de Nice-Côte d'Azur a nécessité de nombreux PPR mouvement de terrain.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Les territoires méditerranéens sont caractérisés par leur forte sensibilité vis à vis des risques naturels. L'intégralité des SCOT observés est concernée par un ou plusieurs risques naturels. La situation géographique des territoires soumis à un régime climatique caractérisé par des événements extrêmes (pluies orageuses, sécheresse prolongée, etc.) est en partie à l'origine de cette vulnérabilité. Vulnérabilité par ailleurs renforcée par les modes d'occupation de l'espace à l'œuvre durant les dernières décennies.

Malgré la grande sensibilité des territoires méditerranéens face aux risques naturels, le niveau de couverture des communes à risques par des PPR reste globalement faible. En effet, les meilleurs taux de couverture sont de l'ordre de 60 à 65 %, ce qui reste insuffisant et certains territoires n'ont aucun PPR pour un risque naturel qui les concerne. La couverture par des PPR est très variable d'un territoire à l'autre et selon la nature du risque ce qui renvoie à des contextes locaux spécifiques en termes de priorité de risque à traiter et des moyens disponibles pour l'élaboration des PPR.

# 12 \ TAUX DE SUPERFICIE DES SURFACES INCENDIÉES

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Les incendies (feux de forêts et autres feux de l'espace rural et péri-urbain) font partie des risques majeurs auxquels la population est régulièrement confrontée. L'indicateur traduit l'importance de ce risque en regard de la surface du territoire. En 1973 a été conçue une base de données (Prométhée) sur 15 départements du Sud-Est méditerranéen, afin de recueillir et d'harmoniser les données en provenance de sources différentes et de redistribuer les résultats à tous ceux qui sont concernés par les incendies de forêts.

## MÉTHODE DE CALCUL

( Surfaces incendiées sur la période 2005-2007 ÷ Surfaces des zones naturelles du territoire) x 10 000

## UNITÉS DE MESURE

Surfaces incendiées pour 10 000 ha de zones ND et NB

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la baisse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

Les surface des zones naturelles des territoires correspondent aux zones ND et NB des POS/PLU lorsque cette donnée est disponible.

## LIMITES DE L'INDICATEUR

L'indicateur est un indicateur de constat qui rend compte de l'ampleur des surfaces parcourues par les incendies. Il est, dans un premier temps, rapporté aux surfaces des zones N et ND des POS / PLU afin de rapprocher surfaces incendiées et espaces concernés. Dans un second temps, le dénominateur pourra être les surfaces boisées déterminées d'après les bases de données communes sur l'occupation des sols des régions PACA et Languedoc-Roussillon.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Promethee et DDE 30 pour le zonage numérisé des POS / PLU | / | Promethee : zones ND & NB MPM : POS DDE | Promethee Espaces naturels : zones NB&ND des POS/PLU généralisés (2005) | Promethee : zones ND & NB PAEG : POS DDE | Promethee - Source surface espaces naturels : SCoT Provence Méditerranée (2003) | Promethee | | Promethee | | ND |
| Période concernée | 2005 -2007 | | | | | | | | 2005-2007 | | |
| Temporalité | Annuel | | | | | | | | Annuel | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | | | | |
| Observations | 129 ha incendiés de 2005 à 2007 pour 49916 ha d'espaces N et ND | | | - total surfaces brûlées : 882 ha | 400 ha incendiés entre 2005 - 2007 sur Saint-Zacharie | Pas de données sur surface zones NB et ND ds POS / PLU du SCoT PM disponible. Prendre les chiffres espaces naturels ne changera pas de manière significative le résultat. | | | - superficie : 3 162 000 ha - surfaces brûlées : 12 034 ha | - superficie : 2 737 600 ha - surfaces brûlées : 8 783 ha | |

# TAUX DE SUPERFICIE DES SURFACES INCENDIÉES

n°12

## Résultats

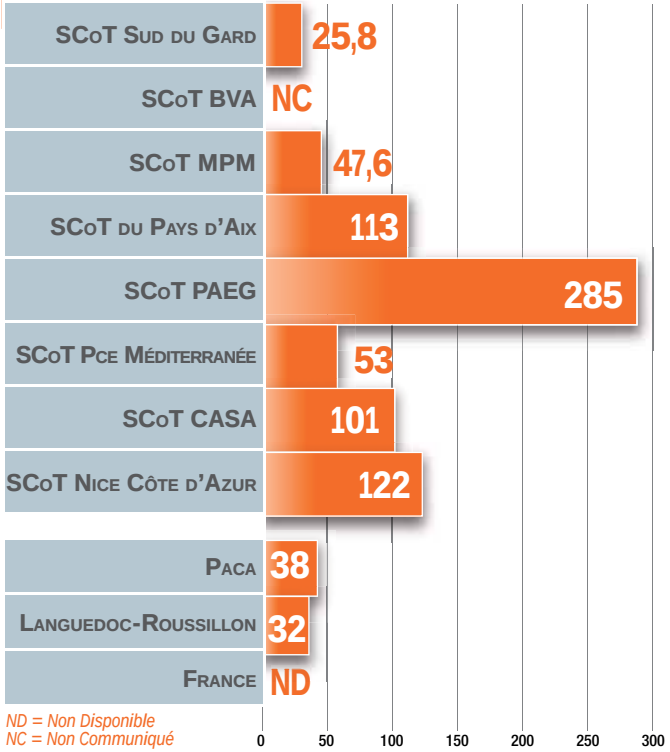


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
129 ha d'espaces boisés ont été incendiés entre 2005 et 2007 dans le Sud du Gard. C'est un territoire qui connaît régulièrement des départs de feu dans les massifs de garrigues situés dans sa partie Nord.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
L'ensemble des communes des deux SCoT est soumis au risque feu de forêt. Pour MPM, les communes de Marseille et du Rove ont été les plus touchées entre 2005 et 2007. Mais le PAEG présente un total de surfaces incendiées nettement supérieur aux autres territoires pour la même période : entre 2005 et 2006, près de 400 ha ont brûlé sur la seule commune de Saint-Zacharie.

**SCoT du Pays d'Aix**
Toutes les communes du Pays d'Aix sont soumises à l'aléa feux de forêt. Ce sont les communes d'Aix-en-Provence et de Rousset qui ont été les plus fortement touchées par les incendies sur la période 2005-2007 (80% des 882 ha de superficies brûlées sur le Pays d'Aix).

**SCoT Provence Méditerranée**
Les incendies de forêt les plus importants en surface concernent les grands espaces naturels de l'arrière pays mais certains incendies se déclarent sur des petits massifs boisés situés à proximité voire au cœur des espaces urbanisés. Avec 450 ha touchés, la période 2005-2007 se situe en dessous de ce que connaît régulièrement le territoire (de 1958 à 2003 : en moyenne 980 ha brûlés / an).

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Le risque incendie est une problématique importante dans les Alpes-Maritimes compte tenu des vastes surfaces boisées, on constate cependant une diminution des feux de forêts depuis 2005. Les valeurs suivantes sont liées principalement à trois grands incendies sur Vence, Aspremont (Nice-Côte d'Azur) et sur 100 ha à Villeneuve-Loubet (CASA).

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Le risque incendie est une réalité pour l'ensemble des territoires de la façade méditerranéenne qui disposent chacun de vastes massifs boisés : Estérel, Maures, Sainte-Baume, Sainte-Victoire, Garrigues de Nîmes, ainsi que de nombreuses petites surfaces sensibles à ce risque. Si les incendies sont des événements normaux pour les forêts, la fréquence de ces derniers est plus importante en milieu méditerranéen. Les conditions climatiques de sécheresse et de forts vents favorisent effectivement les incendies, mais la pression urbaine y contribue également. En effet, le recul significatif des activités agro-sylvo-pastorales en milieu méditerranéen s'est accompagné d'un moins bon entretien de ces massifs, d'un épaississement des milieux forestiers et d'une progression de ces derniers dans lesquels les incendies se propagent facilement. Par ailleurs, l'implantation de zones d'habitat à proximité des massifs boisés a fait progresser les interfaces habitat-forêt qui augmentent les risques de départ d'incendie. De plus, elles rendent les interventions de secours plus compliquées à mener puisque la priorité est donnée à la protection des habitations, ralentissant de fait l'intervention sur l'incendie lui-même.

# 13 \ TAUX DE SUPERFICIE DES ZONES POTENTIELLEMENT INONDABLES

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'indicateur s'appuie sur la définition des zones inondables de l'Atlas des Zones Inondables (AZI). La méthode utilisée pour délimiter les zones inondables est la méthode dite «hydrogéomorphologique» qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées. Les espaces identifiés sont potentiellement inondables, en l'état naturel du cours d'eau, avec des intensités plus ou moins importantes suivant le type de zone décrite.

## MÉTHODE DE CALCUL

(Surfaces zones potentiellement inondables ÷ surface totale du territoire) X 100

## UNITÉS DE MESURE

pour 100 ha

## TENDANCE SOUHAITÉE

-

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

L'AZI n'a pas de valeur réglementaire et n'est pas opposable aux tiers (contrairement aux Plans de Prévention des Risques Inondations). Mené par l'Etat à l'échelle des bassins à risques, l'AZI constitue une base de données pour la nécessaire prise en compte des risques, telle qu'elle est demandée dans le cadre de l'élaboration des différents documents d'urbanisme.
L'AZI définit l'emprise de la zone inondable et donne des indications sur l'aléa (fort, moyen, faible) en fonction des secteurs.

## LIMITES DE L'INDICATEUR

L'analyse hydrogéomorphologique conduite dans les Atlas permet de définir les zones potentiellement inondables. L'indicateur retenu rapporte les surfaces inondables à la surface totale du territoire. Le taux obtenu ne prend alors pas en compte l'usage qui est fait du territoire et duquel dépend le niveau de vulnérabilité. Effectivement, l'impact du risque hydraulique n'est pas le même lorsqu'il concerne des zones urbaines, des zones agricoles ou des zones naturelles. Une différenciation des types d'espaces concernés par le risque inondation pourrait permettre de mieux qualifier l'évolution de la vulnérabilité.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | DIREN LR Atlas hyrdo-géomorphologique | DDE/Pac | AZI (DIREN) | | | ND | ND | |
| Période concernée | / | / | 2005 | | | | | |
| Temporalité | ND | | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | ND | | | | | | | |
| Observations | 72 458ha inondables pour 159 346 ha | | Couverture de l'AZI incomplète | | Couverture de l'AZI incomplète | Toutes les données d'aléas ne sont disponibles en SIG à l'AUDAT - calcul non possible sur Toulon | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| ND | ND | ND |

# TAUX DE SUPERFICIE DES ZONES POTENTIELLEMENT INONDABLES

n°13

## Résultats

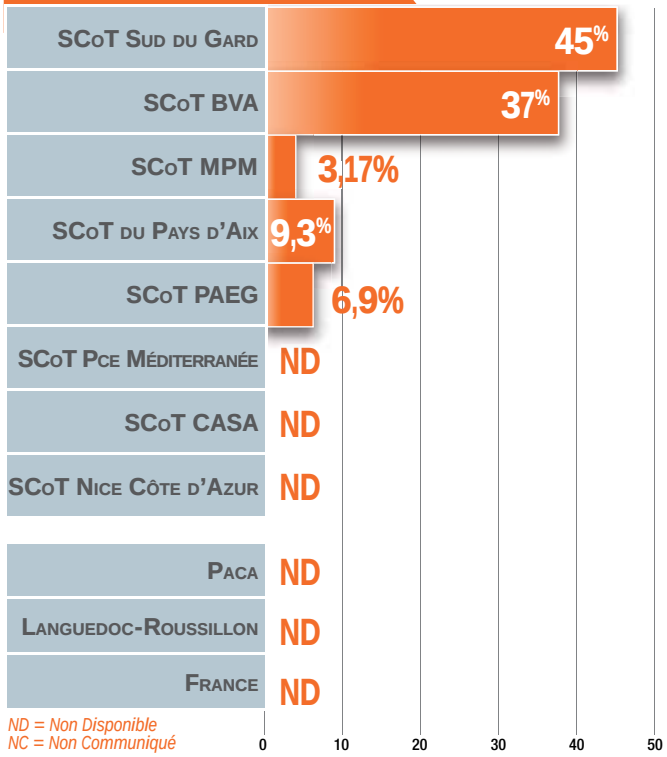


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le Sud du Gard est l'exutoire naturel des cours d'eau du Rhône, Petit Rhône, Gardon, Vidourle dont les régimes sont soumis aux variations violentes que peuvent déclencher entre autres les épisodes pluvieux cévenols (forts cumuls de pluies sur des laps de temps très courts). Le risque hydraulique peut provenir du débordement des cours d'eau, du ruissellement, de la rupture de digues ou de la submersion marine.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Sur les SCoT MPM et PAEG, ce risque est mal traduit par l'indicateur qui ne prend en compte que le débordement des cours d'eau, alors que les problèmes liés au ruissellement ne sont pas négligeables. D'autre part, la couverture de l'Atlas des Zones Inondables est incomplète, le résultat de l'indicateur est donc sous évalué.

**SCoT du Pays d'Aix**
Toutes les communes sont soumises à l'aléa inondation (ruissellement pluvial et/ou débordement de cours d'eau), 6 sont couvertes par un PPRi approuvé et 16 autres par un PPRi prescrit. L'Arc, la Touloubre, la Cadière et leurs affluents peuvent adopter un régime torrentiel (crue rapide et soudaine) lors des fortes précipitations. La Durance reste fortement soumise au risque inondation pour les grandes crues malgré les nombreux aménagements qui ont contribué à réduire son dynamisme.

**SCoT Provence Méditerranée**
ND

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
ND

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La répétition de catastrophes naturelles, parfois d'une année à l'autre sur le même territoire, impose de garder la mémoire des événements, de leur ampleur, des conséquences humaines, matérielles et environnementales (biodiversité, pollutions…). Le phénomène de réchauffement climatique et le constat fait que les villes méditerranéennes, et surtout leurs extensions, se situent souvent en zones à risque, ont constitué des motifs supplémentaires pour que des atlas de zones potentiellement inondables soient réalisés. Ces atlas élaborés sous l'égide de l'État et souvent contestés lors de l'élaboration de documents de planification territoriale et d'urbanisme, permettent de mesurer dans quelles proportions les territoires sont concernés. Ainsi, les SCOT situés de part et d'autre du Rhône doivent tenir compte du fait que 37 à 45% de leurs superficies peuvent à un moment ou à un autre subir une inondation par débordement du Rhône, de ses affluents ou d'autres fleuves ou rivières. Plus concentrés mais tout aussi dévastateurs, si ce n'est plus, les risques liés aux phénomènes de ruissellement pluvial, de rupture de digues, de submersion marine, de rupture du trait de côte se « superposent » ou « s'ajoutent » selon les cas à ces emprises.
L'élaboration d'un SCOT est l'occasion et le lieu adapté pour mettre à plat connaissances, vécus, expérimentations en matière d'inondation puis d'engager des démarches partenariales visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, à informer, sensibiliser les populations vivant ou circulant sur ces territoires, à innover et penser le territoire autrement.

# 14 \ INDICATEUR DE VIEILLESSE

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**L'indicateur de vieillesse est le rapport de la population des plus de 60 ans sur celle des moins de 20 ans. Le vieillissement démographique constitue un défi considérable pour le système socio-sanitaire car il peut déboucher sur des risques d'éclatement ou au contraire sur l'expression de nouvelles modalités d'organisation. Pour faciliter les conditions de vie des personnes âgées sur tout le territoire, il conviendra de prendre en compte leurs problèmes spécifiques de logement, de déplacement, de sécurité, de santé et de socialisation. Le vieillissement peut être un handicap (capacité entrepreneuriale limitée, marché peu dynamique,..), ou une chance pour le développement futur des territoires (demande de services spécifiques, créations d'emploi,…).**

## MÉTHODE DE CALCUL

**Population de plus de 60 ans ÷ Population de moins de 20 ans**

## UNITÉS DE MESURE

**Adimensionnel**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**Un indice autour de 1 indique que les plus de 60 ans et les moins de 20 ans sont à peu prêt présents dans les mêmes proportions sur le territoire, plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.**

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | INSEE / RGP | INSEE / estimation 2005 (PACA) | | | | | | | INSEE / RGP | | |
| Période concernée | 1999 | 2005 | | | | | | | 2005 | | |
| Temporalité | 1990-1999-2006 | | | | | | | | 1990-1999-2006 | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Iris | | | | | | | | | | |
| Observations | Exceptionnellement, l'indicateur présente une estimation calée sur 2005 (sauf pour le SCoT Sud du Gard). Dès la diffusion des données du 1er cycle de recensement, l'indicateur sera calé sur 2006 | | | | | | | | | | |

## Résultats

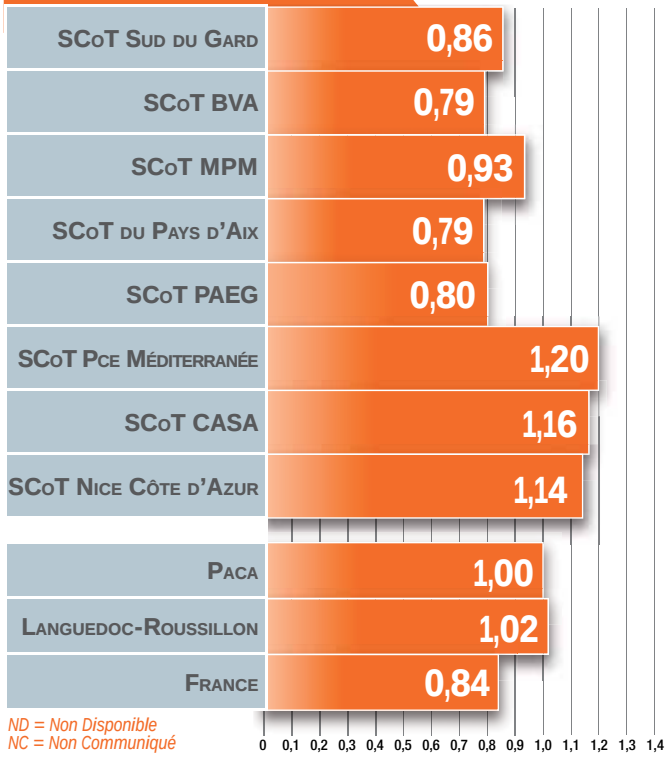


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
L'indice du Sud du Gard est relativement équilibré : il est à mettre en relation avec le solde migratoire positif alimenté surtout par l'installation de populations jeunes, actives ayant des enfants ou en âge d'en avoir.

**SCoT BVA**
De par sa proportion élevée de jeunes, le territoire avignonnais se caractérise par un indice de vieillesse plutôt faible. C'est sur les communes de la première couronne d'Avignon que cet indice est le plus élevé.

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Le nombre et donc la représentation des moins de 20 ans et des 60 ans et plus sont très proches sur MPM d'ou un indice proche de 1, ce qui le situe à un niveau légèrement inférieur à celui mesuré au niveau régional. Un quart des habitants du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a moins de 20 ans en 1999. Cette relative jeunesse du territoire résulte de l'installation de ménages avec enfants.

**SCoT du Pays d'Aix**
La population du pays d'Aix est un territoire plutôt jeune. Les moins de 20 ans sont relativement nombreux : 83 000 en 2005 contre 66 000 pour les plus de 60 ans. Depuis 1990 alors que la part des jeunes se stabilise en raison de la présence forte d'étudiants, celle des plus de 60 ans progresse nettement. Ce vieillissement qui va s'accentuer dans les prochaines années est un phénomène qu'il convient d'anticiper d'ores et déjà.

**SCoT Provence Méditerranée**
L'attractivité migratoire de l'aire toulonnaise, envers les retraités mais aussi les actifs de plus de cinquante ans se conjugue à une faiblesse des moins de 20 ans et entraîne ce niveau de vieillissement. Celui-ci continue sa progression à la fois par une croissance faible des moins de 20 ans et une progression forte des 60 ans ou plus.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
La part des 60 ans et plus est plus élevée que celle des moins de 20 ans pour la CASA ainsi que pour Nice Côte d'Azur mais dans une moindre mesure. Par contre, la tendance est à la hausse pour CASA (1,15 en 1999) alors qu'elle était à la baisse pour Nice Côte d'Azur (1,30 en 1990 et 1,29 en 1999). Le poids de Nice dans la population de Nice Côte d'Azur et le rajeunissement observé de sa population au cours de ces dernières années expliquent ces tendances.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

En 2007, en Provence Alpes Côte d'Azur comme en Languedoc Roussillon, le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans est à peu près égal au nombre de personnes âgées de soixante ou plus. Si cette situation paraît équilibrée, elle signale un vieillissement de la population plus avancé qu'en France. Le rapport entre ces deux classes d'âge est de 0,84 en moyenne nationale contre 1,0 en PACA et 1,02 en LR. L'attractivité forte envers toutes les classes d'âge de population et en particulier les actifs d'âge mûr et les retraités explique ce différentiel.

En tête du processus de vieillissement se trouvent les aires littorales toulonnaise et niçoise (respectivement 1,20 et 1,14), la première ayant dépassé la seconde dans les années 2000. Vient ensuite MPM (0,93). Les territoires rétrolittoraux de Nîmes, Aix et Avignon voient le nombre des moins de vingt ans encore supérieur à celui des soixante ans ou plus.
Dans ces trois cas, une part de ces différences s'explique par une proportion d'étudiants dans la population plus élevée que dans les autres métropoles ou encore par un immobilier plus accessible car moins soumis à la double pression d'une clientèle touristique et au pouvoir d'achat élevé (car d'âge plus avancé).
À l'exception de l'aire niçoise, l'indice de vieillissement a progressé partout dans les espaces urbains observés alors qu'il diminuait à la fois en PACA et en LR. Cette évolution est un indice de l'installation de plus en plus fréquente des familles hors du périmètre des zones les plus denses, ce qui est un véritable enjeu pour l'implantation des services à ces populations et un risque de spécialisation des territoires, déjà bien marquée pour certains.

# 15 \ TAUX DE CHÔMAGE

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Le taux de chômage est le rapport (en %) entre le nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence. La population active comprend les personnes occupant un emploi et les chômeurs. L'INSEE présente les taux de chômage estimés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle, disponibles à la date du 8 juillet 2008.

## MÉTHODE DE CALCUL

( Population des sans emploi ÷ population active totale ) x 100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

A la baisse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

Il s'agit du Taux de chômage au sens du BIT par zone d'emploi. Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Pour les 348 zones d'emploi de France méropolitaine, la méthode de calcul des taux de chômage a été revue en mai 2008, suite aux changements méthodologiques intervenus au niveau national : les nombres de chômeurs et la population active, éléments de calcul du taux de chômage, sont estimés en moyenne sur le trimestre, et non plus en valeur en fin de trimestre; les nouvelles séries vont du 1er trimestre 1999 au 1er trimestre 2008.

Ce fichier présente les taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle, disponibles à la date du 8 juillet 2008. Ces taux ont été calculés de façon cohérente avec les taux de chômage régionaux et départementaux qui sont disponibles à la même date.

Les taux de chômage sont des indicateurs dont l'estimation fait l'objet de révisions régulières, au moins une fois par an , pour tenir compte des derniers résultats d'enquête et des sources les plus récentes. Les séries sont alors recalculées en remontant sur plusieurs années. Ceci est vrai à tout niveau géographique : national, régional et départemental, zone d'emploi. Il peut se produire un décalage de quelques semaines entre la révision des séries départementales et celle des séries par zone d'emploi.

## LIMITE DE L'INDICATEUR

L'évaluation des conséquences liées à la refonte de certaines démarches vis-à-vis des ANPE/ASSEDIC serait intéressante à prendre en compte.

| | ZE de Nîmes | ZE d'Avignon | ZE de Marseille et d'Aubagne | ZE d'Aix | ZE de Toulon | ZE de Cannes-Antibes | ZE de Nice |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | INSEE (données CVS) | | | | | | |
| Période concernée | 1er trimestre 2008 | | | | | | |
| Temporalité | Moyenne trimestrielle | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | Zone d'emploi | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | / | / | / | / | / | | / |
| Observations | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| INSEE (données CVS) | | |
| 1er trimestre 2008 | | |
| Moyenne trimestrielle | | |

## Résultats

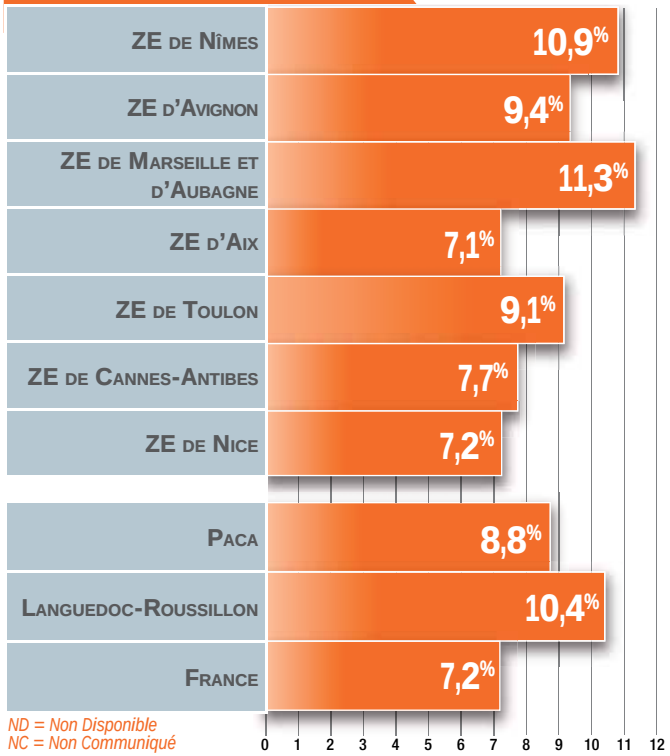


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**Zone d'emploi de Nîmes**
Malgré le recul du taux constaté depuis 1999 (- 6 points), le chômage demeure un des sujets de préoccupation les plus importants dans le Sud du Gard puisque contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'un chômage importé du fait de l'attractivité démographique mais d'un chômage structurel que les politiques publiques tentent de résorber.

**Zone d'emploi d'Avignon**
NC

**Zone d'emploi de Marseille-Aubagne**
Tendance à la baisse depuis quelques années, autant pour des raisons économiques que démographiques (départs en retraite des actifs du baby-boom). Même si le différentiel s'est réduit par rapport au taux national, la fréquence du chômage à Marseille–Aubagne reste nettement plus élevée. Tendance qui risque de s'inverser dans la période actuelle marquée par une crise économique.

**Zone d'emploi d'Aix**
La zone d'emploi d'Aix-en-Provence affiche un fort dynamisme avec un des taux de chômage les plus bas de la région PACA. Ce taux est en baisse constante depuis fin 2005. Entre décembre 2007 et décembre 2008, le nombre de chômeurs a baissé de 11,7%.

**Zone d'emploi de Toulon**
Après une période très difficile dans les années 80 (fermeture des chantiers navals de la Seyne-sur-Mer…), le moteur de l'économie résidentielle a permis la création de nombreux emplois peu qualifiés (services à la personne, construction, commerce), d'où une forte baisse du taux de chômage depuis 1999. Il reste néanmoins au dessus des moyennes régionale et nationale.

**Zone d'emploi de Cannes-Antibes et de Nice**
Le taux de chômage dans les Alpes-Maritimes continue de baisser en 2008, pour s'établir à 7,2%. Il est identique à la moyenne nationale, mais bien meilleur que le taux régional. Cette diminution, plus marquée à l'Ouest, s'explique par les créations d'emploi sur Sophia-Antipolis. Au-delà de sa propre dynamique, la zone de Nice bénéficie du développement du pôle d'emploi de Monaco.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Au premier trimestre de l'année 2008, le taux de chômage a baissé à 7,2% en France métropolitaine, niveau historiquement bas depuis 1983 selon l'INSEE, soit une baisse de 0,2% par rapport au précédent trimestre. Cette dynamique enclenchée depuis 2005 concerne de façon similaire les deux régions méditerranéennes, le Languedoc Roussillon voit ainsi son nouveau taux bien inférieur aux 11%.

Le nouveau taux de chômage localisé pour la région PACA s'élève à 8,8%. L'évolution favorable du marché du travail est liée à la bonne tenue de l'activité dans la plupart des secteurs de l'économie régionale. Dans les services, le chiffre d'affaires s'est accéléré. Dans le bâtiment, le niveau d'activité est demeuré élevé, même si le nombre de mises en chantier de logements est désormais en baisse. L'industrie est restée bien orientée, de même que le commerce de détail. Sur une année, la baisse a été particulièrement marquée dans les zones d'emploi des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

La forte baisse observée en Languedoc Roussillon est liée à une progression de l'emploi importante dans le secteur des services et de la construction, activités liées au fort accroissement démographique. Les croissances dans ces deux branches d'activités sont supérieures à celles observées au niveau national.

# 16 \ PART DES CHÔMEURS LONGUE DURÉE

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) qui ont une demande en cours au dernier jour du mois. Les demandeurs d'emploi de longue durée sont ceux inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an.
Depuis 1995, Il existe huit catégories de chômeurs. Les catégories 1, 2 et 3 concernent les personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi

- soit à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1) ou à temps partiel (catégorie 2),
- soit à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation) (catégorie 3), et qui n'ont pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures.

La catégorie regroupée la plus proche du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3 dont on retranche les personnes ayant eu une activité réduite de moins de 78 heures.

## MÉTHODE DE CALCUL

chômeurs longue durée/ nombre total de chômeurs X 100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la baisse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

Il est important de souligner que les plus petites communes ne sont pas renseignées (secret statistique).

## LIMITE DE L'INDICATEUR

Les données communales peuvent être manquantes soit parce que la commune a connu une modification territoriale soit par application des règles du secret statistique. Il est donc recommandé d'utiliser les chiffres avec précaution lors de la reconstitution de zonage personnalisé
Comme pour le chômage de façon générale, l'évaluation des conséquences liées à la refonte de certaines démarches vis-à-vis des ANPE/ASSEDIC serait intéressante à prendre en compte.

D'autre part, cet indicateur est intéressant dans un contexte favorable. En effet, dans une situation de crise, l'afflux de nouveaux chômeurs peut diluer la part des chômeurs longue durée et faire baisser cet indicateur alors que la situation empire. Cet indicateur ne peut donc pas être déconnecté de l'indicateur 15 : taux de chômage.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Dares, Statistiques du marché du travail (champ : DEFM de catégories 1 à 3 hors activité réduite) | | | | | | | | Dares, Statistiques du marché du travail (champ : DEFM de catégories 1 à 3 hors activité réduite) | | |
| Période concernée | DEFM au 31 décembre 2007 | | | | | | | | DEFM au 31 décembre 2007 | | |
| Temporalité | Trimestrielle DEFM | | | | | | | | Trimestrielle DEFM | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | / | / | / | / | / | / | / | / | | | |
| Observations | | | | 3337 defm LD/12112 defm | | 4681 DEFM- LD / 21 558 DEFM. Seule la commune de Riboux est sous secret stats | | | | | |

# PART DES CHÔMEURS LONGUE DURÉE

n°16

## Résultats

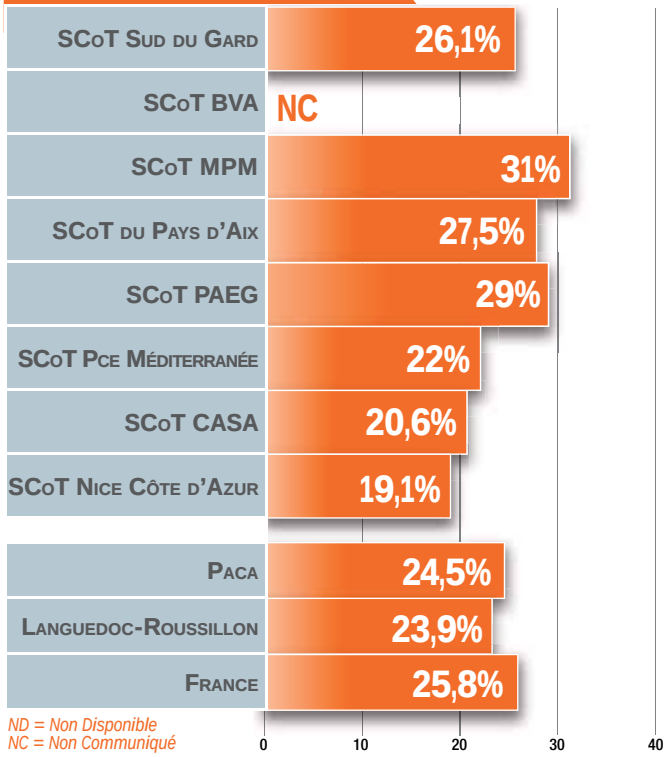


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Malgré la baisse significative du nombre de chômeurs longue durée de 2006 à 2007 (-27%), le Sud du Gard connaît toujours une situation défavorable, notamment pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans où le taux s'élève à 33%.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
La faible qualification et la plus forte présence d'actifs d'origine étrangère sont les explications principales de la plus forte proportion de chômage de longue durée à Marseille – Aubagne, comparativement aux échelles régionales ou nationales.

**SCoT du Pays d'Aix**
La part du chômage de longue durée est quasiment identique quel que soit le niveau de qualification des demandeurs d'emploi. Par contre, des différences notables apparaissent selon les classes d'âge. Cette part est d'environ 12% pour les moins de 25 ans et dépasse les 40% pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

**SCoT Provence Méditerranée**
Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a été divisé par 3 en 8 ans (22% de l'ensemble des chômeurs contre 39% en 1999). Cela se relie en partie par la sortie des nombreux chômeurs victimes de la fermeture des chantiers navals de la Seyne-sur-Mer dans les années 80 et par l'importance de l'emploi saisonnier qui favorise des retours à l'emploi rapides mais temporaires.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Bien que l'amélioration de l'emploi dans le département bénéficie à l'ensemble des catégories de demandeurs, la part des chômeurs de longue durée reste élevée. Néanmoins, c'est sur les zones d'emploi de Nice et de Cannes ou selon l'INSEE que le taux de retour à l'emploi durable est le plus élevé.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Le poids des chômeurs de longue durée en PACA et en Languedoc Roussillon est moins élevé qu'en moyenne nationale. Cette situation peut s'expliquer par la part non négligeable de l'emploi lié à la construction et à la fréquentation touristique et, dans une moindre mesure, à l'agriculture.

La part du chômage de longue durée a baissé fortement depuis 1999 (souvent au delà de -20%) mais reste très hétérogène selon les agglomérations. Les territoires au tissu industriel plus prégnant (MPM, Pays d'Aix, PAEG) sont souvent ceux où la part du chômage de longue durée est la plus élevée. Cela se relie à l'exposition du secteur industriel, plus soumis aux aléas de la conjoncture globale, mais aussi à la difficulté pour les ouvriers spécialisés voire qualifiés, de retrouver rapidement et à proximité un emploi dans des métiers nécessitant les compétences acquises.

A l'inverse, les territoires littoraux comme la CASA, Nice Côte d'Azur ou Provence Méditerranée, où le secteur tertiaire privé et les activités touristiques sont les plus développés, connaissant une prévalence du chômage de longue durée inférieure à la moyenne régionale. Ces secteurs offrent des emplois pas forcément qualifiés, aux hommes comme aux femmes.

# 17 \ TAUX DE POPULATION COUVERTE PAR LES MINIMA SOCIAUX

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Les minima sociaux (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation de Parent Isolé, Allocations aux Adultes Handicapés, Allocation Social Vieillesse, Appui Social Individualisé, Allocation de Solidarité Spécifique, Veuvage,...) sont des prestations sociales versées sans contrepartie de cotisations. Les minima sociaux offrent un minimum de ressources aux personnes en situation de précarité. Le RMI, par exemple, assure à toute personne âgée de plus de 25 ans (ou moins si elle a des enfants à charge) un revenu plancher. Il sert à lutter contre l'ensemble des exclusions. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté : les chômeurs de très longue durée, les parents isolés, les personnes handicapées, les personnes âgées...

## MÉTHODE DE CALCUL

( Population couverte par les minima sociaux RMI, API, AAH ÷ Population du territoire ) x 100
Les calculs s'appliquent aux territoires des PLIE (Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi).

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

A la baisse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

L'allocataire est la personne qui remplit les conditions pour ouvrir droit à une prestation (familiale, sociale, ou liée au logement) versée par la CAF. La population du territoire est celle du RGP 1999.

## LIMITES ET ORIENTATIONS POSSIBLES

Un indicateur voisin et complémentaire s'efforce de mesurer l'importance de la population vivant sous le seuil de pauvreté : inférieur à 50% du revenu médian selon la définition française et inférieure à 60% du revenu médian selon la définition européenne.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | CAF, MSA, INSEE | DRTEFP | | | | | CAF | |
| Période concernée | 2007 | 2004 | | | | | 2007 | |
| Temporalité | annuel | Calcul isolé | | | | | annuel | |
| Échelle territoriale concernée | SCOT Sud du Gard | PLIE COGA | PLIE MPM Centre | PLIE CPA | PLIE PAEG | PLIE TPM | ND | PLIE CANCA |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | / | / | / | / | / | Commune | |
| Observations | | | MPM Est : 5,6%<br>MPM Ouest : 7,9% | | | | Pas de PLIE | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| / | / | / |
| / | / | / |
| / | / | / |

# TAUX DE POPULATION COUVERTE PAR LES MINIMA SOCIAUX

n°17

## Résultats

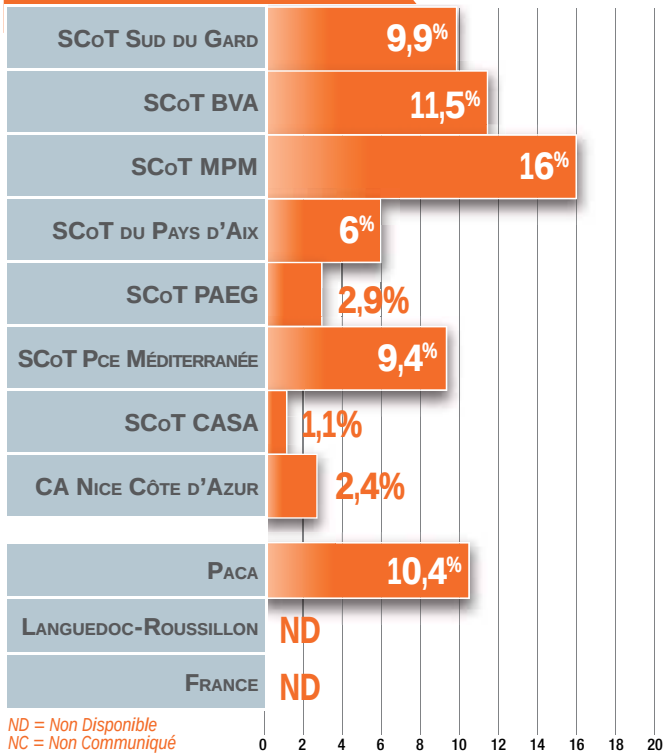


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Près de 34 000 personnes ont bénéficié de minima sociaux dans le Sud du Gard en 2007. Concentrées à 75% à Nîmes, Beaucaire, Saint-Gilles et Vauvert, ces familles sont souvent bloquées dans leur parcours résidentiel et parviennent difficilement à sortir de leur situation de précarité, malgré la mise en œuvre de politiques relevant d'insertion professionnelle.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
La pauvreté de la population de la région marseillaise se révèle par cet indicateur, qui met en évidence l'importance relative des personnes les plus pauvres : environ une personne sur six bénéficie d'allocations au titre du minimum social. Le territoire aubagnais se caractérise par le taux le plus faible, du fait d'une population relativement aisée dont 62%, en 2005, sont propriétaires de leur logement.

**SCoT du Pays d'Aix**
On peut observer en Pays d'Aix une concentration des bénéficiaires des minima sociaux sur les principaux pôles urbains. Ces prestations sociales concernent principalement des populations fragiles : personnes isolées, jeunes et personnes âgées de plus de 50 ans. Le nombre de bénéficiaires est stable depuis 2000 et concerne proportionnellement moins de personnes qu'à l'échelle régionale.

**SCoT Provence Méditerranée**
Dans le territoire de la communauté d'agglomération TPM, cet indicateur est inférieur aux moyennes observées en Région et dans les autres territoires. Les populations les plus concernées se concentrent dans les 2 plus grandes villes de l'aire toulonnaise (Toulon et la Seyne-sur-Mer) qui comportent un parc social de fait important et pour la seconde un parc social proche de 20%.

**SCoT Nice Côte d'Azur**
Les deux intercommunalités comptent peu de bénéficiaires de minima sociaux en 2004. La situation s'améliore même en 2007 où le nombre d'allocataire est en baisse de 5% pour la CANCA et de 6,2% pour la CASA. Une situation probablement dûe à la mise en place d'un PLIE sur Nice-Côte d'Azur et à une situation économique favorable à l'emploi sur le département.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Dans les régions de l'arc méditerranéen où les inégalités de niveaux de vie sont fortes, les collectivités doivent apporter des réponses aux ménages les plus fragiles et notamment à ceux dont les ressources dépendent d'allocations de solidarité que sont l'allocation parent isolé, l'allocation adulte handicapé et surtout le RMI.
Ce sont les agglomérations et surtout les villes dont le parc de logements sociaux est plus étoffé qui concentrent les populations en situation précaire. À ces quartiers le plus souvent classés en zones urbaines sensibles s'ajoutent, selon les cas, des quartiers centraux d'habitat ancien et dégradé qui jouent une fonction de parc social de fait. S'installe ainsi dans les agglomérations de l'arc méditerranéen une ségrégation socio spatiale importante en fonction de la nature et surtout du montant des ressources disponibles par ménage. Les moyennes enregistrées sur les SCOT pointent des territoires moins exposés que d'autres, mais elles masquent des poches de grande précarité dans lesquelles le taux de populations couvertes par les minima sociaux excède très largement les valeurs indiquées. Enfin, les communes rurales ou périurbaines de ces territoires sont parfois confrontées elles aussi à une présence plus diffuse de populations en situation précaire dès lors que la part de salariés agricoles ou saisonniers relevant de la MSA est forte.
De tels constats interpellent toutes les politiques publiques sectorielles ou d'aménagement parmi lesquelles : l'habitat et la cohésion sociale, les déplacements et notamment les transports collectifs, le développement économique et la formation professionnelle mais aussi la répartition des équipements et services publics.

# 18 \ REVENU MÉDIAN

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**L'indicateur donne le niveau du revenu sur le territoire. Il s'agit de la médiane du revenu déclaré par unité de consommation (UC) qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par uc supérieur.**

## MÉTHODE DE CALCUL

**Médiane du revenu fiscal par unité de consommation**

## UNITÉS DE MESURE

**Euro**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**à la hausse**

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

**Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :**

- **1 UC pour le premier adulte du ménage ;**
- **0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;**
- **0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.**

| | CA Nîmes Métropole | CA du Grand Avignon | CU MPM | CA du Pays d'Aix | CA PAEG | CA Toulon Provence Méditerranée | CA Sophia-Antipolis | CA Nice Côte d'Azur | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | INSEE revenu fiscal des ménages 2006 | | | | | | | | INSEE revenu fiscal des ménages 2006 | | |
| Période concernée | 2006 | | | | | | | | 2006 | | |
| Temporalité | Annuel | | | | | | | | Annuel | | |
| Échelle territoriale concernée | Intercommunalités | | | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | IRIS | | | | | | | | | | |
| Observations | | | | | | | | | | | |

## Résultats

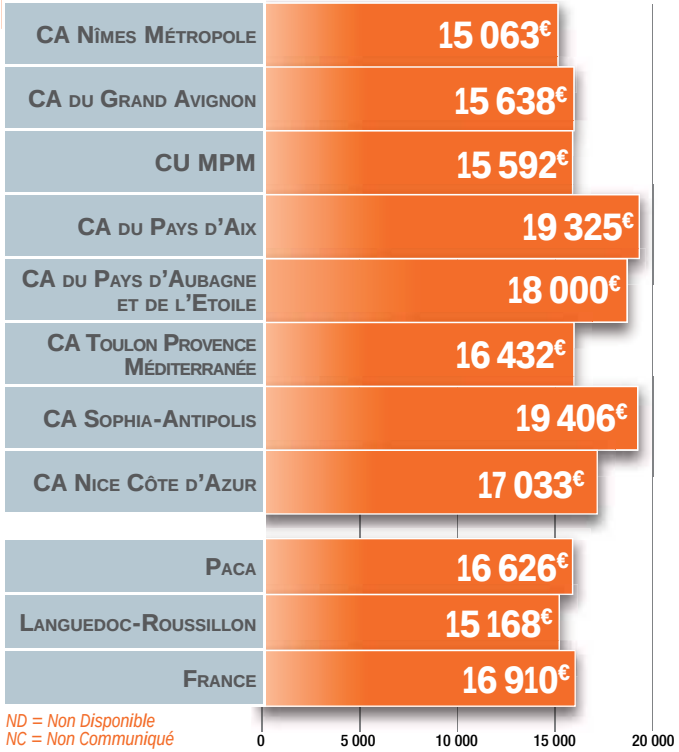


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**CA Nîmes Métropole**
Le fort taux de chômage, la part importante de population vivant de minima sociaux, la faiblesse des salaires moyens et la forte saisonnalité des emplois (agriculture, tourisme) expliquent le faible niveau du revenu médian dans la CA Nîmes Métropole.

**CA du Grand Avignon**
Le revenu médian du territoire avignonnais est particulièrement faible. Seuls, les plus de 75 ans échappent à ce constat avec des niveaux de revenu supérieurs à la situation nationale.

**CU MPM & CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile**
Le revenu médian de Marseille Provence Métropole se situe à un niveau modeste au sein d'un territoire sur lequel des disparités importantes sont connues, par exemple pour Marseille, le revenu médian s'élève à 14 795 €. Dans le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le revenu médian est élevé, sauf à Aubagne (16 279€) où il est inférieur à celui de la région (16 626€).

**CA du Pays d'Aix**
Le Pays d'Aix fait figure de territoire «riche», ce qui peut-être mis en relation avec son profil sociologique marqué par une forte représentation des cadres et des professions intermédiaires. Le fort dynamisme économique labellisé «hautes technologies» (tertiaire supérieur, microélectronique, informatique...) attire des entreprises et donc des actifs à fort pouvoir d'achat.

**CA Toulon Provence Méditerranée**
L'agglomération toulonnaise se situe dans une position intermédiaire tant dans le niveau de revenu que dans les écarts entre riches et pauvres. Mais cette position cache des spécificités fortes par rapport aux autre agglomérations : la part élevée des retraites dans l'ensemble des revenus (33%) et un revenu médian des personnes âgées relativement élevé.

**CA Nice Côte d'Azur et CA Sophia-Antipolis**
L'aire urbaine de Nice occupe le 19e rang en terme de niveau de revenu médian sur les 42 aires urbaines françaises de plus de 200 000 habitants. Les hauts revenus sont représentés sur certaines communes du littoral et dans la zone de Sophia-Antipolis. On constate enfin un poids des retraites et des revenus du patrimoine important.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Les revenus médians dans les agglomérations CASA & CPA sont les plus élevés de la façade méditerranéenne, quelle que soit la tranche d'âge, suivi par un binôme Nice/Toulon puis par le trio Avignon/Marseille/Nîmes. Les revenus aux âges actifs sont inférieurs au niveau national sauf à Aix et à Nice. A l'inverse, aux âges élevés, le niveau de revenu dans les agglomérations de la façade méditerranéenne est supérieur à la médiane nationale. Cela illustre un profil d'actifs aux rémunérations et qualifications peu élevées à la différence des retraités aux pensions plutôt plus élevées qu'ailleurs.

Les écarts entre les 10% de la population les plus pauvres et les 10% les plus riches, forts dans l'espace méditerranéen, sont plus marqués dans les agglomérations à faible revenu médian : un écart de 1 à 12 à Marseille, de 1 à 9 à Nîmes alors qu'il est de 1 à 6 à Aix. Cette situation s'explique par un seuil de bas revenus très faible à Marseille et Nîmes alors que les seuils de hauts revenus sont proches de ceux rencontrés ailleurs. Les écarts sont moins forts à Toulon, Avignon et Nice mais restent au dessus de la moyenne nationale (5,4).

Le poids respectif des retraites et des salaires dans le revenu global est très variable selon les territoires et est corrélé à la structure par âge des populations. Les bénéfices et autres revenus connaissent un éventail moins large mais se situent au dessus de la moyenne nationale. En dehors d'un lien décelable entre poids des indemnités chômage et faiblesse du revenu médian, la structure des revenus n'explique pas les différences de revenu médian. La typologie des emplois (qualification, saisonnalité…) des territoires est un facteur déterminant du niveau de revenus.

# 19 \ INÉGALITÉ DE RÉPARTITION DES REVENUS

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Le rapport inter-déciles du revenu fiscal par Unité de Consommation (UC) mesure la disparité relative entre les plus hauts et les plus bas revenus. Le revenu fiscal par uc permet de prendre en compte les différences dans la composition des ménages ainsi que les économies liées à la vie en groupe. Il correspond à un revenu par « équivalent adulte », comparable d'un lieu à un autre comme entre ménages.
La hausse de cet indicateur peut alerter les pouvoirs publics sur l'accroissement des écarts de revenus entre ménages, synonyme de fragilisation d'une partie de la population. La montée des inégalités est souvent à l'origine de tensions diverses et peut, à terme, remettre en question la cohésion sociale.

Si l'indicateur décrit les inégalités en matière de revenu déclaré, le rapport inter-déciles ne permet pas de parler de disparités de niveaux de vie car il ne tient pas compte de l'effet redistributif opéré par l'impôt et les prestations sociales. Les ménages à hauts revenus paient un impôt élevé et perçoivent peu de prestations sociales tandis que les ménages à bas revenus ne sont pas soumis à l'impôt et perçoivent des prestations sociales.

## MÉTHODE DE CALCUL

Revenu en dessus duquel se situent les 10% d'individus les plus riches ÷ Revenu en dessous duquel se situent les 10% les plus pauvres

## UNITÉS DE MESURE

Adimensionnel

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la baisse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

- Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables avant abattement et redistribution (hors prestations sociales). Il comprend les revenus salariaux et non salariaux, les pensions, retraites et rentes et les revenus du patrimoine.
- Les déciles décrivent la distribution d'un paramètre par tranches de 10% des individus.
- L'Unité de Consommation (UC) correspond à la pondération du revenu en fonction du nombre de personnes composant le ménage fiscal. Par convention : 1er Adulte = 1, Autres personnes de + de 14 ans = 0,5, Enfants de – de 14 ans = 0,3.

| | ZE de Nîmes | ZE d'Avignon | ZE de Marseille et d'Aubagne | ZE d'Aix | ZE de Toulon | ZE de Cannes-Antibes | ZE de Nice |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Observatoire des Territoires DIACT (DGI/INSEE) | | | | | | |
| Période concernée | 2004 | | | | | | |
| Temporalité | Annuel depuis 2001 | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | Zone d'emploi | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | IRIS | | | | | | |
| Observations | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| INSEE | | |
| 2004 | | |
| Annuel depuis 2001 | | |

## Résultats

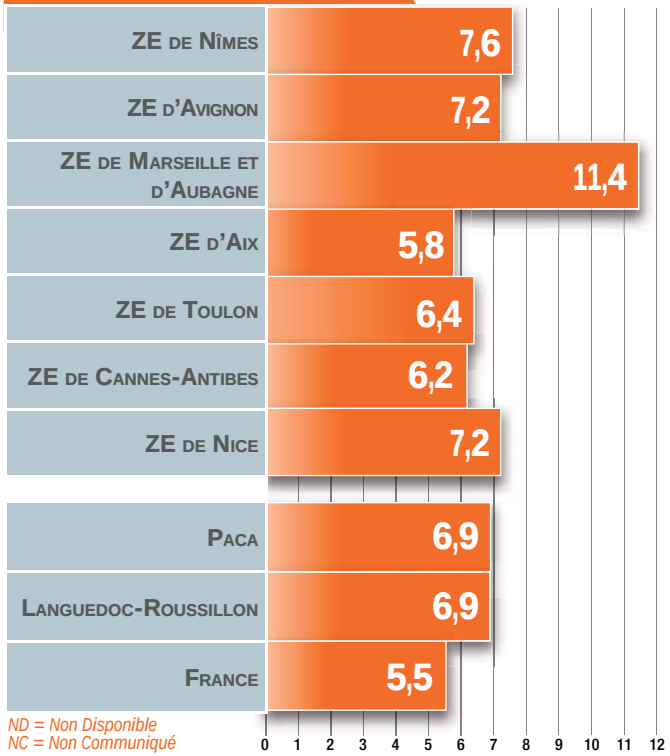


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**Zone d'emploi de Nîmes**
Les écarts de revenus dans le Sud du Gard dénotent le paradoxe d'un territoire où les populations les plus riches le sont sept fois plus que les plus pauvres. Cette situation pose la question de l'accès au logement, à l'emploi, aux soins et plus généralement aux services pour les populations aux plus faibles ressources.

**Zone d'emploi d'Avignon**
NC

**Zone d'emploi de Marseille-Aubagne**
Situation de fortes inégalités dans la région marseillaise, l'une des plus inégalitaires de France. Plus généralement, l'intensité de disparité des revenus est plus élevée dans les grandes villes du Sud de la France et en région parisienne, alors qu'elle est plus faible dans l'Ouest de la France.

**Zone d'emploi d'Aix**
La dispersion des revenus est moins forte qu'ailleurs. En revanche, il faut nuancer ce bon résultat apparent : la cherté des loyers entraîne aussi des effets d'éviction. Les ménages les plus modestes ne peuvent s'y loger à un coût raisonnable.

**Zone d'emploi de Toulon**
La zone d'emploi de Toulon se caractérise par une dispersion des revenus plus forte que la moyenne nationale mais en retrait des niveaux « arc méditerranéen ».Les communes enregistrant les plus importants écarts de revenus sont la Seyne-sur-Mer et Toulon, les plus peuplés, dont le parc de logements diversifié permet une certaine hétérogénéité des populations et donc des revenus.

**Zone d'emploi de Cannes-Antibes et de Nice**
Le département se distingue par une forte disparité des revenus. Dans l'aire niçoise, le seuil des hauts revenus des plus de 50 ans est nettement supérieur à ceux des ménages de même âge des autres aires urbaines. Par ailleurs, si les revenus médians de Nice sont proches de ceux de Cannes et de Grasse, la dispersion des revenus est plus marquée à Nice. Sur Sophia, l'écart entre les plus hauts et les plus bas revenus est limité car le seuil des bas revenus y est également élevé.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Avant redistribution, les inégalités sont plus marquées sur l'Arc Méditerranéen qu'en France. Les 10% des ménages les plus riches perçoivent près de 7 fois le revenu des 10% des ménages les plus pauvres, contre 5,5 fois à l'échelle nationale. Une comparaison entre les 42 aires urbaines de plus de 200 000 habitants montre que cette distribution plus inégalitaire des revenus est une spécificité méditerranéenne, même si on retrouve des niveaux de dispersion comparables à Paris, Lille ou Valenciennes.

Ce niveau élevé d'inégalités s'explique en grande partie par des facteurs socio-économiques : les écarts de revenus sont liés au taux de chômage et aux difficultés d'insertion, à la saisonnalité de certaines activités (tourisme...), à la conjoncture économique ou encore aux différences de patrimoines. Des facteurs socio-démographiques influencent aussi le rapport inter-déciles comme le nombre de familles monoparentales ou l'âge des ménages. Par exemple, le revenu médian des moins de 30 ans est de 30 à 50% plus faible que celui des actifs les plus expérimentés. Si la proportion de personnes en fin de carrière est plus importante au Sud, cela accentue la dispersion des revenus.

# 20 \ PART DES LOGEMENTS HLM DANS LE PARC DE LOGEMENT

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

La mesure classique du parc de logements locatifs sociaux est l'application de la définition donnée dans l'article 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat (le fameux article 55 de la loi SRU) qui rapporte le nombre de logements locatifs sociaux au parc de résidences principales, c'est-à-dire les seuls logements occupés de façon permanente.
Cet indicateur constitue un objectif de production de logements pour les communes de 3.500 habitants ou plus dans des agglomérations peuplées d'au moins 50.000 habitants avec au minimum une commune de 15.000 habitants ou plus.
Mais dans le contexte immobilier particulier des agglomérations de l'arc méditerranéen français où la pression à la fois résidentielle et touristique entraine une concurrence exacerbée sur le marché de l'immobilier, il a paru intéressant de rapporter le parc locatif social à l'ensemble du parc de logements. Ceci permet de resituer le véritable poids de ce parc dans l'ensemble du marché immobilier en tenant compte simultanément du parc de résidences secondaires et de logements vacants qui, dans des registres différents, sont autant de contraintes sur le parc immobilier.

## MÉTHODE DE CALCUL

( Nombre de logements HLM ÷ total logements ) x 100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la hausse

## LIMITES ET ORIENTATIONS POSSIBLES

L'indicateur pouurait évoluer en rapportant l'effort de construction de logements sociaux à la construction de logements neufs.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Filocom | | | | | | Inventaire LLS 2007 / Filocom | |
| Période concernée | 2007 | | | | | | | |
| Temporalité | Tous les deux ans | | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | NC | SCoT | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | |
| Observations | | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| ND | | |

# PART DES LOGEMENTS HLM DANS LE PARC DE LOGEMENT

n°20

## Résultats

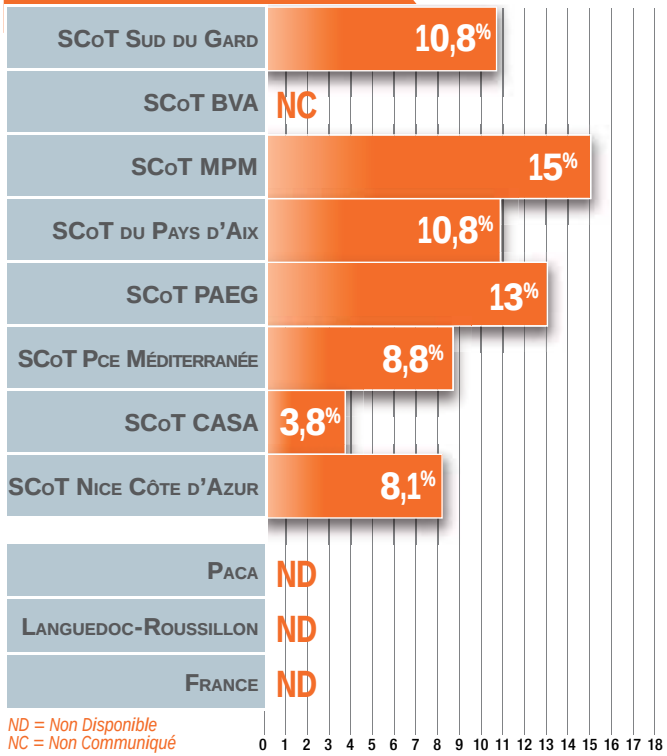


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le taux d'équipement HLM est très faible dans le Sud du Gard dès lors que l'on considère l'ensemble des indicateurs relatifs à la cohésion sociale. Le territoire est en outre marqué par une répartition du parc déséquilibrée puisque quatre villes, Nîmes Beaucaire, Saint-Gilles et Vauvert, concentrent 87 % du parc social contre 51 % des logements totaux et 53% de la population.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Avec 15%, MPM présente le taux le plus élevé. Le PLH a conduit à une dynamisation de la production de logements sociaux pour offrir à tous des conditions décentes d'habitat. Avec 13% de logements HLM, le SCoT aubagnais se classe parmi les taux les plus élevés de l'arc méditerranéen. Cette situation est la traduction d'interventions constantes en matière d'habitat social.

**SCoT du Pays d'Aix**
En 2008, 21 des 34 communes de la CPA sont soumises aux obligations de l'article 55 de la loi SRU et doivent offrir, pour satisfaire les préconisations de cette loi, près de 300 logements par an. Il existe toutefois des disparités entre ces communes puisque trois d'entres elles ont dépassé les 20% de logements sociaux demandés alors que d'autres atteignent difficilement les 5%.

**SCoT Provence Méditerranée**
Ce territoire dispose d'un parc HLM peu développé (8,8%) concentré à 85% sur les seules communes de Toulon et de la Seyne sur Mer, avec aussi un parc social de fait important. La vocation touristique du territoire (20% du parc de logements « réservés » aux résidences secondaires) pèse sur les coûts de production d'un foncier accessible aux critères du logement social.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Nice-Côte d'Azur compte près de 25 000 logements sociaux (10% des RP) dont 80% sur Nice. Des efforts sensibles en faveur du parc social ont été consentis sur la ville-centre et sur le reste du territoire. Le parc social sur la CASA représente 6% des RP dont la moitié sur Antibes. Ce dernier SCOT comble son déficit depuis 2001 avec un taux de croissance de 15% contre 11% pour le département.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La faiblesse du poids du parc locatif social se relie à la faible implantation historique des grandes industries issues de la révolution industrielle. Celles-ci, là où ailleurs en France elles se sont développées, ont généré le besoin d'une politique de logements adaptés à leur main d'œuvre. Ainsi, c'est dans certaines des villes de PACA où le poids de l'industrie est important que l'on trouve une implantation significative du parc de logements sociaux. De ce fait, c'est dans les Bouches-du-Rhône, département le plus industriel de la région, que le poids du logement social est le plus important.

Par ailleurs, et en particulier sur le littoral, l'attractivité résidentielle et touristique a exercé depuis au moins 40 ans une concurrence très forte sur l'affectation du foncier disponible, souvent au détriment du logement social. Le parc de résindences secondaire atteint 22,5% en Languedoc Roussillon et 17% en PACA, respectivement les deuxième et troisième taux régionaux les plus élevés de France après la Corse (34,8%). Autre concurrence, l'accession à la propriété qui depuis 25 ans capte plus de la moitié des logements produits et ce à proportion plus forte qu'en moyenne nationale.

De ce fait, les populations les plus modestes, quand elles n'ont pas accès au logement social, se retrouvent souvent dans le parc ancien et souvent vétuste des villes, petites ou grandes, particulièrement fréquent dans la morphologie urbaine des centres anciens méditerranéens. Un autre recours a été l'installation dans le périurbain, de plus en plus lointain, où jusqu'à peu, la conjugaison de coûts du foncier faibles et de coûts de transports individuels alors maîtrisables permettait à des populations modestes de s'installer loin de leur lieu de travail.

# 21 \ PROPORTION DE LOGEMENTS INDIGNES

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a consacré la notion de logement décent et fait de la lutte contre l'habitat indigne un objectif fort de la politique du logement. L'habitat indigne (catégories cadastrales 7 et 8) comprend les logements insalubres, menaçant ruine, exposés au risque du plomb, hôtels meublés dangereux, habitat et installations précaires…, dont le traitement relève de l'exercice des pouvoirs de police des maires et des préfets, et dont les sanctions sont tant civiles que pénales. L' indicateur est d'autant plus intéressant qu'il s'inscrit dans les objectifs de la récente loi Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006 (en attente du décret d'application).

## MÉTHODE DE CALCUL

( Nombre de résidences principales déclarées indignes ÷ total résidences principales ) x 100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la baisse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

Logement indigne : catégories cadastrales 7 et 8 :

- Catégorie cadastrale 7 : « qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement exigu absence de confort, impression d'ensemble médiocre »
- Catégorie cadastrale 8 : « aspect délabré, ne présente pas les caractères élémentaires d'habitabilité ».

## LIMITE DE L'INDICATEUR

Des précautions sont à prendre dans l'analyse de cette donnée dont la fiabilité est plus que douteuse (mise à jour incertaine de la donnée) et qui sert de base à l'imposition des logements.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Filocom | | | | | | | |
| Période concernée | 2007 | | | | | | | |
| Temporalité | tous les deux ans | | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | |
| Observations | | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| Filocom | / | / |
| / | / | / |
| / | / | / |

# PROPORTION DE LOGEMENTS INDIGNES

n°21

## Résultats

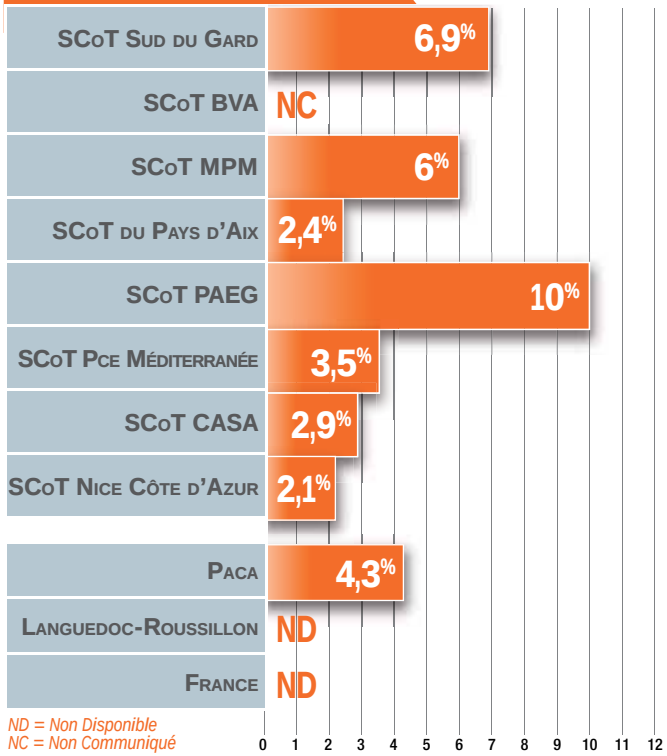


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Malgré la valeur patrimoniale des centres urbains des principales villes du Sud du Gard, la part des logements potentiellement indignes reste forte en 2007 ce qui signifie que les politiques d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine doivent être poursuivies, amplifiées et assorties de mesures en terme d'accompagnement social.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Le territoire de MPM compte un parc de logements anciens dont le poids est élevé. Cette situation se traduit par un taux de catégories cadastrales 7 et 8 supérieur à celui des autres agglomérations méditerranéennes. Toutefois, des efforts importants sont réalisés en matière de réhabilitation de l'habitat. Dans le SCoT aubagnais, l'habitat ancien se retrouve en plus forte proportion dans les anciennes communes ouvrières (bassin minier et vallée de l'Huveaune).

**SCoT du Pays d'Aix**
Le PLH communautaire arrêté en 2004 prévoit le traitement de 200 logements indignes dans les noyaux villageois et centres urbains. Ex : mise en place d'une opération RHI sur la commune de Trets, d'une OPAH axée sur le traitement de l'habitat indigne et vacant sur le centre d'Aix-en-Provence.

**SCoT Provence Méditerranée**
Les efforts menés dans le cadre des politiques publiques relatives à l'habitat ainsi que l'initiative des propriétaires ont permis de traiter depuis 1999 une part non négligeable du parc de résidences principales potentiellement indignes, notamment dans la commune de la Seyne sur Mer où ce parc a été divisé par six durant cette période (670 en 99 pour 108 en 2007).

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Les deux SCOT des Alpes-Maritimes présentent un parc immobilier de bonne qualité. Cette situation favorable est liée à la forte demande en logement, à possibilité de valorisation immobilière qu'offre la Côte d'Azur et à la mise en place dès les années 1990 par les acteurs publics de nombreux dispositifs d'incitation à la remise en état des logements anciens.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

L'habitat indigne est souvent celui des ménages les plus démunis. Le repérage de ces logements est donc un enjeu majeur de solidarité.
La lecture de l'indicateur indique la présence d'un parc de logements potentiellement indigne plus important dans les agglomérations de Nimes, Aubagne et Marseille.
La qualité d'actualisation des fichiers fiscaux peut avoir un impact non négligeable sur les variations de cet indicateur. Les résultats doivent donc être lus au regard de la connaissance de terrain des experts locaux.

# 22 \ PRIX DU M² À LA LOCATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'observation des loyers permet d'identifier les spécificités des marchés locaux de l'habitat, d'identifier les villes où le marché des logements locatifs est tendu. C'est un instrument précieux d'analyse et de mesure pour les pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de la mise en œuvre des PLH.

## MÉTHODE DE CALCUL

La base de données CLAMEUR (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux) observe les marchés de 890 villes, regroupements de communes (EPCI) et pays (hors doubles comptes). Les tendances régionales et nationales sont également présentées.

## UNITÉS DE MESURE

niveau des loyers en euro par m²

## TENDANCE SOUHAITÉE

maintien ou à la baisse

## LIMITE DE L'INDICATEUR

Le champ d'observation retenu est celui des baux nouveaux d'habitation, hors donc toutes les indexations en cours de bail ou lors d'un renouvellement de bail. L'observatoire porte ainsi exclusivement sur les loyers de marché pour des baux conclus à l'occasion d'une relocation ou d'une location nouvelle.
De plus ces résultats ne dressent qu'une tendance générale, car l'on ne connait pas le détail de l'offre locative étudiée (le stock et sa structure, la localisation au quartier…).

| | Nîmes | Avignon | Marseille | Aix-en-Provence | Aubagne | Toulon | Nice |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Base de données CLAMEUR | | | | | | |
| Période concernée | 2005 | | 2007 | 2005 | 2007 | 2005 | |
| Temporalité | Annuelle | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | Ville centre | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Villes | | | | | | |
| Observations | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| / | / | / |
| 2006 | | 2005-2006 |
| / | / | / |

# PRIX DU M² À LA LOCATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ



## Résultats

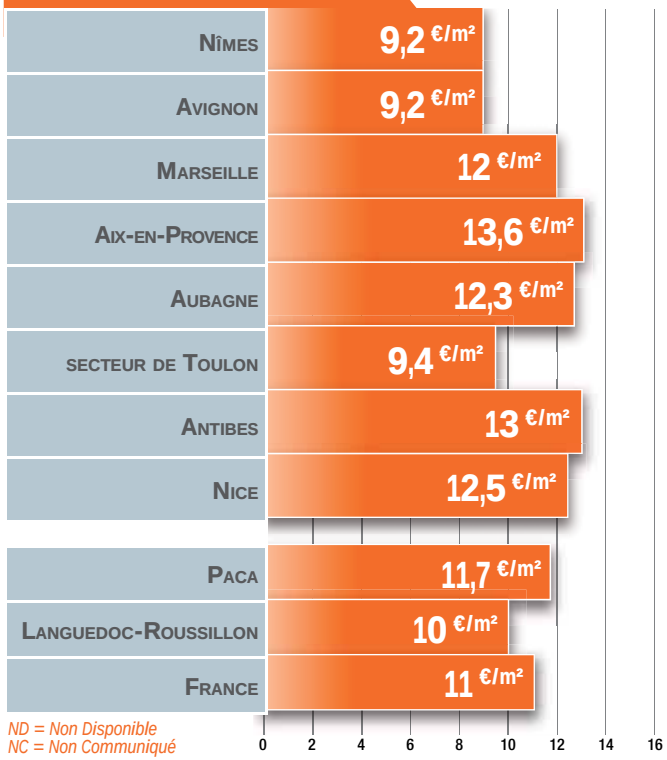


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**Nîmes**
Les prix des loyers pratiqués à Nîmes sont en moyenne moins élevés que dans les autres villes observées suivant en cela l'observation des revenus médians qui eux-mêmes figurent parmi les plus bas. Malgré ces valeurs a priori favorables pour Nîmes, les tensions sur le marché locatif restent vives, notamment pour les ménages dont les revenus relèvent du secteur HLM.

**Avignon**
NC

**Marseille & Aubagne**
La hausse des loyers à Marseille s'accompagne d'une baisse de la mobilité résidentielle. Les niveaux de loyers atteints sont dissuasifs pour une part croissante de candidats à la location. A Aubagne, les loyers sont élevés. Cette situation est imputable à la nature de l'offre. De plus on signalera une forte croissance des prix ces dernières années.

**Aix-en-Provence**
Aix-en-Provence se situe depuis plusieurs années parmi les villes les plus chères de France. Cette tendance se confirme par l'enquête loyer réalisée chaque année depuis 20 ans. Cette dernière, menée également sur 11 autres communes, étudie l'ensemble des mouvements locatifs (relocation, loyer stable, IRL…) contrairement à la base Clameur. En 2007, Aix enregistre une augmentation des loyers du parc privé de 3,7% quand elle atteint environ 2,8% sur les autres villes enquêtées.

**Secteur de Toulon**
Le loyer moyen à Toulon est en nette augmentation mais n'atteint pas encore le niveau de ses grandes voisines. Les loyers les plus bas se trouvent à Toulon (9,4) et à la Seyne sur Mer (8,9), qui disposent d'un vaste parc locatif privé collectif. D'autres communes telles que Hyères et Six Fours les Plages, plus balnéaires, connaissent des niveaux de loyers dépassant 12 €/m²

**Antibes & Nice**
Sur les Alpes-Maritimes, les loyers sont supérieurs à ceux enregistrés dans les grandes villes françaises (écart moyen 2 €/m²). Cette situation s'explique en partie par une relative faiblesse du parc locatif face à une forte demande, et une certaine frilosité des propriétaires à mettre en location leur logement pour accroitre l'offre.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Sur la façade méditerranéenne, les loyers de marché affichent de fortes disparités régionales et locales. Avec 12 €/m², la région PACA arrive en tête suivie du Languedoc-Roussillon (10 €/m²), mais elle reste loin derrière l'Ile-de-France (17,40 €/m² en moyenne).
Deux villes se distinguent par le niveau élevé des loyers moyens pratiqués : Aix-en-Provence (13,6 €/m²) et Nice (12,5 €/m²). Sur Marseille, de fortes différences sont relevées selon les secteurs, donnant un prix moyen de 12 €/m², devant Nîmes et Avignon (proche de 10 €/m²).

Les loyers de relocation ont globalement augmenté, alors que les revenus des locataires baissent partout (entre 1% à Béziers, Perpignan ou Marseille, et 5% à Salon-de-Provence). Globalement, ce sont les loyers des petits logements qui progressent le moins rapidement, alors que ceux des plus grands augmentent nettement plus vite que l'ensemble.

Le parc locatif parait insuffisamment développé, notamment sur son segment le plus social, pour répondre à l'ensemble des composantes de la demande, en particulier pour les nouveaux arrivants. Sur les marchés les plus prisés, les loyers sont en hausse face à la pression des candidats locataires qui ont, pour certains d'entre eux et notamment les plus solvables, dû reporter leur projet d'accession.

# 23 \ POUVOIR D'ACHAT IMMOBILIER

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Si les revenus sur l'arc méditerranéen sont en moyenne plus faibles dans les espaces urbains majeurs que ceux mesurés dans les grandes aires urbaines françaises, les prix de l'immobilier y sont plus élevés et ont subi ces cinq dernières années une hausse de 100% voire plus localement. Ce décalage pose la question du revenu que doit avoir un ménage pour s'assurer un parcours résidentiel dans la région.
L'indicateur présenté ici rapporte le revenu moyen par ménage au prix moyen de l'immobilier ancien collectif pour les arrondissements. Il donne une idée théorique du nombre de m² d'appartement ancien que peut s'acheter un ménage aux revenus moyens.

## MÉTHODE DE CALCUL

Revenu annuel moyen d'un ménage ÷ prix moyen au m² des appartements anciens

## UNITÉS DE MESURE

m²

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la hausse

## LIMITES DE L'INDICATEUR

Cet indicateur donne une valeur virtuelle qui a pour seul objet la comparaison du niveau de pouvoir d'achat immobilier entre différents territoires et non une juste mesure du taux d'effort des ménages. Celui-ci, lorsqu'il est calculé par les banques, inclut les apports initiaux, les éventuels prêts à taux zéro, les taux d'intérêt et durée de remboursement et assurances ainsi que, parfois, des revenus complémentaires à ceux déclarés par le ménage pour le calcul de ses ressources.
Par ailleurs, l'indicateur pouvoir d'achat immobilier ne rend pas compte de la diversité des besoins (type de ménages, habitat neuf, ancien, collectif individuel, localisation préférentielle selon les ménages entre ville centre, banlieue et périphérie …) selon la structure locale des marchés des logements (poids du parc ancien, poids du locatif privé, offre neuve…) et la plus ou moins grande hétérogénéité des revenus selon l'âge ou la provenance géographique (puisqu'on ne prend en compte que les revenus des gens déjà présents dans le territoire et non de ceux qui s'y installent…).

| | Nîmes | Avignon | Marseille | Aix-en-Provence | Toulon | Nice | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | INSEE- DGI- Revenus fiscaux des ménages 2005 / Immoprix.com données 2006 | | | | | | ND | | |
| Période concernée | 2005 | | | | | | | | |
| Temporalité | Annuelle | | | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | Arrondissement (regroupement de cantons) | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | ND | | | | | | | | |
| Observations | | | | | | | | | |

## Résultats

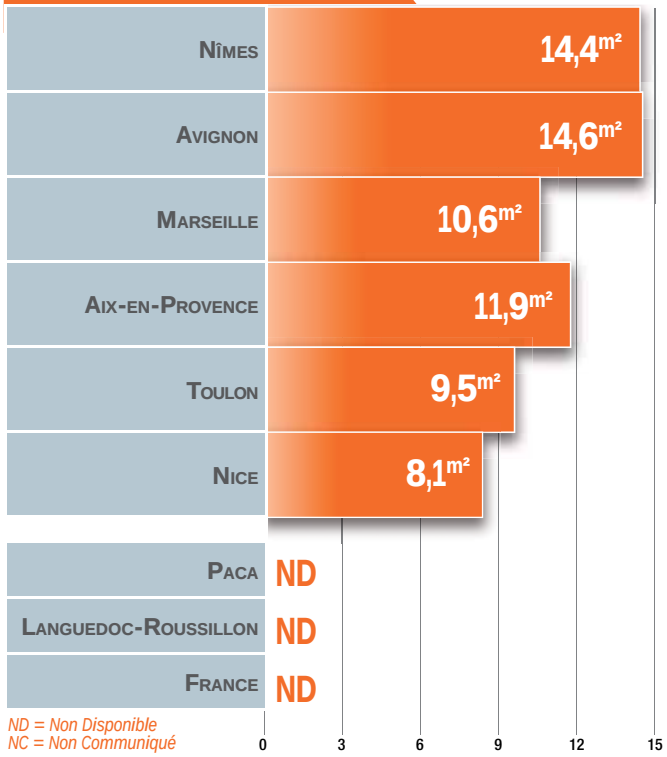


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**Arrondissement de Nîmes**
Le marché de l'ancien recouvre des situations contrastées, avec des quartiers patrimoniaux mais aussi des copropriétés des années 60 et des quartiers anciens dégradés qui tirent les prix vers le bas. Le pouvoir d'achat immobilier pour d'autres produits (maisons de ville, villas, vieilles pierres) est moins favorable pour les ménages du Sud du Gard.

**Arrondissement d'Avignon**
Malgré une population globalement modeste sur l'arrondissement d'Avignon, le pouvoir d'achat immobilier reste assez bon eu égard aux grandes villes de la région. C'est le prix moins élevé des appartements anciens qui compense le faible niveau de revenu moyen de la population.

**Arrondissement de Marseille**
Depuis quelques années, les prix de l'immobilier dans l'ancien ont beaucoup progressé et le décalage entre la valeur des biens et le pouvoir d'achat des ménages se creuse. A Marseille, le revenu des ménages est très faible, inférieur à celui de la Région et du Département, ce qui explique la faible surface potentiellement acquise par un ménage.

**Arrondissement d'Aix-en-Provence**
La plupart des ménages éprouve des difficultés pour se loger sur le Pays d'Aix (prix élevé du foncier et de l'immobilier, hausse des taux d'intérêt d'emprunt…). Pour beaucoup il n'y a d'autres choix que de s'éloigner (et d'augmenter ainsi le budget déplacement), de s'endetter plus, voire, pour certains salariés nouvellement affectés, de renoncer au poste proposé.

**Arrondissement de Toulon**
Le pouvoir d'achat immobilier des ménages de l'aire toulonnaise (9,5m²) est plus faible qu'ailleurs dans l'arc méditerranéen français, à l'exception de Nice. Le niveau de revenu des toulonnais ne suffit pas à compenser un prix de l'immobilier très élevé qui s'explique par la double pression des migrations de retraites et de la fonction d'accueil touristique.

**Arrondissement de Nice**
Le pouvoir d'achat immobilier (8,5m²/année de revenu moyen du ménage) sur l'arrondissement de Nice est le plus faible de toute la région PACA. Ce chiffre est le résultat d'un marché de l'habitat tendu et sélectif eu égard à la rareté du foncière et immobilières et des revenus peu élevés sur le secteur de Nice.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La pression démographique constante sur les territoires méditerranéens crée plus qu'ailleurs des tensions sur l'ensemble des segments de marchés de l'habitat. A cette attractivité résidentielle s'ajoute la pression touristique saisonnière qui prend sa part des espaces urbanisables, en particulier sur les zones littorales. Après un développement urbain marqué par une forte consommation de l'espace, la plus grande difficulté à mobiliser du foncier et la concurrence entre population locale, actifs et retraités venus d'ailleurs et étudiants (à Aix notamment) devient particulièrement exacerbée.

Même si ce n'est pas le seul problème à résoudre, la question du logement des « actifs » émerge particulièrement des débats autour de la question de l'habitat. Le décalage croissant entre niveau des prix de l'immobilier et revenus des ménages locaux réduit très concrètement les marges de manœuvre en termes développement économique et social.
Cette situation est particulièrement tendue dans les aires niçoise et toulonnaise où un an de salaire local ne permet pas de s'offrir plus de 10 m² d'un appartement ancien. Suivent juste dernière les agglomérations marseillaise, aixoise et perpignanaise. Les territoires nîmois et avignonnais, en retrait du littoral et avec une moindre pression des étudiants, semblent être ceux, toutes proportions gardées, où la situation semble la moins tendue et la plus proche, en terme de pouvoir d'achat, d'agglomérations comme Grenoble ou Nantes.

# 24 \ DENSITÉ DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**La densité de médecins généralistes est le rapport entre le nombre de médecins recensés et le nombre d'habitants sur un territoire donné. Il s'agit des médecins libéraux uniquement.**

## MÉTHODE DE CALCUL

**( Nombre de médecins ÷ population ) x 10 000**

## UNITÉS DE MESURE

**Nombre de médecins pour 10 000 habitants**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**A la hausse**

## LIMITES DE L'INDICATEUR

**L'indicateur retenu est une première approche. Toutefois le taux de médecins généralistes n'est pas caractéristique d'un parcours de santé de qualité pour tous. L'attractivité des territoires du Sud explique aussi cette forte densité.**

| | Nîmes | Avignon | Marseille | Aix-en-Provence | Aubagne | Toulon | Nice |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Observatoire des territoires DIACT / Source : CNAM | | | | | | |
| Période concernée | 2002 | | | | | | |
| Temporalité | / | / | / | / | / | / | / |
| Échelle territoriale concernée | Canton | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Canton | | | | | | |
| Observations | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| Ministère Santé (DREES) | | |
| 2004 | | |
| / | / | / |

# DENSITÉ DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES

## Résultats

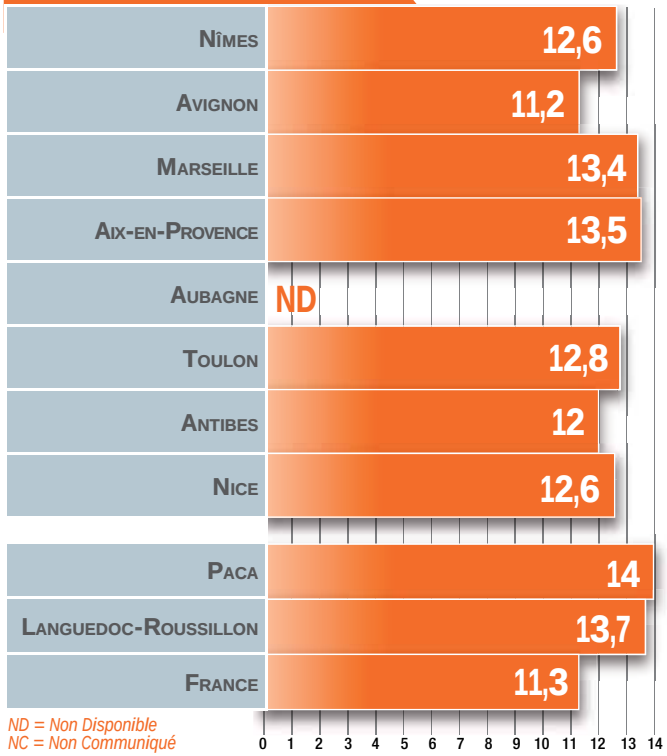


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**Canton de Nîmes**
Le Sud du Gard fait partie des territoires où la densité de médecins est satisfaisante, de l'ordre de 10 / 1000 habitants dans la plupart des cantons, avec toutefois des exceptions de plus fortes valeurs : Nîmes (12,6) et le littoral (13,7 à Aigues-Mortes). À l'inverse, Saint-Gilles, marqué par une forte proportion de population en difficulté, présente une densité de 7,4.

**Canton d'Avignon**
NC

**Canton de Marseille**
A l'instar des autres territoires urbains de PACA, Marseille dispose d'une forte densité de médecins généralistes. Avec 134 médecins pour 100 000 habitants, Marseille présente une densité proche de celle d'Aix-en-Provence. La présence de la Faculté de Médecine et celle d'importants centres hospitaliers publics et privés expliquent en partie le niveau de cet indicateur.

**SCoT du Pays d'Aix**
A l'image de la région Paca, le Pays d'Aix est un territoire très bien doté en médecins généralistes (456 médecins comptabilisés en 2008). Il existe toutefois de fortes disparités entre les communes avec une concentration des effectifs sur les pôles urbains (Aix, Vitrolles, les Pennes Mirabeau, Pertuis) et des petites communes dépourvues totalement de médecins (Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Estève-Janson, Beaurecueil, Vauvenargues).

**Toulon**
Eu égard à la forte proportion de personnes âgées, la densité en médecins devrait être élevée, or le territoire toulonnais semble sous équipé vis à vis des autres territoires observés. Cette faible sous représentation s'accompagne vraisemblablement par une offre médicale plus marquée par la présence de spécialistes.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Les cantons de Nice et d'Antibes affichent une densité de médecins généralistes supérieure à la moyenne nationale, mails ils ne comptent pas parmi les plus médicalisés du département. Les plus fortes densités s'observent dans le haut-pays près de la frontière italienne et sur la bande littorale. Inférieure à 10, elle est peu satisfaisante pour les cantons du moyen pays.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Le Sud de la France se singularise par une forte densité médicale en particulier pour les médecins généralistes, en rupture avec le Nord. En région PACA, ils sont 82% à exercer en zone urbaine et préférentiellement en cabinet. Les moyennes régionales s'élèvent à près de 14 pour PACA et 13,7 pour Languedoc-Roussillon, alors que la moyenne française approche 11,3. Toutefois, les données révèlent de fortes disparités d'un territoire à l'autre. Sur l'arc méditerranéen, la densité de médecins généralistes est proche de 13 pour les cantons de Nîmes, Aix, Marseille, Toulon ou Nice, et 11 pour Avignon.

Les projections de la démographie médicale prévoient une diminution significative de la densité de médecins pour toute la France, liée au vieillissement de la population accompagné d'une chute du nombre de médecins généralistes. L'INSEE prévoit une concentration de population accrue au Sud de la France, ce qui devrait encore accentuer le phénomène. La région PACA ne se placerait plus parmi les régions les plus médicalisées.

# 25 \ CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**L'accueil de la petite enfance est un volet important de la politique familiale et contribue à la qualité de vie des jeunes parents actifs, leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Afin de répondre aux besoins grandissants de la population en matière de garde des enfants en bas âge, des structures d'accueil sont disponibles pour recevoir pendant la journée, à titre régulier ou occasionnel, des jeunes enfants: crèches collectives, familiales et parentales, haltes-garderies, jardins d'enfants et établissements en multi-accueil. L'indicateur traduit la tension entre la capacité d'accueil et la demande.**

## MÉTHODE DE CALCUL

**[ ( Nombre de places en crèche + Nombre de places en garderie et halte garderie + Nombre de places chez les assistantes maternelles agrées ) ÷ nombre de naissances de 2005 à 2007 ] x 1 000**

## UNITÉS DE MESURE

**Nombre de places pour 1 000 enfants de 0 à 3 ans**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**A la hausse**

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | CAF | ND | - Conseil Général des BDR (assistantes maternelles)<br>- Ville de Marseille<br>- Communes de MPM<br>- INSEE/Etat civil/ statistiques locales | - Relais des assistantes maternelles de la ville d'Aix<br>-Association des crèches de la ville d'Aix<br>- INSEE/Etat civil/statistiques locales | ND | ND | CAF / CG 06 | | ND | | |
| Période concernée | 2006 | | 2007 | | | | 2007 | | | | |
| Temporalité | / | | Annuel | | | | Annuel | | | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | SCoT | Ville centre | | | EPCI | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | EPCI | | Commune | / | | | Commune | | | | |
| Observations | 1 872 C* + 2 752 AM / 19 462 enfants (0-4 ans) * établissements accueillent des enfants jusqu'à 6 ans >> décalage | | Ne tient compte que des crèches et des haltes garderies | | | Indicateur non encore renseigné, pas de convention CAF | | | | | |

# CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE

n°25

## Résultats

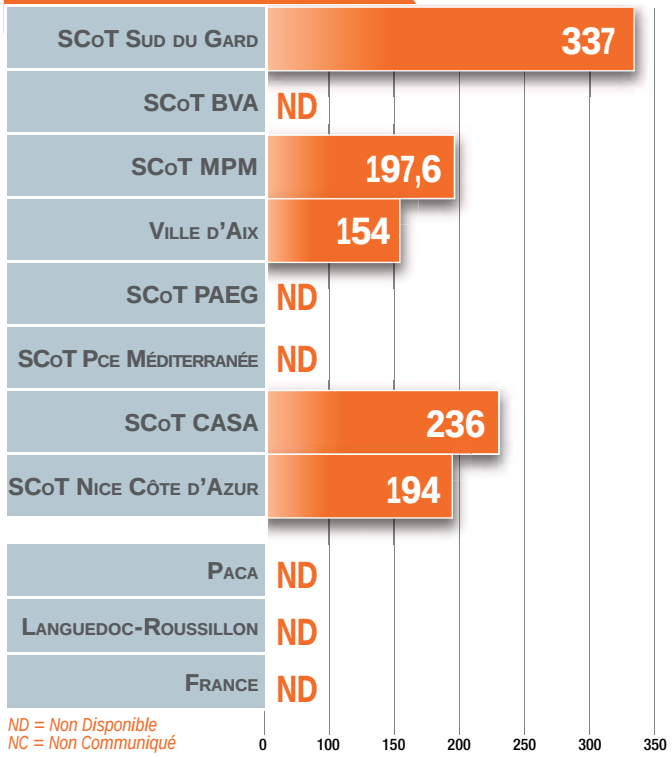


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Avec 337 places d'accueil pour 1000 enfants de moins de 3 ans, le Sud du Gard apparaît comme un territoire bien maillé et une fois n'est pas coutume, c'est le périurbain qui présente les meilleurs ratios, puisque les villes se situent toutes à un seuil inférieur à la moyenne du territoire (Vauvert 290, Nîmes 220, Saint-Gilles 252 et Beaucaire 140).

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM**
Sur le territoire de MPM, l'indicateur est de 197,6. Ce résultat global est peu significatif. Avec un taux moyen par commune de 296,5 le territoire affiche un meilleur bilan. On constate que les communes les plus riches (valeur du revenu médian des Unités de consommation) sont les mieux pourvues en nombre de places.

**Ville d'Aix**
Le temps d'attente pour obtenir une place en crèche est long sur Aix-en-Provence de l'ordre de 12 à 18 mois selon l'association des crèches de la ville. L'offre n'est donc pas à la hauteur de la demande toujours croissante.

**SCoT Provence Méditerranée**
ND

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Les équipements liés à l'accueil petite enfance sont particulièrement nombreux sur la CASA, le territoire est quantitativement mieux équipé que les agglomérations de même taille, notamment dans les petites communes. La situation est également favorable sur Nice-Côte d'Azur mais elle reste une préoccupation des acteurs publics qui engagent une démarche volontariste sur ce thème.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Depuis la fin des années 1970, le mode de garde des enfants a fortement évolué, sous l'influence des changements dans la société et la structure familiale. Malgré un fort développement de l'offre d'accueil petite enfance, il persiste sur le territoire national des inégalités des familles dans l'accès aux modes de garde des enfants.

Fin 2006, les régions de l'arc méditerranéen affichent très peu de place d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans (accueil collectif, crèches familiales et assistantes maternelles inclus), avec moins de 40 places pour 100 enfants. Les régions du centre et de l'est de la France sont les mieux positionnées. La répartition géographique par type de garde démontre que la région PACA et le Languedoc-Roussillon sont les mieux équipés en nombre de places d'accueil collectif (supérieur à 11 pour 100 enfants de moins de 3 ans), alors qu'elles déplorent la plus petite concentration d'assistantes maternelles (5 à 23, contre 44 à 70 dans la région centre). Les assistantes maternelles agrées apparaissent comme le mode de garde le plus répandu en France, encouragé par une professionnalisation progressive.

# 26 \ NOMBRE DE KM PAR HABITANT PARCOURUS PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur rapporte le nombre de km de lignes de bus à la population du périmètre étudié. Il donne donc une indication de la couverture spatiale des bus par rapport à la population. La notion de couverture doit être dissociée de la desserte réelle, car elle ne prend pas en compte la fréquence des bus et leur amplitude horaire. Pour cet indicateur, un kilomètre de transport à la demande est similaire à un kilomètre de métro. La population retenue est celle du périmètre de transports urbains, et non celle desservie par les transports urbains.

## MÉTHODE DE CALCUL

Nombre de km parcourus par les transports collectifs ÷ Nombre d'habitants

## UNITÉS DE MESURE

Km par habitant

## TENDANCE SOUHAITÉE

A la hausse

## LIMITES DE L'INDICATEUR :

Il présente certaines limites d'interprétations. En effet, rapporter un kilométrage de desserte à la population totale n'implique pas que toute la population soit desservie par ces même transports. Ce biais est d'autant plus renforcé pour les territoires peu denses par le fait que les lignes de bus sont longues pour couvrir tout le PTU.
Second biais important, cet indicateur ne prend pas en compte la qualité de la desserte. Un kilomètre de métro n'a pas la même valeur qu'un kilomètre de bus passant toutes les heures. Cet indicateur survalorise ainsi les réseaux de bus longs liés à des territoires périurbains ou des communes de superficie importante.

| | PTU Nîmes | PTU Avignon | PTU Marseille | PTU Aix-en-Provence | PTU Aubagne | PTU Toulon | PTU Nice |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | CERTU | | | | | | |
| Période concernée | 2006 | | | 2005 | 2006 | | |
| Temporalité | Annuel avec décalage | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | PTU | | | | | | |
| Observations | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| ND | | |

# NOMBRE DE KM PAR HABITANT PARCOURUS PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

n°26

## Résultats

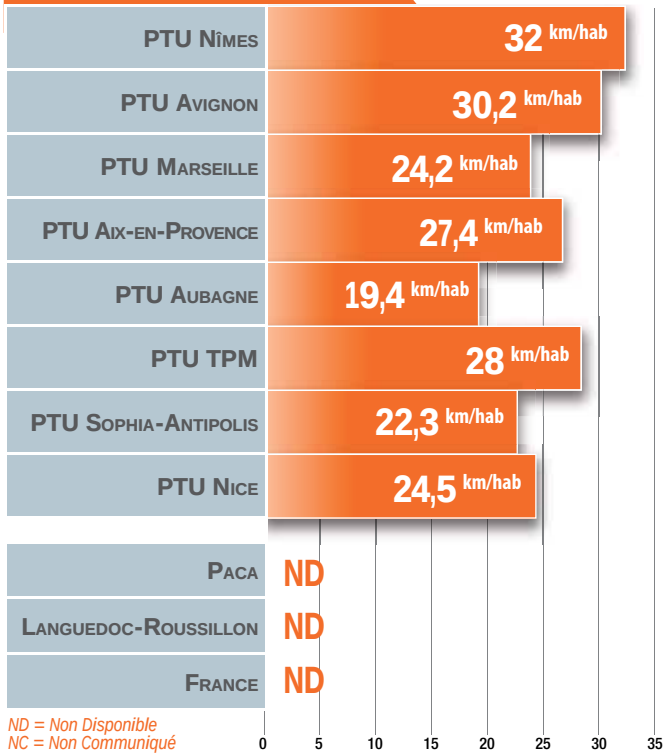


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**PTU Nîmes**
Avec un ratio de 32 km parcourus par habitant, la région nîmoise présente une situation favorable, mais en théorie, en raison de l'étendue du territoire (610 km²) et des longueurs des lignes. La mise en œuvre récente du service de transport collectif d'agglomération donne des résultats satisfaisants mais encore insuffisants au regard de la forte dépendance à la voiture constatée.

**PTU Avignon**
NC

**PTU Marseille & Aubagne**
Aubagne et Marseille sont en situation moyenne pour cet indicateur. Cependant, à Marseille, l'offre réelle (en place-km par habitant) et la fréquantation sont bien plus favorables. En effet, la densité de ville et la présence de 2 lignes de métro et 2 lignes de tramway rendent les transports collectifs attractifs. Aubagne rattrape son retard d'investissements en créant une ligne de tramway ce qui permettra d'améliorer l'indicateur.

**PTU Aix-en-Provence**
Sur un territoire d'une grande étendue comme la commune d'Aix-en-Provence (186 km²), la dispersion de l'urbanisation représente une difficulté pour la qualité de l'offre en transports collectifs. Cette difficulté explique pour partie la constante augmentation de l'offre kilométrique commerciale sur le réseau «Aix en bus». Elle a augmenté de 12 % de 2002 à 2005.

**PTU Toulon**
La part de circulation en site propre des TC est extrêmement faible. L'offre de transport en commun, inégalement repartie au bénéfice du centre ville de Toulon, de la Seyne sur Mer, du centre de Hyères et du campus de la Garde est principalement utilisée par des usagers captifs. La desserte des autres pôles générateurs de flux migratoires quotidiens est en développement.

**PTU Nice**
L'offre des réseaux de transports publics est à la hausse sur le département après une légère baisse en 2005. 2006 a été sur la Côte d'Azur une année de modification de l'offre de transport. Sur la CASA, la réorganisation du réseau se traduit par la plus forte croissance de fréquentation (+21%). Les AOTU du SCOT de Nice, après avoir augmenté leur offre kilométrique, ont vu leur fréquentation progresser de 12%.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Les Métropoles du sud sont traditionnellement des championnes du tout-voiture. Seuls Marseille et Nice disposent d'un réseau structurant de transports (TCSP). Conséquence, l'offre et l'usage des transports en commun sont particulièrement en retrait par rapport aux agglomérations françaises de même taille.
Il est vrai que le mode d'urbanisation des métropoles du sud, extensif, diffus, privilégiant les zones d'activités périphériques et s'appuyant sur les autoroutes, rend le développement d'un réseau de transport public peu économique et peu performant.

L'indicateur du nombre de km de TC par habitant est à ce titre à double lecture. Il peut exprimer soit la volonté de développer une offre importante, soit la nécessité d'allonger les réseaux pour desservir une agglomération étalée, de longues distances.

Néanmoins, les principales agglomérations du Sud-Est ont pris conscience de l'importance de structurer leurs réseaux de transports en commun. Ainsi, Marseille a agrandi son métro et son tramway. Nice a créé son propre réseau de tramway. Aix-en-provence, Aubagne, Nîmes, Toulon ont annoncé des projets de TCSP, que ce soit sous une forme ferroviaire, ou à partir de bus performant, les Bus à Haut Niveau de Services (BHNS).

Enfin, les transports s'adaptent à l'échelle de la métropolisation en proposant des offres attractives à l'échelle départementale (les lignes de cars navettes, comme entre Aix et Marseille ou Aubagne et Marseille) et au niveau régional (par exemple avec la ré-ouverture de la ligne Cannes-Grasse).

# 27 \ TAUX D'EMPLOI DANS LES ACTIVITÉS CULTURELLES

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'objet est d'aborder la dimension culturelle locale, non pas sous l'aspect des équipements et de leur fréquentation mais par un indicateur d'emploi qui puisse témoigner de l'importance de l'activité culturelle pour un territoire, en particulier dans son économie.
Dans un premier temps, l'emploi mesuré relève du champ UNEDIC, ce qui permet d'avoir des données récentes mais a l'inconvénient majeur de ne pas tenir compte de l'emploi public salarié et de l'emploi exercé en libéral, autant de composantes essentielles de l'économie de la culture. Seul le recensement en permet une couverture à peu près complète, à l'exception notable de l'emploi saisonnier, très important en PACA. Cette première définition sera donc mise à jour à la fois en élargissant la liste des codes NAF aux activités culturelles où l'emploi salarié privé est plus rare et en utilisant les données millésimées 2006 du recensement, dès que disponibles.

## MÉTHODE DE CALCUL

Emploi salarié dans les activités culturelles (Naf 700) ÷ Emploi salarié total

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la hausse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

Activités culturelles – Naf 700 (tableau colonne suivante)

| 921A | 921B | 921C | 921D | 921F | 921G | 921J |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Production de films pour la télévision | Production de films institutionnels et publicitaires | Production de films pour le cinéma | Prestations techniques pour le cinéma et la télévision | Distribution de films cinématographiques | Édition et distribution vidéo | Projection de films cinématographiques |
| **922A** | **922B** | **922D** | **922E** | **922F** | **923A** | **923B** |
| Activités de radio | Production de programmes de télévision | Edition de chaînes généralistes | Edition de chaînes thématiques | Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision | Activités artistiques | Services annexes aux spectacles |
| **923D** | **923F** | **923K** | **924Z** | **925A** | **925C** | **925E** |
| Gestion de salles de spectacles | Manèges forains et parcs d'attractions | Activités diverses du spectacle | Agences de presse | Gestion des bibliothèques | Gestion du patrimoine culturel | Gestion du patrimoine naturel |

## LIMITES DE L'INDICATEUR

La source Unedic est peu adaptée à la mesure de l'emploi dans le champ culturel. Elle ne tient pas compte des intermittents du spectacle (plus de 8000 intermittents en PACA), des professions libérales ou des salariés du secteur public (plus de 8000 emplois culturels dans la FPT en PACA). De fait, les emplois des bibliothèques, des musées, des archives, du patrimoine ne sont pas pris en compte, ainsi que les emplois de l'enseignement artistique public (conservatoires…) ou des équipements culturels en régie directe (théâtres, ballets, opéras…).
Le poids de l'emploi culturel est donc sous évalué avec la source Unedic, quel que soit le territoire. Cette sous évaluation peut être particulièrement marquée là où le patrimoine est très présent ou dans les pôles urbains qui concentrent habituellement un grand nombre d'intermittents.
L'exploitation du recensement de la population permettrait de saisir l'ensemble des emplois du secteur et de mesurer au mieux le poids du secteur culturel. Cette source actualisée pourrait être utilisée lors d'un prochain calcul de l'indicateur 27.

La définition du champ culturel utilisée ici est plus restreinte que celle appliquée habituellement par le ministère de la Culture et l'ensemble des professionnels du secteur. Les secteurs de la presse, du livre et de l'architecture n'y apparaissent pas. Il conviendrait de revoir cette définition de champ lors d'une prochaine actualisation de l'indicateur.

| | ZE de Nîmes | ZE d'Avignon | ZE de Marseille et d'Aubagne | ZE d'Aix | ZE de Toulon | ZE de Cannes-Antibes | ZE de Nice |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Salarié UNEDIC / Fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés / Naf700 | | | | | | |
| Période concernée | 2004 | | | | | | |
| Temporalité | 1993-2004 (2005 résultats provisoires) | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | Zone d'emploi | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| UNEDIC | | |
| 2004 | | |
| 1993 - 2004 | | |

# TAUX D'EMPLOI DANS LES ACTIVITÉS CULTURELLES

n°27

## Résultats

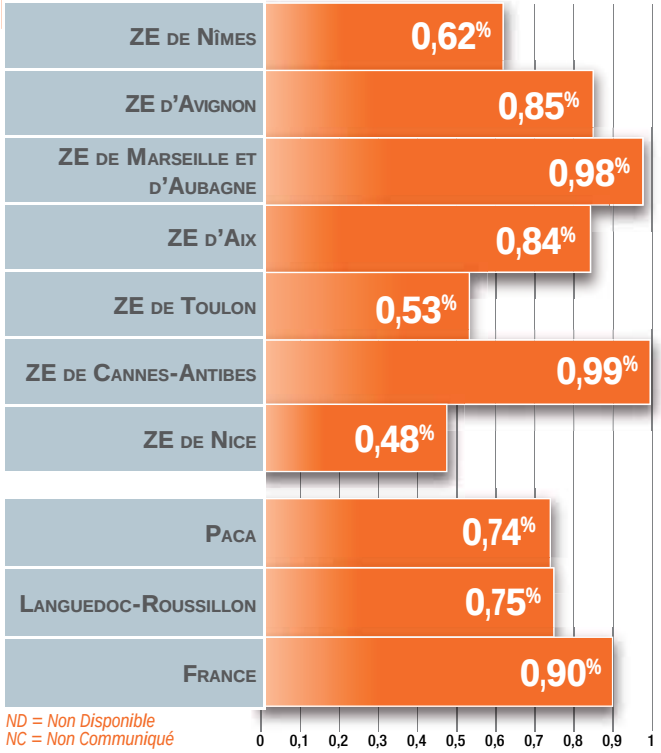


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le patrimoine constitue un gisement économique que le Sud du Gard pourrait mieux valoriser. En effet, le taux d'emplois privés liés aux activités culturelles est relativement faible. Les domaines privilégiés sont dans l'ordre d'importance, les activités artistiques (33%) et la gestion des patrimoines naturels et culturels (24%). La ville de Nîmes concentre 70% des emplois à caractère culturel.

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
Les grands bassins d'emplois du Sud de la France ont une fréquence relative d'emploi dans les activités culturelles inférieure à la moyenne nationale. Dans ce contexte, Marseille et Cannes-Antibes sont des exceptions notables. La plus forte présence d'emplois culturels à Marseille est imputable notamment à l'importance des arts du spectacle, du cinéma et de la vidéo.

**SCoT du Pays d'Aix**
Bénéficiant d'un rayonnement et d'un dynamisme culturel important, le pays d'Aix présente un taux d'emplois de 0.84%. A l'image de ce que l'on observe au niveau régional, l'impact en matière d'emplois salariés reste faible.

**SCoT Provence Méditerranée**
Le poids du secteur culturel dans l'aire toulonnaise est relativement faible. Il se situe en deçà de la moyenne régionale alors que les centres urbains et démographiques constituent traditionnellement des zones de concentration des activités culturelles.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Sur le territoire des Alpes-Maritimes c'est la zone d'emploi de Cannes-Antibes qui se distingue dans ce domaine. Néanmoins, ce ratio semble sous-évalué sur le département puisqu'il ne prend pas en compte l'emploi culturel public.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

# 28 \ PART DE L'EMPLOI DES ENTREPRISES DE HAUTE TECHNOLOGIE DANS L'INDUSTRIE

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Les industries de haute technologie regroupent les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC, excepté la connectique), de la pharmacie, de la construction aéronautique et spatiale, le secteur de l'optique et de l'horlogerie, de la photographie et des appareils médicaux. Ce dernier groupe est dorénavant classé dans la catégorie industrie de haute technologie, et non plus dans la catégorie moyenne-haute technologie, conformément à la classification et aux révisions proposées par l'OCDE.
L'indicateur traduit le niveau de technologie des unités productives locales. En dynamique, il souligne la croissance ou l'attractivité du territoire pour ce type d'activités.

## MÉTHODE DE CALCUL

( Emploi dans les entreprises industrielles de haute technologie selon la classification européenne de 1997 ÷ Emploi industriel ) x 100

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la hausse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

La classification Eurostat/OCDE est établie sur le taux des dépenses de R&D par rapport au PIB ou à l'intensité de Recherche & Développement.
L'emploi industriel relève de l'Enquête annuelle d'entreprises (20 salariés ou plus) diffusée par le Ministère de l'Industrie (SESSI). Il représente près de 78% de l'emploi industriel Insee.

Classification des activités industrielles selon le degré de technologie (NAF 700), OCDE 1997 :

244A - Fabrication de produits pharmaceutiques de base
244C - Fabrication de médicaments
244D - Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
300A - Fabrication de machines de bureau
300C - Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques
321A - Fabrication de composants passifs et de condensateurs
321B - Fabrication de composants électroniques actifs
322A - Fabrication d'équipements d'émission et de transmission hertzienne
322B - Fabrication d'appareils de téléphonie
323Z - Fabrication d'appareils réception enregistrement reprod. (son image)
353A - Construction de moteurs pour aéronefs
353B - Construction de cellules d'aéronefs
353C - Construction de lanceurs et engins spatiaux

## LIMITE DE L'INDICATEUR

Indicateur à mettre en perspective avec le niveau de formation locale. Il serait intéressant en effet de regarder si ces emplois sont adaptés ou non au profil des actifs locaux ou s'ils font appel à des salariés qualifiés extérieurs au territoire.

| | ZE de Nîmes | ZE d'Avignon | ZE de Marseille et d'Aubagne | ZE d'Aix | ZE de Toulon | ZE de Cannes-Antibes | ZE de Nice | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Ministère de l'industrie (Enquête Annuelle Entreprises/Emploi) et Eurostat/OCDE (classification 1997 sur le niveau de technologie) | | | | | | | M.ind/OCDE | | |
| Période concernée | EAE 2001 (20 salariés ou plus) | | | | | | | EAE 2001 | | |
| Temporalité | Emploi annuel depuis 2000 | | | | | | | Emploi annuel depuis 2000 | | |
| Échelle territoriale concernée | Zone d'emploi | | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Zone d'emploi (pour repérer l'emploi) | | | | | | | | | |
| Observations | | | | | | | | | | |

# PART DE L'EMPLOI DES ENTREPRISES DE HAUTE TECHNOLOGIE DANS L'INDUSTRIE

n°28

## Résultats

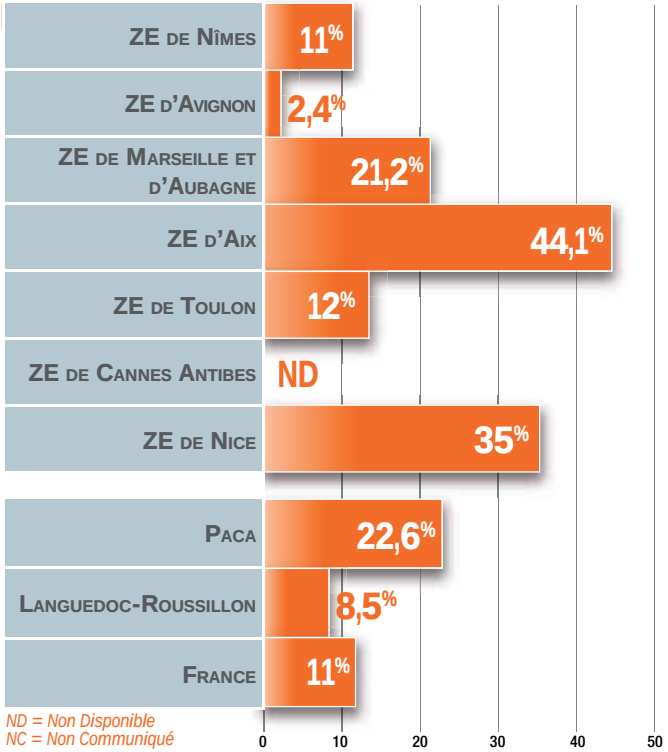


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**Zone d'emploi de Nîmes**
Le tissu d'entreprises de haute technologie est concentré sur la ville de Nîmes. Il est souvent le fait de petites, voire très petites structures (moins de 20 salariés).

**Zone d'emploi d'Avignon**
Eu égard à la situation nationale, la part des activités industrielles sur le SCoT d'Avignon est assez faible au profit du secteur tertiaire. En effet, sur la dernière décennie, les emplois se sont particulièrement développés dans le commerce et le transport. L'industrie quant à elle, est fortement spécialisée dans l'agro-alimentaire et laisse peu de place aux entreprises de hautes technologies.

**Zone d'emploi de Marseille-Aubagne**
La zone d'emploi de Marseille-Aubagne est marquée par une progression et un taux qui se situent au-dessus de la moyenne nationale. Cette progression est inférieure à celle observée dans la zone d'emploi d'Aix. Ce résultat positif est imputable à l'aéronautique (Eurocopter) la micro-électronique (La Ciotat et Gémenos) et aux sites technopolitains de Château-Gombert et Luminy.

**Zone d'emploi d'Aix**
En Pays d'Aix, ce taux est particulièrement élevé, largement supérieur aux moyennes régionale et nationale. La présence de leaders mondiaux (Eurocopter, ST Microelectronics…) a permis de structurer un large tissu de sous-traitants spécialisés notamment dans les services à la production à forte valeur ajoutée (TIC).

**Zone d'emploi de Toulon**
L'aire toulonnaise se classe en retrait des grands espaces urbains de la façade méditerranéenne eu égard au faible tissu industriel privé (surtout composé de TPE et d'artisans, peu présents sur la haute technologie) et à l'absence dans le secteur privé de laboratoires de recherche en industrie (sauf liés au pôle Mer PACA) et de services aux entreprises de haut niveau.

**Zone d'emploi de Cannes-Antibes et de Nice**
Le taux important de Nice est lié à la présence de sociétés importantes comme IBM ou Texas Instrument, sur le territoire. De nombreux actifs travaillent également dans les sites limitrophes à forte proportion d'emploi de haute technologie, à Sophia-Antipolis et Monaco par exemple.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Les industries de haute technologie contribuent pour un cinquième de la valeur ajoutée de l'industrie française. Le développement d'entreprises de haute technologie est un atout important pour la mise au point et la diffusion des avancées techniques. Par ailleurs, plus la technologie productive est élaborée et le produit sophistiqué, requérant un savoir-faire élevé, moins les activités sont soumises à la concurrence des pays à production standardisée, utilisant une technologie banalisée et une main-d'oeuvre abondante et bon marché.

Ainsi, la capacité pour un pays, une région ou une entreprise à innover est gage à la fois de compétitivité et d'ancrage territorial.
La part de l'emploi dans les entreprises de haute technologie illustre également le rayonnement des grandes villes. À part Avignon, dont la zone d'emploi est tournée vers des industries traditionnelles (agro-alimentaire, logistique), les métropoles de la façade méditerranéenne affichent une spécialisation souvent marquée dans les secteurs à fort contenu technologique.

On peut même observer une forte polarisation des emplois dans ces secteurs sur l'aire urbaine de Nice (le pôle Sophia-Antipolis explique cette dynamique), sur la CU de Marseille et le Pays d'Aix (avec la microélectronique sur les communes de Rousset, La Ciotat et Gémenos, l'aéronautique sur les communes de Marignane et de Vitrolles, et les TIC sur le pôle d'activité des Milles).

# 29 \ TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**On calcule le taux de croissance annuel moyen des emplois salariés privés par secteurs d'activités. Ainsi, on peut déterminer quels sont les secteurs qui embauchent et tirent la croissance du territoire ou ceux qui connaissent des difficultés. La période d'analyse (5 ans) permet de « lisser » les éventuels chocs conjoncturels ayant pu affecter tel ou tel secteur.**

## MÉTHODE DE CALCUL

$$\left[\sqrt[n]{\frac{Emploi_{t+n}}{Emploi_t}}-1\right]\times 100$$

*ici n=5*

## UNITÉS DE MESURE

**%**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**à la hausse**

## LIMITES DE L'INDICATEUR

**En raison des contraintes statistiques, seul l'emploi salarié marchand est comptabilisé, soit environ 70% de l'emploi total. L'indicateur donne donc une bonne indication du dynamisme du tissu économique même s'il ne prend pas en compte les non-salariés (chefs d'entreprises, artisans et commerçants à leur compte…) et les emplois non-marchands (fonction publique, associations, mutuelles...).**

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Emploi salarié privé - Assédic | | | | | | | | Emploi salarié privé - Assédic | | |
| Période concernée | 31/12/2002 - 31/12/2006 (les chiffres au 31/12/ 2007 sont encore provisoires) | | | | | | | | 2003-2007 | | |
| Temporalité | Annuel | | | | | | | | Annuel | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | | | | |
| Observations | Industrie : -0,6%<br>Construction : +5,6%<br>Commerce : +2%<br>Services : +1,9% | ND | Industrie : -0,35%<br>Construction : +3,78%<br>Commerce : - 0,63%<br>Services : +2,07% | Industrie : +0,5%<br>Construction : +5,6%<br>Commerce : +1,3%<br>Services : +3,8% | Industrie : +0,07%<br>Construction : +5,69%<br>Commerce : -0,27%<br>Services : +3,18% | Industrie : +4,6%<br>Construction : +4,9%<br>Commerce : +0,2%<br>Services : +2,3% | Industrie : -1,9%<br>Construction : +3%<br>Commerce : -2,1%<br>Services : +3,5%<br>Energies : +20,6% | Industrie : -0,3%<br>Construction : +3,3%<br>Commerce : -0,4%<br>Services : +1,5%<br>Energies : +2,4% | Industrie : -0,3%<br>Construction : +4,4%<br>Commerce : +0,3%<br>Services : +2,3% | Industrie : -1,2%<br>Construction : +5,7%<br>Commerce : +1,2%<br>Services : +2,9% | Industrie : -2,4%<br>Construction : +2,8%<br>Commerce : +0,1%<br>Services : +1,9% |

# TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS

n°29

## Résultats

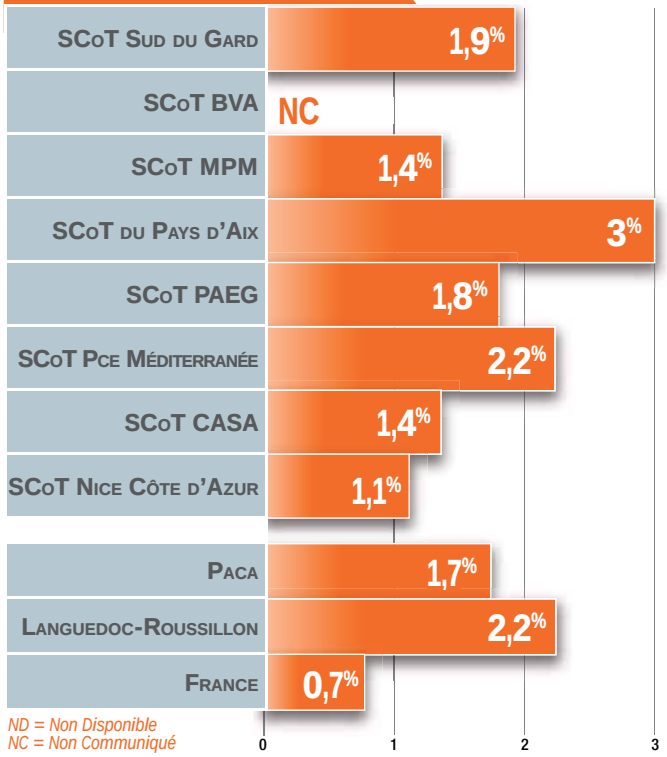


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le taux de croissance de l'emploi salarié est significatif de l'attractivité du territoire avec le développement d'une économie résidentielle marquée par l'augmentation d'emplois relevant du secteur tertiaire (services +1,9%, commerce +2%, construction +5,6%). Durant cette même période, le Sud du Gard enregistre une baisse du nombre d'emplois industriels (-0,6%).

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
La progression est supérieure à la moyenne nationale mais en retrait par rapport aux pôles les plus dynamiques de la Région (Aix et Toulon notamment). Il est vrai toutefois qu'elle reste irrégulière. L'observation à l'échelle SCoT ne prend pas en compte le fait que les espaces économiques marseillais, aubagnais et aixois sont de plus en plus interdépendants.

**SCoT du Pays d'Aix**
Avec un taux de croissance annuel moyen de 3%, le Pays d'Aix est particulièrement dynamique. Cette croissance est tirée par les services aux entreprises (5 300 emplois supplémentaires sur la période), l'énergie et les transports. Ce qui stimule l'économie « résidentielle » (construction, commerce, éducation, santé…).

**SCoT Provence Méditerranée**
La forte croissance toulonnaise, surévaluée par l'apparition dans les chiffres des emplois privatisés de la DCN, s'explique encore plus qu'ailleurs par le développement de l'économie résidentielle : construction, activités de service aux particuliers et liées à la santé alors que les services aux entreprises, en forte croissance chez ses voisines, ont toujours du mal à décoller.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
L'emploi salarié progresse sur l'ensemble du secteur et ce de façon plus marquée sur la CASA, compte tenu du développement de l'emploi sur Sophia-Antipolis. Ce dynamisme est principalement lié au développement de l'activité dans le secteur des services et de la construction.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La croissance de l'emploi salarié marchand est plus forte sur l'Arc Méditerranéen qu'au niveau national, particulièrement en région Languedoc-Roussillon.

Les secteurs du bâtiment et des services sont les plus dynamiques. L'érosion de l'emploi industriel est moins rapide qu'au niveau national et se maintient même dans certains territoires (Pays d'Aix).

Toutefois, si l'on rapproche cet indicateur du taux de chômage (indicateur N°15), on constate que cette forte croissance n'a pas permis d'éradiquer le problème du chômage qui reste élevé voire supérieur à la moyenne nationale sur la plupart des zones d'emploi.

# 30 \ EVOLUTION MOYENNE PAR AN DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

La compétitivité et l'attractivité des territoires se mesurent généralement par les augmentations de ressources fiscales et des emplois, mais aussi par le dynamisme de la production de nouveaux locaux d'activités. Celle-ci est suivie grâce aux statistiques élaborées sous l'égide du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et dénommées Sitadel. Cette base de données homogène sur le territoire national enregistre et suit l'évolution des permis de construire destinés aux logements, aux activités économiques et équipements publics.
La construction de locaux d'activités illustre la réponse apportée aux besoins de l'économie ou l'anticipation faite par les acteurs dans le cas de création de parcs locatifs, d'ateliers relais ou de pépinières d'entreprises. L'indicateur, en l'état et pris isolément, ne peut révéler des modes de production responsable puisque rien n'indique que la construction répond ou non à des normes environnementales et énergétiques. De même, seule l'analyse fine des permis au vu de la localisation précise des locaux construits et de leur emprise foncière permettrait de préciser si l'offre nouvelle est ou n'est pas fortement consommatrice d'espace.

## MÉTHODE DE CALCUL

( Ensemble de m² commencés ÷ Nombre d'années de la période considérée ) ÷ Nombre d'habitants x 1 000

Catégories choisies dans la base SITADEL : bureaux, commerces, bâtiments industriels, stockage non agricole

Nombre d'habitants = (pop 2005 + pop1999)/2

## UNITÉS DE MESURE

Nombre de m² par an pour 1 000 habitant

## TENDANCE SOUHAITÉE

A la hausse

## LIMITES DE L'INDICATEUR

Le choix de retenir les locaux « commencés » et non « autorisés » repose sur le fait qu'une part variable de permis autorisés ne voient pas le jour pour cause d'abandons ou d'annulations ce qui aurait pu conduire à surestimer la production de locaux.
Par contre, les chantiers commencés peuvent être considérés comme réellement construits. Ils sont connus grâce aux déclarations d'ouverture de chantiers qui présentent l'inconvénient elles d'être basées sur un mode « déclaratif ». Les m² construits sont donc peut-être sous estimés concernant les petites opérations, les plus grandes étant généralement bien renseignées.
Le détail par types de locaux permettra à l'avenir d'affiner l'observation.

Cet indicateur est l'expression d'une dynamique de développement économique. Toutefois, dans une optique d'évaluation des performances des territoires vis à vis des objectifs de développement durable, les notions de qualité environnementales du bâti devront être intégrées à l'indicateur.

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | DRE LR Sitadel | NC | DRE - Sitadel | sitadel | DRE - Sitadel | sitadel | DRE - Sitadel | |
| Période concernée | 1999 - 2006 | / | 1999 - 2006 | 1999 - 2005 | 1999 - 2006 | | | |
| Temporalité | annuelle | | | | | | | |
| Échelle territoriale concernée | SCoT | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | commune | | | | | | | |
| Observations | | | | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| ND | | |

# EVOLUTION MOYENNE PAR AN DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS

n°30

## Résultats

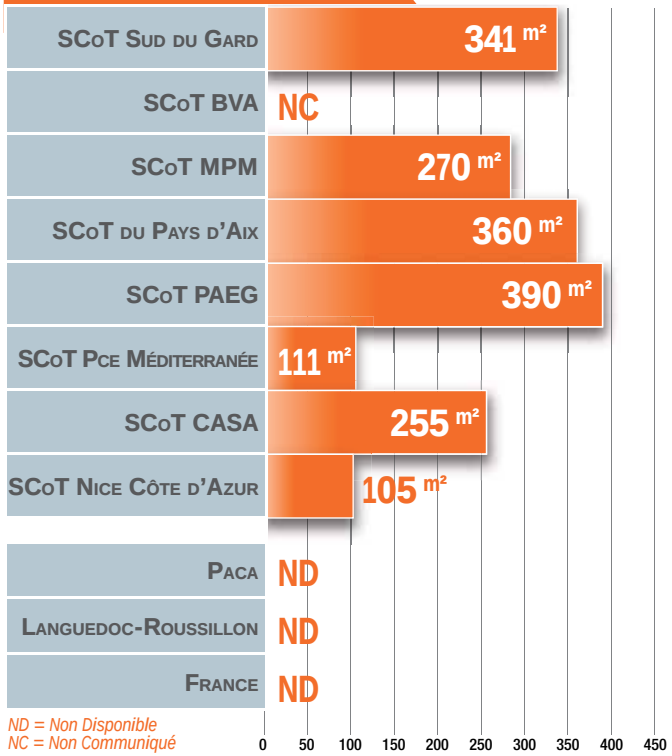


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Avec une moyenne de 341 m2 de locaux construits pour 1 000 habitants, le Sud du Gard est un territoire dynamique. Cette production soutenue s'explique en partie par la mise sur le marché d'une offre de foncier aménagé et adapté aux besoins. Elle concerne aussi bien le commerce (35%), l'industrie (30%), les bureaux (16%) ou la logistique (19%).

**SCoT du BVA**
NC

**SCoT MPM et SCoT PAEG**
A la différence du territoire d'Aubagne, l'intensité de construction de locaux d'activité reste relativement moyenne à Marseille. Toutefois la demande reste forte et le manque de locaux disponibles se fait ressentir, notamment pour les PME-PMI.

**SCoT du Pays d'Aix**
Au cours de la période 1999-2005, le pays d'Aix a produit chaque année 360 m² de locaux d'activités pour 1 000 habitants. Ce haut niveau de production révèle le fort dynamisme dont bénéfice ce territoire. Les communes d'Aix-en-Provence et de Vitrolles concentrent l'essentiel de cette production.

**SCoT Provence Méditerranée**
La faiblesse relative de la production de locaux d'activité s'explique par la nature résidentielle de son économie. Toutefois, le volume de locaux d'activités mis en chantier de 1999 à 2006 est en progression (+8%) par rapport à la période précédente (90-98), une hausse qui résulte de la production de locaux industriels.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
On observe sur la CASA une remontée de la construction après une baisse en 2001, ce territoire se distingue compte tenu des développements sur Sophia. Sur Nice-côte d'Azur, on constate une augmentation sensible sur 2005 et 2006 après une évolution en dent de scie. La tendance devrait se poursuivre avec les projets de l'OIN Plaine du Var. Il est à noter que sur le département, le nombre d'emploi/m² est élevé compte tenu de prix du foncier.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

Les SCOT de la façade méditerranéenne ont connu depuis 1999 une production de locaux soutenue confirmant ainsi la croissance démographique et des emplois salariés privés constatés par ailleurs.
Cependant, ces constructions ne répondent pas toutes aux mêmes logiques. Certaines, destinées aux activités tertiaires et à l'industrie, ont été réalisées dans des parcs dédiés, maîtrisés par les collectivités territoriales et plus ou moins empreints d'exigence environnementale ; l'objectif étant de capter des entreprises exogènes ou de répondre aux besoins induits par des activités existantes. Les m2 produits alors ont engendré création d'emplois et de richesses.
Dans d'autres cas, il s'est agi de délocalisations d'entreprises existantes dans les tissus urbains vers la périphérie des mêmes villes ou agglomérations, généralement pour des raisons d'accès, de voisinage, d'inadaptation des locaux ou de simple visibilité. Ces transferts souvent opérés le long des axes structurants posent question en termes d'étalement urbain, de qualité, voire de banalisation d'entrées de ville mais aussi de friches ainsi produites dans les villes constituées et, selon la nature des activités pratiquées, de pollution des sites et de coût pour en assurer la mutabilité.

# 31 \ OFFRE DE M² DE BUREAUX DISPONIBLES

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

**Offre de bureaux neufs disponibles (en m²) par an (et/ou nombre de transactions de bureaux neufs).**
**L'immobilier de bureau est régi par un cycle long et présente des caractéristiques de rigidité (temps de construction et des procédures préalables, importance des coûts, ou encore rareté du foncier), d'où le manque de réactivité et parfois le décalage par rapport aux évolutions économiques conjoncturelles. La tertiarisation tendancielle de l'économie conduit à une augmentation de la demande de bureaux dans les villes ou leur périphérie. L'offre de bureaux constitue un atout pour le développement économique des territoires dans un univers concurrentiel. Les pouvoirs publics disposent de nombreux outils pour intervenir sur ce marché : les zonages relevant des politiques de la ville et de l'aménagement du territoire, les aides aux entreprises, les outils d'urbanisme à la disposition des communes (Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, Plans locaux d'urbanisme, Zones d'Activités Concertées, parcs d'activité ou technologiques), la fiscalité et d'autres instruments, tels que les pépinières, leur permettent d'agir sur l'immobilier d'entreprise.**

## LIMITES DE L'INDICATEUR

**La seule offre de surface de bureau n'indique pas si les territoires s'inscrivent dans le développement durable. Cet indicateur pourrait être croisé avec des thèmes comme la consommation énergétique des bâtiments, ou la qualité environnementale des constructions.**

## MÉTHODE DE CALCUL

**Offre de bureaux neufs disponibles (en m²) par an**

## UNITÉS DE MESURE

**m²**

## TENDANCE SOUHAITÉE

**à la hausse**

| | Nîmes | Avignon | Marseille | Aix en Provence | Aubagne | Toulon (SCoT) | Sophia-Antipolis | Nice |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | ND | NC | source: DTZ Auguste Thouard | OIP | ND | OIP / Astime-DTZ Jean Thouard | Atisreal team Côte d'Azur | |
| Période concernée | | | 2002 - 2006 | 2005 | | 2007 | 2006 | |
| Temporalité | | | Moyenne calculée sur 5 ans | annuel | | / | annuel | |
| Échelle territoriale concernée | | | ville centre | ville centre | | aire du SCoT | Technopôle | Ville centre |
| Échelle territoriale la plus fine | | | / | / | | / | / | / |
| Observations | | | offre neuve | | | | | |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| ND | | |

# OFFRE DE M² DE BUREAUX DISPONIBLES

n°31

## Résultats

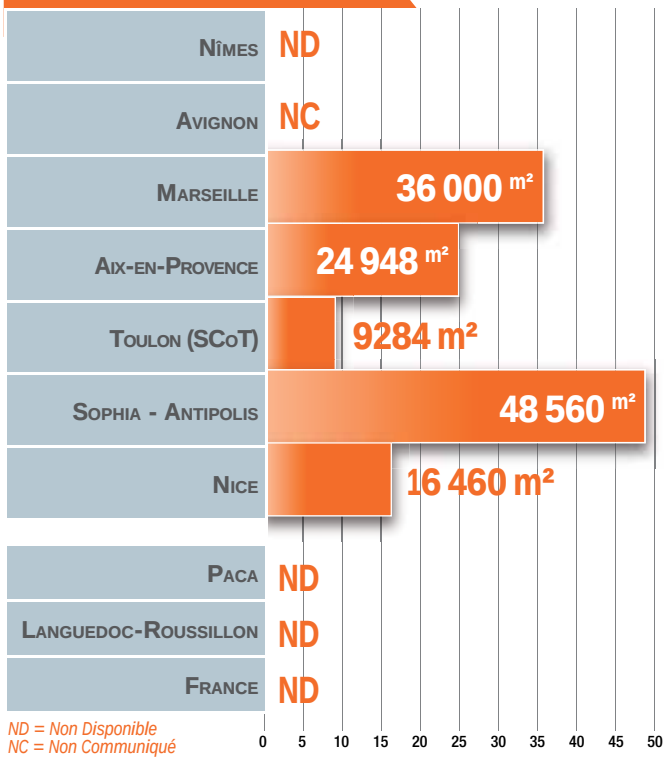


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
ND

**SCoT du BVA**
NC

**Ville de Marseille**
A l'instar des deux autres grandes métropoles régionales, Lyon et Lille, Marseille s'est enfin dotée d'une offre immobilière répondant aux standards internationaux. Désormais, grâce à Euroméditerranée, aux zones franches urbaines, au technopole de Château Gombert et au pôle de Luminy dédié aux biotechnologies, elle dispose d'une offre diversifiée et concurrentielle.

**Ville d'Aix**
Avec 25000 m2 de bureaux neufs disponibles, le pays d'Aix bénéficie, en 2005, d'une offre conséquente (près du quart de l'offre des Bouches-du-Rhône). L'essentiel des programmes immobiliers se trouve sur le pôle d'activités. Néanmoins, cette offre est à son niveau le plus bas depuis 2001.

**SCoT Provence Méditerranée**
Le marché est restreint en raison d'une activité économique peu tournée vers le tertiaire supérieur et les services aux entreprises. La demande de grandes surfaces relève pour une grande part de l'administration publique. Les petites surfaces relèvent du secteur privé. Le marché se localise essentiellement sur Six-Fours/Ollioules /La Seyne, Toulon centre ville et La Valette / La Garde.

**Sophia-Antipolis & Nice**
En 2006, la commercialisation de bureaux neufs sur la Côte d'Azur avoisinait les 65 000 m². Ce stock était majoritairement disponible sur Sophia-Antipolis, site d'accueil privilégié du tertiaire azuréen. L'achèvement des programmes immobiliers sur le quartier d'affaires de l'ARENAS à Nice rééquilibre depuis 2008 l'offre disponible à l'Est.

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La répartition des bureaux est fortement polarisée dans l'espace méditerranéen. Les dynamiques à l'œuvre observées ces deux dernières années confirment la très forte polarisation de l'offre tertiaire sur un nombre limité de territoires. L'essentiel de la production récente et de l'offre actuelle se concentre sur trois grands pôles tertiaires bipolaires. L'ensemble Marseille-Aix représente en moyenne près d'un quart de l'offre régionale et apparaît comme le principal pôle tertiaire de la façade méditérranéenne. Le bipôle Montpellier-Nimes constitue la locomotive tertiaire en Languedoc-Roussillon. Malgré sa montée en puissance, il représente moins de la moitié de l'ensemble Marseille-Aix. Enfin, le bipôle Nice-Sophia Antipolis constitue le troisième grand pôle teritiaire de la façade méditérranéenne. Les autres pincipales villes de l'espace méditerranéen (Avignon, Toulon, Perpignan, Narbonne et Béziers) apparaissent très en retrait, signe supplémentaire de la polarisation des activités tertiaires.

# 32 \ CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Avec 1,5 milliard de nuitées, 76 millions de touristes étrangers par an et 108 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 900 000 emplois et 6,5% du PIB français, le tourisme est encore, un des secteurs les plus dynamiques de l'économie française, bien que la France ait plutôt tendance à perdre des parts de marché en Europe. Dans les politiques d'aménagement du territoire, le tourisme est présenté comme une solution aux problèmes à la fois de désertification, d'emploi et de développement économique des territoires. Mais pour être attractif sur le marché du tourisme, les territoires, au travers de l'action de divers organismes (collectivités, associations, offices de tourisme,...), doivent s'adapter et répondre aux besoins du marché. Cela questionne, bien entendu la nature des produits en liaison avec les spécificités des territoires, mais aussi la qualité des équipements, la diversité des activités et des formules d'hébergement, la formation, le soutien aux porteurs de projets...
L'indicateur permet de connaître l'offre d'hébergement d'un territoire pour la population des touristes. Il reflète aussi la pression que le tourisme exerce sur le fonctionnement des territoires (déchets, assainissement, équipements, déplacements, qualité de l'air, pressions sur les milieux naturels...).

## MÉTHODE DE CALCUL

( [ nombre de chambres + nombre d'emplacements camping + nombre de résidences secondaires ] ÷ nombre de résidences principales) x 100

## UNITÉS DE MESURE

%

## MÉTHODE DE LECTURE

Par exemple, une capacité d'accueil du SCoT Sud du Gard de 23% signifie que le territoire est en mesure d'accueillir un potentiel de ménages touristiques correspondant à 23% des ménages résidents permanents.

## TENDANCE SOUHAITÉE

Variable selon la volonté de limiter la pression sur l'environnement ou de favoriser le développement du secteur en proposant, par exemple, des produits alternatifs.

## LIMITES DE L'INDICATEUR

L'indicateur ne tient pas compte des auberges de jeunesse, des gîtes et meublés touristiques non classés comme les résidences secondaires, les chambres d'hôtes, les résidences de tourisme. En France ces modes d'hébergement représentent environ 8% de la capacité d'hébergement estimée en lits touristiques. L'indicateur ne tient pas compte également de l'accueil familial (parents, amis...), qui est difficilement évaluable, mais qui mériterait d'être pris en compte pour considérer l'accueil touristique d'un territoire.

Il serait intéressant de faire évoluer l'indicateur au regard de l'objectif associé, d'estimer par exemple les flux de touristes et d'évaluer leurs impacts sur l'environnement (quantifier la consommation d'espace suivant les différents types d'hébergement touristique).

| | SCoT Sud du Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT du Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Provence Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sources | INSEE / Filocom | | | | | | | | # | # | # |
| Période concernée | 2005 | | | | | | | | # | # | # |
| Temporalité | Tous les 2 ans pour Filocom | | | | | | | | # | # | # |
| Échelle territoriale concernée | SCOT | | | | | | | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Commune | | | | | | | | | | |

# CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE

n°32

## Résultats

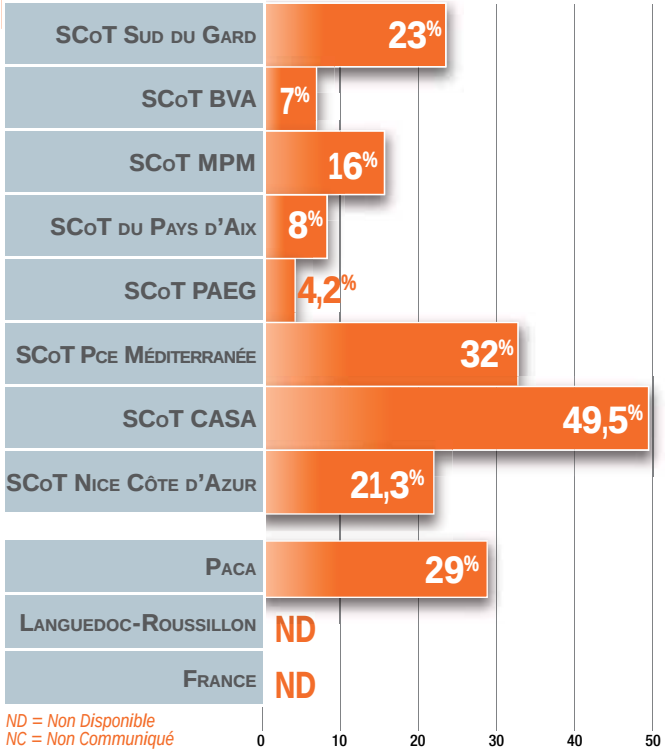


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**SCoT Sud du Gard**
Le tourisme tient une place importante dans l'économie du Sud du Gard avec une offre d'hébergement concentrée à 73% sur la commune littorale du Grau-du-Roi. Celle-ci présente 1 700 places pour 100 habitants. L'afflux de touristes sur le littoral et la Camargue nécessite une grande vigilance pour limiter l'impact sur cet environnement particulièrement sensible.

**SCoT BVA**
Les capacités d'hébergement touristique par habitant sont nettement moindres sur le SCoT avignonnais que sur les territoires littoraux. C'est le secteur de l'hôtellerie qui offre la plus forte capacité, suivi des résidences secondaires, puis des campings. Les équipements d'hébergement sont principalement concentrés sur la seule commune d'Avignon, quelle que soit leur catégorie.

**SCoT MPM & SCoT PAEG**
Derrière ce ratio d'intensité moyenne, se cache une profonde évolution. Partie de bas, la fréquentation touristique dans la région marseillaise (PAEG inclus) a sensiblement progressé : 4 millions de touristes contre deux fois moins dix ans plus tôt. Elle a contribué à renouveler l'offre d'hébergement hôtelier et permet à Marseille de miser sur le tourisme d'affaire, en plus du tourisme urbain et culturel et des retombées des escales des bateaux de croisière. La vocation touristique d'Aubagne reste à conforter.

**SCoT du Pays d'Aix**
Bénéficiant d'une image de marque très valorisée, le Pays d'Aix connaît des flux touristiques importants. Les résidences secondaires comptent pour près de 70% de la capacité d'accueil touristique, le parc hôtelier pour 17% et les campings pour environ 13%.

**SCoT Provence Méditerranée**
Le haut niveau de cet indicateur s'explique par la présence dans l'aire toulonnaise de communes touristiques majeures comme Hyères et Six-Fours et d'autres, au volume de population permanente plus modeste, à l'offre d'hébergement touristique très importante comme à l'Est Le Lavandou ou La Londe-les-Maures, à l'Ouest Bandol ou Saint-Cyr-sur-Mer.

**SCoT CASA & SCoT Nice Côte d'Azur**
Le tourisme constitue pour la Côte d'Azur un pilier du développement économique. La fréquentation 2005 était évaluée à 10 millions de visiteurs et 62 millions de nuitées. Les Alpes-Maritimes regroupent 5% des résidences secondaires recensées en France (34% en région PACA) et disposent d'une offre de 155 000 lits en hébergement commerciaux (dont 53% d'hôtels de résidences de tourisme).

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

La façade méditerranéenne est un espace particulièrement attractif du point de vue touristique. Les communes littorales connaissent les plus fortes variations de population en fonction des saisons. Ceci n'est pas sans conséquences sur les politiques d'aménagement et les préoccupations environnementales : stations d'épuration adaptées aux fluctuations saisonnières, accessibilité, occupation artificielle des sols, artificialisation des espaces littoraux, etc.
L'analyse de l'offre touristique des principales agglomérations de l'espace méditerranéen révèle des capacités d'accueil variables. Alors qu'Avignon et Aix-en-Provence bénéficient d'une image et d'une fréquentation touristique notable, leur capacité d'accueil paraît sous-dimensionnée. Leur marge de manœuvre en matière d'hébergement semble donc conséquente. A contrario, le Sud du Gard bénéficie d'une offre satisfaisante, tout comme Nice et le littoral varois.
Les formes d'hébergement sont très différentes entre les grandes agglomérations de l'espace méditerranéen. Cet élément prend toute son importance lorsqu'on se réfère aux retombées économiques. On estime que les retombées économiques d'un hôtel de 50 chambres correspondent à celles de 139 résidences secondaires ou d'un camping de près de 230 emplacements*. Dans ces conditions, on comprend pourquoi l'hôtellerie est le fer de lance du tourisme urbain. Concernant, la répartition spatiale du parc hôtelier sur la façade méditerranéenne, les villes de la Côte d'Azur se distinguent très largement et concentraient en 2000 près de la moitié de la capacité d'accueil hôtelière de l'ensemble des villes de PACA.

**J-M Hoerner (HOERNER J-M, 1997, « Géographie de l'industrie touristique »)*

# 33 \ TAUX DE SURFACE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'agriculture biologique se distingue par son mode de production fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique. L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte le bien être des animaux. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés respectueux de l'écosystème et non polluants.
La notification est une déclaration obligatoire à laquelle doit se soumettre chaque année tout opérateur en agriculture biologique. Depuis 2003, sa gestion est assurée par l'Agence BIO pour le compte du ministère en charge de l'agriculture.

## MÉTHODE DE CALCUL

Surface agricoles bio en ha/ SAU

## UNITÉS DE MESURE

%

## TENDANCE SOUHAITÉE

à la hausse

## PRÉCISIONS SUR LES TERMES UTILISÉS

L'agence BIO = Agence Française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

## LIMITE DE L'INDICATEUR

Dans un premier temps, les données présentées sont à l'échelle départementale. Il serait souhaitable de recontacter le producteur de la donnée pour disposer d'informations locales.

| | Gard | Vaucluse | Bouches-du-Rhône | Var | Alpes-Maritimes |
|---|---|---|---|---|---|
| Sources | Agence Bio | | | | |
| Période concernée | 2006 | | | | |
| Temporalité | annuelle | | | | |
| Échelle territoriale concernée | départementale | | | | |
| Échelle territoriale la plus fine | Communale mais non exhaustive | | | | |
| Observations | 7919 ha | 5208 ha | 11318 ha | 5709 ha | 1821 ha |

| Paca | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|
| Agence Bio | | |
| 2006 | | |
| annuelle | | |

# TAUX DE SURFACE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

n°33

## Résultats

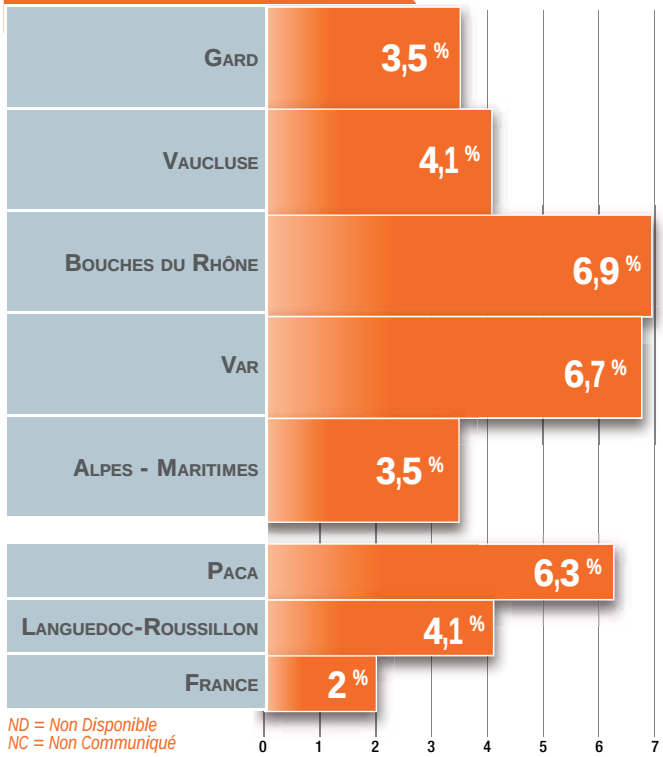


*ND = Non Disponible*
*NC = Non Communiqué*

## Commentaires

**Département du Gard**
Avec 7919 ha de surfaces agricoles exploitées en agriculture biologique, le département du Gard dispose d'un potentiel de production dont la progression est régulière. Le département compte 285 agriculteurs bio qui sont pour la majorité des viticulteurs puis des producteurs de fruits et légumes.

**Département du Vaucluse**
NC

**Département des Bouches-du-Rhône**
Les Bouches-du-Rhône comptent 211 exploitations certifiées bio ou en conversion cultivant 11 318 hectares (+12% entre 2005 et 2006), soit 6,9 % de la surface agricole du département.
Les Bouches-du-Rhône se situent donc en deuxième position régionale en terme du nombre d'exploitations (derrière le Vaucluse – 227 exploitations) et des surfaces cultivées (derrière les Alpes de Haute Provence – 13 285 hectares) et en troisième position en terme de part de surface agricole cultivée en bio (derrière les Alpes de Haute Provence 8,2 % et les Hautes Alpes 7 %).

Globalement, on peut donner l'estimation suivante : 35 % des exploitations bio du département sont en légumes et fruits, 30 % en des céréales et d'autres cultures, 30 % en viticulture, et le reste en production animale qui reste donc très peu développée.

**Département du Var**
L'objectif national de 6% de surfaces agricoles utiles en production biologique en 2012 est atteint mais les efforts devront s'accélérer si le département souhaite atteindre l'objectif de 20% en 2020. Sur le SCoT Provence Méditerranée, il a été recensé en 2007 une quarantaine de producteurs bio, représentant 2% des exploitants totaux du SCoT mais 25 % des exploitants bio du département du Var.

**Département des Alpes-Maritimes**
L'agriculture bio représente dans le département près de 70 exploitations sur 3,5% de la SAU, leur nombre est en progression. Les producteurs sont répartis équitablement sur l'ensemble du territoire, leur activité est principalement orientée autour du maraîchage (fruits et légumes).

## Commentaires pour la façade méditerranéenne

L'agriculture biologique propose un mode alternatif de production agricole qui repose sur des principes éthiques à la fois écologiques, sociaux et économiques. Ce type de production relève le défi de fournir aux populations locales une alimentation respectueuse des écosystèmes et de la santé humaine. Dans un contexte de réflexion sur la pression exercée par l'homme sur son environnement, l'agriculture biologique devient une voie privilégiée.
Les récents débats et processus de concertation menés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement ont conduit à l'inscription dans le projet de loi Grenelle I d'objectifs concernant les surfaces destinées à l'agriculture biologique. Ainsi l'agriculture biologique devra occuper 6% de la SAU en 2012, puis 20% en 2020. Une certification Haute Valeur Environnementale sera par ailleurs créée et 50% des exploitations agricoles devront être certifiées d'ici 2012. Un objectif de 15% en 2010 puis 20% en 2012 de produits biologiques sera appliqué dans la restauration collective.
Dans les territoires de l'arc méditerranéen, le développement de l'agriculture biologique répond à une demande croissante en produits locaux de qualité. Les enjeux environnementaux font à présent partie des critères de consommation. Parallèlement au développement des surfaces en agriculture biologique, des réseaux de type AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) connaissent un grand succès et confirment le besoin plus large de retrouver un lien entre producteurs et consommateurs.
A l'heure actuelle, les régions PACA et LR présentent un taux de surfaces en agriculture biologique largement supérieur à la moyenne nationale.

# Synthèse des résultats

PARTIE II

# TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENTIEL

*Indicateurs comptabilisés differemment selon le territoire*

*Indicateurs à consolider*

| | SCoT Sud Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Pce Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | PACA | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **I LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE** | | | | | | | | | | | |
| **Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre** | | | | | | | | | | | |
| 1 Émissions en tonnes équivalent $CO^2$ (T/an/hab.) | ND | 8,9 | 5,2 | 18,5 | 5,2 | 4,2 | 8,4 | 4,7 | 11 | ND | 6,5 |
| **Maîtriser la demande d'énergie et promouvoir les énergies renouvables** | | | | | | | | | | | |
| 2 Poids des installations solaires réalisées dans le parc de logement ($m^2$/logement) | 0,01 | NC | 0,001 | 0,01 | 0,014 | 0,0017 | 0,0038 | 0,0029 | 0,005 | ND | ND |
| **II PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES** | | | | | | | | | | | |
| **Réduite et valoriser les déchets** | | | | | | | | | | | |
| 3 Quantité de déchets ménagers collectés (kg/an/hab)(2) | 582 | 480 | 682 | 703 | 736 | 520 | 856 | 622 | ND | ND | 365 |
| **Préserver les milieux naturels** | | | | | | | | | | | |
| 4 Taux d'occupation artificielle des sols | 11% | 19% | 34% | 15% | 23,6% | 17% | 30% | 29% | 7% | 6% | ND |
| 5 Taux de superficie des espaces protégés | 32,8% | NC | 40,4% | 45,63% | 11,6% | 33,23% | 42,6% | 15,3% | ND | ND | ND |
| 6 Taux d'artificialisation du littoral | 40,61% | - | 24,7% | - | - | 16,8% | 23,9% | 29,6% | 19,03% | 18,65% | ND |
| **Réduire et maîtriser la consommation d'eau** | | | | | | | | | | | |
| 7 Quantité d'eau potable consommée par habitant | 185 | 208 | 562 | 211 | ND | 270 | ND | ND | 290 | 224 | 189 |
| **III ACCÈS À UNE BONNE QUALITÉ DE VIE** | | | | | | | | | | | |
| **Réduire et maîtriser la pollution de l'air** | | | | | | | | | | | |
| 8 Occurence de l'indice ATMO médiocre à très mauvais(7) | 62j/an | 82j/an | 64j/an | 79j/an | ND | 96j/an | 62j/an | 65j/an | ND | ND | ND |
| 9 Part des émissions de polluants atmosphériques liées au trafic routier (T/$km^2$) | ND | NOx : 9<br>PM10 : 0,8 | NOx : 13,2<br>PM10 : 1,3 | NOx : 6,9<br>PM10 : 0,6 | NOx : 7,3<br>PM10 : 0,8 | NOx : 4,9<br>PM10 : 0,5 | NOx : 8,6<br>PM10 : 0,8 | NOx : 15<br>PM10 : 1,4 | ND | ND | ND |
| **Promouvoir la diversité des modes de transport** | | | | | | | | | | | |
| 10 Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail | 72,2% | ND | 68% | 76% | 84% | 70,1% | 73% | 61% | 69,3% | 73,2% | 65,7% |
| **Prévenir et maîtriser les risques naturels et technologiques** | | | | | | | | | | | |
| 11 Taux de communes à risques couvertes par un PPRNP approuvé (par nature de risque) | I : 29%<br>M : 0%<br>F : 1%<br>S : 0% | I : 61,5%<br>M : 0%<br>F : 5%<br>S :0% | I : 28%<br>M : 16%<br>F : 0%<br>S : 0% | I : 18%<br>M : 50%<br>F : 0%<br>S : 41% | I : 8%<br>M : 15%<br>F : 0%<br>S : 0% | I : 43%<br>M : 39%<br>F : 0% | I : 53,3%<br>M : 12,5%<br>F : 81,2%<br>S : 0% | I : 61,5%<br>M : 65,5%<br>F : 34,5%<br>S : 20,7% | ND | ND | ND |
| 12 Taux de superficie des surfaces incendiées (en ha pour 10 000ha d'espaces naturels) | 25,8 | ND | 47,6 | 113 | 285 | 53 | 101 | 122 | 38 | 32 | ND |
| 13 Taux de superficie des zones potentiellement inondables | 45% | 37% | 3,17% | 9,3% | 6,9% | ND | ND | ND | ND | ND | ND |

*(1) Échelle territoriale : villes centres - (2) Échelle territoriale : EPCI - (3) Échelle territoriale : Arrondissement - (4) Échelle territoriale : Zone d'emploi - (5) Échelle territoriale : Département - - (6) Échelle territoriale : canton - (7) Échelle territoriale : Agglomération - (8) Échelle territoriale : PLIE (9) Échelle territoriale : PTU*

| | SCoT Sud Gard | SCoT BVA | SCoT MPM | SCoT Pays d'Aix | SCoT PAEG | SCoT Pce Méditerranée | SCoT CASA | SCoT Nice Côte d'Azur | PACA | Languedoc Roussillon | France |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **IV EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ** | | | | | | | | | | | |
| **Favoriser l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi** | | | | | | | | | | | |
| 14 Indicateur de vieillesse | 0,86 | 0,79 | 0,93 | 0,79 | 0,80 | 1,20 | 1,16 | 1,14 | 1,00 | 1,02 | 0,84 |
| 15 Taux de chômage(4) | 10,9% | 9,4% | 11,3% | 7,1% | 11,3% | 9,1% | 7,7% | 7,2% | 8,8% | 10,4% | 7,2% |
| 16 Part des chômeurs longue durée | 26,1% | NC | 31% | 27,5% | 29% | 22% | 20,6% | 19,1% | 24,5% | 23,9% | 25,8% |
| 17 Taux de population couverte par les minima sociaux(8) | 9,9% | 11,5% | 16% | 6% | 2,9% | 9,4% | 1,1% | 2,4% | 10,4% | ND | ND |
| 18 Revenu médian(2) | 15 063€ | 15 638€ | 15 592€ | 19 325€ | 18 000€ | 16 432€ | 19 406€ | 17 033€ | 16 626€ | 15 168€ | 16 910€ |
| 19 Inégalité de répartition de revenus = rapport interdécile du revenu (4) | 7,6 | 7,2 | 11,4 | 5,8 | 11,4 | 6,4 | 6,2 | 7,2 | 6,9 | 6,9 | 5,5 |
| **Favoriser l'accès à un logement** | | | | | | | | | | | |
| 20 Part de logements HLM dans le parc de logements | 10,8% | NC | 15% | 10,8% | 13% | 8,8% | 3,8% | 8,1% | ND | ND | ND |
| 21 Proportion de logements indignes | 6,9% | NC | 6% | 2,4% | 10% | 3,5% | 2,9% | 2,1% | 4,3% | ND | ND |
| 22 Prix du m² à la location (secteur privé) (1) | 9,2€/m² | 9,2€/m² | 12€/m² | 13,6€/m² | 12,3€/m² | 9,4€/m² | 13€/m² | 12,5€/m² | 11,7€/m² | 10€/m² | 11€/m² |
| 23 Pouvoir d'achat immobilier (3) | 14,4m² | 14,6m² | 10,6m² | 11,9m² | 10,6m² | 9,5m² | ND | 8,1m² | ND | ND | ND |
| **Favoriser l'accès aux services urbains** | | | | | | | | | | | |
| 24 Densité de médecins généralistes (6) | 12,6 | 11,2 | 13,4 | 13,5 | ND | 12,8 | 12 | 12,6 | 14 | 13,7 | 11,3 |
| 25 Capacité d'accueil pour la petite enfance : nombre de places pour 1 000 enfants de 0 à 3 ans | 337 | ND | 197 | 154 | ND | ND | 419 | 314 | ND | ND | ND |
| 26 Nombre de Km par habitant parcourus par les TC(9) | 32 | 30,2 | 24,2 | 27,4 | 19,4 | 28 | 22,3 | 24,5 | ND | ND | ND |
| 27 Taux d'emploi dans les activités culturelles(4) | 0,62% | 0,85% | 0,98% | 0,84% | 0,98% | 0,53% | 0,99% | 0,48% | 0,74% | 0,75% | 0,90% |
| **V DYNAMISME DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES** | | | | | | | | | | | |
| **Favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires** | | | | | | | | | | | |
| 28 Part de l'emploi des entreprises de haute technologie dans l'industrie (4) | 11% | 2,4% | 21,2% | 44,1% | 21,2% | 12% | ND | 35% | 22,6% | 8,5% | 11% |
| 29 Taux de croissance annuel du nombre d'emplois salariés privés | 1,9% | NC | 1,4% | 3% | 1,8% | 2,2% | 1,4% | 1,1% | 1,7% | 2,2% | 0,7% |
| 30 Evolution moyenne par an de la construction de locaux d'activités | 341m² | NC | 270m² | 360m² | 390m² | 111m² | 255m² | 105m² | ND | ND | ND |
| 31 Offre de m² de bureaux disponibles (1) | ND | NC | 36 000 | 24 948 | ND | 9 284 | 48 560 | 16 460 | ND | ND | ND |
| **Promouvoir une production moins polluante et moins consommatrice d'espaces** | | | | | | | | | | | |
| 32 capacité d'accueil touristique | 23% | 7% | 16% | 8% | 4,2% | 32% | 49,5% | 21,3% | 29% | ND | ND |
| 33 Taux de surface en agriculture biologique (5) | 3,5 | 4,1 | 6,9 | 6,9 | 6,9 | 6,7 | 3,5 | 3,5 | 6,3 | 4,1 | 2 |

*(1) Échelle territoriale : villes centres - (2) Échelle territoriale : EPCI - (3) Échelle territoriale : Arrondissement - (4) Échelle territoriale : Zone d'emploi - (5) Échelle territoriale : Département - - (6) Échelle territoriale : canton - (7) Échelle territoriale : Agglomération - (8) Échelle territoriale : PLIE (9) Échelle territoriale : PTU*

# Glossaire

# GLOSSAIRE

ADAAM : Agence de Déplacement et d'Aménagement des Alpes Maritimes
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGAM : Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
API : Allocation de Parent Isolé
ASSQA : Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air
ATMO : indice de la qualité de l'air
AU[dat] : Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise
AUDRNA : Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne
AUPA : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Val de Durance
AURA : Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise
BIT : Bureau International du Travail
BVA : Bassin de Vie d'Avignon
CA : Communauté d'agglomérations
CAF : Caisse d'allocations familiales
CANCA : Communauté d'Agglomération Nice Côte-d'Azur
CASA : Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis
CCH : Code de la Construction et de l'Habitat
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CEREFI : Centre d'Economie Régional, de l'Emploi et des Firmes Internationales
CG : Conseil Général
CIZG : Gestion Intégrée des Zones Côtières
CLAMEUR : Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux
CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie
COV : Composés Organiques Volatils
CPA : Communauté du Pays d'Aix
CU : Communauté Urbaine
DCN : Direction des Constructions Navales
DDE : Directions Départementales de l'Équipement
DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
DGI : Direction Générale des Impôts
DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DREES : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
ENL : Engagement National pour le Logement
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FILOCOM : Fichier des logements à l'échelle communale
FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
GASPAR : Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels
GES : Gaz à Effet de Serre
HFC : hydrofluorocarbures
IFEN : Institut Français de l'ENvironnement
IGN : Institut Géographique National
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Interreg « Deduce » : Développement durable des côtes européennes
MEDAM : Inventaire et impact des aménagements gagées sur le domaine marin – Côtes méditerranéennes françaises

MPM : Marseille Provence Métropole
NAF : Nomenclature des Activités Françaises
NC : Non Communiqué
ND : Non Défini
NR : Non Renseigné
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCSOL : Occupation du Sol
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PAE : Pays d'Aubagne et de l'Etoile
PAEG : Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et de Gréasque
PER : Plans d'Exposition aux Risques
PFC : Perfluorocarbures
PIB : Produit Intérieur Brut
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi
PLU : Plan local d'urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plans de Prévention des Risques
PPRNP : Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
PRG : Pouvoir de Réchauffement Global
PS : Particules en Suspension
PSS : Plans de Surfaces Submersibles
PZSIF : Plans des Zones Sensibles aux Incendies de Forêts
R&D : Recherches et Développements
RAM : Relais Assistante Maternelle
RGP : Recensement Général de la Population
RMI : Revenu Minimun d'Insertion
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SESSI : Service de Statistiques Industrielles
SIG : Système d'information géographique
SIRENE : Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains
SYMENCA : SCoT Nice Côte d'Azur
TC : Transports en Commun
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TPE : Très Petites Entreprises
UC : Unité de Consommation
UNEDIC : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ZE : Zone d'Emploi

## > AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS NÎMOISE ET ALÉSIENNE (AUDRNA)

- **Année de création : 1989**
- **Nombre de collaborateurs : 16**
- **Partenaires : Etat, Conseil Régional du Languedoc Roussillon, Conseil Général du Gard, Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, Ville de Nîmes, Communes de Bouillargues, Caissargues, Garons, Uchaud, Bernis, Clarensac, Générac, La Calmette, Langlade, Manduel, Marguerittes, Montpezat, Rodilhan, Saint Côme et Maruejols, Saint Dionisy, Saint Gervasy, Saint Gilles, Syndicat Mixte du SCOT du Sud du Gard, Communauté de Communes de Leins Gardonnenque, Communauté d'Agglomération du Grand Alès, Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes-Uzès-Le Vigan, Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alès Cévennes, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, Chambre d'Agriculture du Gard, Syndicat Mixte du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard, Syndicat Mixte du Pays Garrigue-Costières.**

## > AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE AVIGNONNAISE [ AURA ]

- **Année de création : 2004**
- **Nombre de collaborateurs : 6**
- **Partenaires : L'Agence d'Urbanisme de la région avignonnaise est née en octobre 2004 de la coopération des acteurs locaux et de la nécessité de faciliter l'aménagement du « delta rhodanien métropolisé », à cheval sur le Vaucluse, le Gard et les Bouches du Rhône, dont la région avignonnaise est un des territoires emblématiques.**

## > AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE [ AGAM ]

- **Année de création : 1969**
- **Nombre de collaborateurs : 66**
- **Partenaires : Etat, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille, Euroméditerranée, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne Etoile (P.A.E.), Grand Port Maritime de Marseille.**

## > AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX - DURANCE [ AUPA ]

- **Année de création : 1978**
- **Nombre de collaborateurs : 14**
- **Partenaires : Etat, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), Communauté de Communes du Luberon-Durance-Verdon (LDV), Ville d'Aix-en-Provence, Communes du Pays d'Aix (Bouc-Bel-Air, Cabriès, Coudoux, Eguilles, Jouques, Lambesc, Pertuis, La Roque d'Anthéron, Rognes, Rousset, Le Tholonet, Saint Marc Jaumegarde, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles…), Manosque, Mirabeau, Sisteron, Rectorat, CROUS, Chambre d'Agriculture…**

## > AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE [ AU[dat] ]

- **Année de création : 2003**
- **Nombre de collaborateurs : 16**
- **Partenaires : Etat, Conseil Général du Var, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Chambre des Métiers du Var, Chambre d'Agriculture du Var, Université du Sud Toulon Var, Communauté de Communes Vallée du Gapeau, Communauté de Communes Sud Sainte-Baume, Communes de : Bandol, Bormes les mimosas, Collobrières, La Londe les Maures, Le Lavandou, Pierrefeu du Var, Sanary sur mer.**

## > AGENCE DE DÉPLACEMENTS ET D'AMÉNAGEMENT DES ALPES-MARITIMES. Agence d'urbanisme 06 [ ADAAM ]

- **Année de création : 2004**
- **Nombre de collaborateurs : 10**
- **Partenaires : Etat, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Communautés d'Agglomérations : CANCA, CASA, PAP, Villes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu, Chambre de Commerce et d'Indutrie Nice Côte d'Azur, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Université.**

# Carnet d'Adresses

**AGENCE DE DÉPLACEMENTS ET D'AMÉNAGEMENT DES ALPES-MARITIMES**
Directeur : Chistine CESARI-GEIGER
400, promenade des Anglais - 06200 NICE
tel : 04 93 72 69 30 - fax : 04 93 72 69 39
email : info@adaam06.fr - www.adaam06.fr

**AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE**
Président : Claude VALETTE / Directeur : Christian BRUNNER
"Le Louvre et Paix» 49, La Canebière BP 41858
13222 MARSEILLE Cedex 01
tél : 04.88.91.92.93 - fax : 04.88.91.92.66
email : agam@agam.org - www.agam.org

**AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX - DURANCE**
Président : Maryse JOISSAINS / Directeur : Paul SERRE
Le Mansard bât C, place Martin Luther King
avenue du 8 Mai - 13090 Aix-en-Provence
tél : 04 42 23 12 17 - fax : 04 42 96 56 35
email : aupa@aupa.asso.fr - www.aupa.fr

**AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE**
Président : Robert BENEVENTI / Directeur : Daniel DROZ-VINCENT
Parc Technopôle Var Matin, 293 route de la Seyne
83190 OLLIOULES
tél : 04 94 62 20 71- fax : 04 94 62 11 57
email : audat@wanadoo.fr

**AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE AVIGNONNAISE**
Président : Christian BOUILLOT / Directeur : Dominique MUSSLIN
Zi de Courtine - 84000 AVIGNON
tél : 04 90 82 84 81 - fax : 04 32 76 38 60
email : contact@urbavignon.fr

**AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS NÎMOISE ET ALÉSIENNE**
Président : Jacques BECAMEL / Directeur : Isabel GIRAULT
Arche Bötti 2 - 115, Allée Norbert Wiener
BP 70 035 - 30 023 NÎMES cedex1
tél : 04 66 29 02 60 - fax : 04 66 29 88 70
email : audrna@audrna.com

**CENTRE D'ÉCONOMIE RÉGIONALE DE L'EMPLOI ET DES FIRMES INTERNATIONALES (CEREFI)**
15-19, allée Claude Forbin - Espace Forbin
13627 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
tél : 04 42 21 60 11 - fax : 04 42 23 08 94
email : cer.fea@univ-cezanne.fr

**FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU)**
1, rue de Narbonne
75007 PARIS
tél : 01 45 49 32 50 - fax : 01 45 49 94 46
email : fnau@fnau.org

FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME


**Participants**
AUDRNA : Magali Chaptal - Claudine Tardy
AURA : Sébastien Bellamy
AGAM : Hervé Thedy - Hélène Balu - Laurent Patain
AUPA : Sabrina Rodriguez - Stéphane Levy
AU[dat] : Claire Mignet - Marc Esponda - Farid Adda
ADAAM : David Chabot - Flora Laugier
CEREFI : Gilbert Benayoun - Yvette Lazzeri - Emmanuelle Moustier

**Coordination et mise en forme**
Agam - 2009